

Reflets de l'économie sociale

**Musette Mohamed Saïb
Jacques Charmes
(Eds)**



Informalisation des économies maghrébines

Volume 1



Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement **CREAD**

Reflets de l'économie sociale

*Informalisation
des économies maghrébines*

Volume 1

CREAD Alger

© CREAD, 2006.

Dépôt légal : 504 – 2006

ISBN : 9961-9596-3-9

SOMMAIRE

<i>Notes préliminaires</i>	5
<i>Préface de Mohamed Saïb Musette & Jacques Charmes</i>	7
<i>CHARMES Jacques – Secteur informel et emploi informel au Maghreb</i>	11
<i>ADAIR Phillippe & HAMED Youstra – Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb – emploi, production et financement</i>	27
<i>AIT SOUDANE Jalila & REY-VALETTE Helène – Marché de travail urbain et secteur informel au Maroc</i>	61
<i>HAMMOUDA Nacer Eddine – Secteur et emploi informel en Algérie: définitions, mesures et méthodes d'estimation</i>	79
<i>MUSETTE-BELHOUARI Djamila – Les pratiques informelles des femmes en milieu urbain – le cas algérien</i>	119
<i>MESSAHEL Noureddine – Informalisation et précarisation de l'emploi dans le bâtiment</i>	151
<i>SBOUI Faouzi – Le dualisme du marché du travail en Tunisie: choix occupationnel et écart salarial</i>	169
<i>SIDHOM Hamadi – Le travail féminin à domicile, taux de chômage et productivité: le cas de la Tunisie</i>	199

Notes préliminaires

*Pr. Mohamed Yassine FERFERA**

Les travaux d'études et de recherches sur le Maghreb deviennent de plus en plus nécessaires et importants dans le contexte actuel de la globalisation. Nous livrons dans cet ouvrage une série de travaux d'analyse et de réflexion présentés lors de la rencontre scientifique que le CREAD a organisée en juin 2004 sur la question de l'emploi en Afrique du Nord. L'ouvrage comprend quatre volumes.

Le premier volume porte sur l'informalisation des économies maghrébines. L'analyse de ce processus d'informalité que connaissent ces économies, sa caractérisation, sa mesure, l'évaluation de ses effets sur l'ensemble du système socio-productif revêtent aujourd'hui une importance capitale non seulement du point de vue de la recherche scientifique, *stricto sensus*, mais également du point de vue de la formulation et de la conduite des politiques économiques pour orienter la trajectoire de ce phénomène. À la lecture des contributions ici livrées, on peut déceler une certaine convergence des auteurs sur une progression de l'informel et ce malgré la mise en œuvre de dispositifs par les autorités maghrébines pour renouer avec la modernisation des systèmes productifs. Cette relative unanimité engage l'ensemble des chercheurs qui travaillent sur cet axe de réflexion à approfondir la connaissance de ce phénomène.

L'objet du second volume porte sur la question de la migration internationale qui revêt aujourd'hui un caractère d'extrême sensibilité

* Directeur du CREAD.

aussi bien sur la rive nord que sur la rive sud de la Méditerranée. Là également, il y a une forte attente au double niveau de la production de connaissances sur un phénomène aux multiples facettes et de la formulation des éléments de la politique de maîtrise des flux migratoires dans cette région sahélo-méditerranéenne. Les contributions qui ont été rassemblées dans cette deuxième partie offrent une vision des sciences sociales sur certaines tendances du phénomène migratoire, en particulier sur les conditions de la composante maghrébine dans la migration internationale.

Dans la troisième livraison l'attention est focalisée sur la question de l'emploi au Maghreb. Véritable défis pour les pays de cette région durant les décennies à venir, la question de l'emploi, et en particulier de l'emploi des jeunes, constitue un domaine de recherche scientifique des plus motivants, qui mérite une attention plus soutenue. Les contributions livrées dans ce volume apportent, chacune selon sa discipline et ses approches, quelques éléments d'éclairage sur les tendances passées et les perspectives du marché du travail.

Enfin, le quatrième volume aborde le processus de la paupérisation des sociétés maghrébines dans une conjoncture caractérisée par les multiples tentatives des pays de cette région de renouer avec la croissance.

L'articulation de ces quatre thématiques (informel, migration, emploi et pauvreté), offre sans aucun doute non seulement une saisie des tendances des réalités socio-économiques mais aussi des défis importants auxquels tous les acteurs politiques, économiques et sociaux doivent affronter dans les années à venir.

Un vœux : que la livraison de cet ensemble de réflexions puisse susciter un intérêt à la fois individuel et collectif plus soutenu afin d'approfondir notre connaissance de ces phénomènes et de forger les outils et les politiques nécessaires à la prise en charge de ces défis.

UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION À LA CRISE DU TRAVAIL OU UNE LIMITE AUX POLITIQUES ACTIVES ?

Mohamed Saïb MUSETTE & Jacques CHARMES***

Cet ouvrage sur l'informel au niveau des économies maghrébines n'est pas fortuit. Les réflexions produites proviennent d'un long travail, de collecte, de traitement et d'analyse de données, pas toujours aisé pour une analyse comparative car les trois pays du Maghreb central ne sont pas encore parvenus à une harmonisation de leurs systèmes d'informations sur les indicateurs du marché du travail bien qu'ils se réfèrent tous aux normes élaborées par le Bureau International du Travail. Ce travail d'harmonisation reste à faire. D'ailleurs les trois pays restent réticents à utiliser le terme de « secteur informel ». La Tunisie continue à préférer la terminologie des micro-entreprises, l'Algérie se sert de l'économie parallèle comme d'un repoussoir inévitable et si le Maroc en retient le nom dans les enquêtes statistiques, il ne lui consacre pas, en tant que tel, de politiques spécifiques.

Les économies maghrébines ont été mises à rude épreuve depuis la récession économique mondiale dans les années 1980. Les succès enregistrés juste après l'indépendance ont été annihilés en quelques années, ce qui traduit l'extrême fragilité des bases économiques du Maghreb. Et les trois pays (Algérie, Tunisie et Maroc) ont adopté des politiques actives du marché du travail en vue de lutter contre le chômage.

Les travaux réunis dans cet ouvrage, attestent de cette informalisation sans pour autant la diaboliser dans sa totalité. Certes l'informel est souvent assimilé au travail au noir, à l'économie souterraine ou

* Maître de Recherche, CREAD – Alger – Algérie.

** Institut de Recherche pour le Développement (IRD, Paris).

parallèle et donc à l'illégalité. Il y a pourtant de nombreuses années que les économistes et les statisticiens du travail ont cherché à lever cette ambiguïté. Le Bureau International du Travail après avoir posé la question sous forme d'un dilemme, a fait sienne une approche plus positive et compréhensive. Non seulement l'éradication de l'informel relève de l'utopie mais de plus il peut être créateur d'emploi et source d'initiatives privées. C'est cette incompréhension que les travaux réunis dans cet ouvrage tentent de lever afin d'éclairer une réalité finalement encore méconnue et paradoxale.

Les deux premières analyses porte sur l'informel au niveau de la sous-région du Maghreb central. Les résultats auxquels Jacques Charmes aboutit, après avoir rappelé les définitions opérationnelles et les méthodes utilisées, sont sans équivoque. La part de l'emploi informel n'a cessé de croître dans l'emploi total non-agricole durant la décennie 1990. La situation algérienne est paradoxale : partout dans le monde, l'emploi informel est supérieur à l'emploi dans le secteur informel, mais en Algérie l'auteur constate l'inverse ! Des efforts restent donc à faire pour une meilleure saisie de l'informel. L'approche comparatiste tentée par Philippe Adair aborde l'évolution de l'économie informelle sur trois marchés – du travail, des biens et du crédit. Tout comme Jacques Charmes, Philippe Adair écarte l'hypothèse de l'existence d'une économie duale et tente une explication de cette informalisation des économies maghrébines par les effets inévitables d'une croissance démographique non maîtrisée (dans le passé) et de l'application des programmes d'ajustement structurel dans les trois pays du Maghreb central.

Les études suivantes présentées sont de niveau national et ne s'écartent de cette vision régionale que pour apporter des analyses plus approfondies. Jalila Ait Soudane et Hélène Rey Valette examinent en particulier l'accès à l'emploi dans le secteur informel au Maroc à travers le prisme du capital social. L'influence du capital social sur le marché du travail invalide la thèse classique du capital humain. Encore un autre paradoxe ! A la base de la crise de l'emploi, c'est le système de formation qui devient suspect car déconnecté d'avec le marché local du travail !

Les trois études suivantes tentent d'éclairer, chacune à sa manière, les réalités de l'informel en Algérie : d'abord, une tentative de mesure de l'informel, puis une approche qualitative micro-localisée des activités féminines et ensuite une approche sectorielle, à savoir l'informalisation du secteur du bâtiment. L'analyse proposée par Nacer Eddine Hammouda repose la question des modalités de la mesure de l'emploi informel en Algérie. L'auteur examine les différents critères – l'affiliation à la sécurité sociale, la taille de l'entreprise, la déclaration fiscale, le mode d'enregistrement – qui peuvent permettre de mesurer les niveaux d'informalité de l'emploi et du secteur informel au niveau national. Dans une approche complémentaire, de type qualitatif, Djamil Belhouari-Musette aborde le monde de l'informel à travers l'étude des récits de vie des activités féminines dans la région algéroise. L'auteure opère une distinction dans ces activités : celles qui sont légitimes et qui méritent d'être structurées et d'autres qui sont illégales, donc à combattre car nuisibles à l'économie algérienne. Toujours en Algérie, Noureddine Messahel nous invite à visiter l'emploi informel dans le bâtiment, le secteur le plus informalisé du pays. L'auteur incrimine le processus de destruction-dissolution des entreprises publiques, associé à la privatisation des activités du bâtiment, dans la généralisation de la précarisation des conditions du travail, d'où l'essor de l'informel. Faiblement concurrentiel et peu équipé, celui-ci ne peut lutter contre le fait que les grandes réalisations seront confiées aux entreprises étrangères qui procèdent à l'importation de main d'œuvre. Autre paradoxe d'une économie, confrontée au chômage !

Les deux dernières analyses portent sur l'informel en Tunisie, avec une tentative de modélisation : la première s'interroge sur la pertinence de la thèse dualiste dans l'examen du marché du travail tunisien tandis que la seconde porte sur la mesure du chômage féminin. Faouzi Sboui inscrit quant à lui son analyse dans une lecture nouvelle de la théorie de la segmentation du marché du travail, avec une application sur l'économie tunisienne. L'auteur adhère ainsi au dépassement du dualisme du marché du travail basé sur un clivage entre formel et informel et propose une stratification déterminée par les caractéris-

tiques des emplois occupés. Hamadi Sidhom affirme que le marché de travail tunisien s'est profondément remodelé pendant la dernière décennie avec une précarisation de plus en plus prononcée. Il s'ensuit une plus grande vulnérabilité des femmes actives. Il propose une évaluation du taux de chômage féminin en intégrant la notion de productivité et de temps de travail à l'aide d'une enquête relative aux femmes au foyer ou plus exactement au travail à domicile.

Cette brève introduction aux travaux permet de situer la nature des analyses et les interrogations souvent croisées et nous autorise à aller plus loin dans la réflexion.

En fait, les analyses convergent toutes vers un constat sans appel : la tendance actuelle indique une progression de l'économie informelle dans les trois pays du Maghreb central. La croissance a repris depuis quelques années et le taux moyen de chômage est estimé à 14% (2004) au niveau du Maghreb. Le gain en emploi proviendrait essentiellement de cette poussée de l'économie informelle. La « fin du travail » est déjà évoquée par certains analystes. C'est aussi la fin de l'emploi à vie, à durée indéterminée. Cette fin est aussi le début d'une nouvelle forme de travail, avec de nouvelles valeurs. La forme « atypique », souvent décriée comme étant du travail précaire, limitée dans la durée serait-elle devenue la nouvelle norme ? Deux autres questions subsidiaires se posent alors. Cette informalisation des économies maghrébines, traduit-elle une stratégie d'adaptation à la crise du travail, non limitée d'ailleurs à la région ? Ou encore, est-elle révélatrice des limites des politiques actives ?

SECTEUR INFORMEL ET EMPLOI INFORMEL AU MAGHREB

*Jacques CHARMES**

L'économie informelle est un terme générique qui recouvre des aspects très divers du marché de l'emploi (emplois dans les petites entreprises individuelles, emplois externalisés, temporaires ou précaires) mais aussi des formes de production cachées, illégales ou tout simplement invisibles parce que non mesurées. L'emploi informel recouvre le seul de ces segments lié au marché du travail.

Deux concepts de population active sont venus compléter, dans la période récente, la panoplie des concepts classiques forgés de longue date par la Conférence Internationale des Statisticiens du travail (CIST). Les concepts d'emploi, de chômage et de sous emploi ont été élaborés sur la base des réalités de sociétés à dominante salariale et ce n'est que progressivement qu'ils se sont adaptés à des réalités différentes, marquées par une prédominance de l'emploi non salarié dans les pays en développement. Les deux concepts récemment adoptés ou débattus sont ceux de « secteur informel » et « d'emploi informel ».

Nous nous proposons d'examiner dans cet article la façon dont ces deux concepts ont été mis en œuvre et mesurés dans chacun des trois pays du Maghreb au cours des deux dernières décennies. Après avoir rappelé la définition des concepts de secteur informel et d'emploi informel dans une première section, nous verrons ensuite les méthodes utilisées dans chacun des trois pays, avant de présenter les résultats des évaluations pour les trois pays.

* Institut de Recherche pour le Développement (IRD, Paris).

LES DÉFINITIONS INTERNATIONALES DES CONCEPTS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL ET D'EMPLOI INFORMEL

On se contentera ici de donner les éléments de ces définitions, sans revenir sur leur origine et leur genèse qui ont été exposées ailleurs (Charmes J., 2002).

La définition internationale du « secteur informel » adoptée en 1993

La 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de 1993 visait à proposer une définition statistique – opérationnelle – d'un phénomène largement discuté par la littérature économique et supposé représenter une part importante et croissante de l'emploi dans les pays en développement (d'où l'intérêt de sa mesure).

Synthétisant les résultats des réflexions antérieures, la Conférence (BIT, 1993a et b) rappelle que le secteur informel se caractérise d'une façon générale « comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

Puis elle en propose la définition statistique : le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui constituent un élément, au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles.

Les entreprises individuelles se distinguent des sociétés et quasi-sociétés sur la base de leur statut légal et du type de comptabilité qu'elles tiennent : ainsi les entreprises individuelles ne constituent pas des entités séparées indépendantes du ménage ou du membre du

ménage qui en est propriétaire, et elles ne tiennent pas une comptabilité complète qui permettrait une claire distinction entre les activités de production de l'entreprise et les autres activités du propriétaire.

Le secteur informel est ainsi défini, quels que soient le lieu de travail, l'importance des immobilisations, la durée de l'activité et son exercice à titre principal ou secondaire, comme comprenant :

– d'une part les entreprises informelles de travailleurs à compte propre qui peuvent employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels : pour des raisons opérationnelles et selon les circonstances nationales, ce segment comprend soit toutes les entreprises à compte propre, soit seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale (lois fiscales ou de la sécurité sociale, ordres professionnels, ou autres lois ou règlements),

– d'autre part les entreprises d'employeurs informels qui peuvent employer un ou plusieurs salariés sur une base permanente et qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants : une taille de l'établissement inférieure à un certain nombre d'emplois (défini sur la base des seuils minimaux incorporés dans les législations nationales ou les pratiques statistiques), le non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

Enfin les unités économiques produisant exclusivement pour usage final propre sont exclues du champ de la définition.

Des premiers éléments de la définition (et en particulier la référence aux caractéristiques de l'unité économique et non à celles de l'individu), émerge la raison pour laquelle la définition porte sur le «secteur» informel et non l'emploi informel : la définition internationale a pour objectif d'insérer le secteur informel dans le Système de Comptabilité Nationale, dans le secteur institutionnel des «ménages», et ne se réfère pas à un quelconque «dualisme». La 4^e révision du SCN, en 1993, fait explicitement référence au secteur informel défini par la 15^e CIST en tant que composante des entreprises individuelles du secteur des ménages. C'est parce que le secteur informel concerne les unités de production –et non l'emploi individuel– qu'il est possible de l'insérer en tant que sous secteur des ménages.

Du point de vue des statisticiens d'enquête, il est clair que les critères retenus ne sont pas seulement les plus opérationnels, ils sont aussi en cohérence avec les caractéristiques structurelles et fonctionnelles du secteur informel et ils aident à identifier les tendances d'un segment spécifique de la population active en relation avec la capacité (ou l'incapacité) de l'Etat à faire appliquer les lois et règlements qu'il édicte. Ils permettent également de distinguer diverses composantes du secteur informel, qui se caractérisent par des comportements différenciés, répondant ainsi à la critique de « dualisme » et susceptibles de conduire à des analyses plus fines, moins dichotomiques, se rapprochant de l'idée de « continuum ». On distingue ainsi le travail indépendant (constitué par les personnes qui travaillent à leur propre compte sans employer de salariés permanents, mais en employant éventuellement des aides familiaux et des salariés occasionnels), l'auto-emploi (qui est constitué de la catégorie précédente mais en y incluant les aides familiaux – et accessoirement les membres des coopératives), et les micro-entreprises (constituées par les entreprises informelles employant des salariés permanents en dessous d'un certain seuil de taille que le groupe de Delhi de la Commission statistique des Nations Unies – en charge de poursuivre les réflexions sur la mesure du secteur informel – a fixé récemment à 5 salariés).

Le concept « d'emploi informel »

L'adoption de la nouvelle définition en 1993 ne mit pas fin pour autant aux discussions antérieures et nombreux restaient les économistes qui continuaient à employer le terme d'informel en l'appliquant aux emplois plutôt qu'aux unités de production, en référence à la qualité de ces emplois non protégés, précaires. Ces débats rejoignaient ceux de la Conférence Internationale du Travail qui, en 1998, avait adopté la Charte sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail (BIT, 1998) et avait formulé en 1999 le concept de « travail décent » (BIT, 1999) bientôt mis en rapport avec l'économie informelle (BIT, 2002).

Par ailleurs les efforts de mesure du secteur informel débouchaient sur la mise à jour d'une catégorie d'emplois invisibles, non déclarés,

non enregistrés. En effet, l'une des recommandations de la CIST de 1993 avait été de mesurer le secteur informel à partir « d'enquêtes mixtes », c'est-à-dire d'enquêtes auprès des ménages qui identifieraient, au sein des ménages-échantillon, toutes les unités économiques répondant aux critères de définition du secteur informel afin de les enquêter, dans une seconde étape, à l'aide d'un questionnaire d'entreprise. Même si l'on peut rattacher à ce type d'enquêtes celles de la Banque Mondiale du type LSMS (Living Standard Measurement Study) ou DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement), cette démarche est loin d'être généralisée de sorte que l'on continue à procéder à des mesures indirectes de l'emploi dans le secteur informel (cf. Charms 2001, pour une présentation détaillée de la méthode). Celles-ci consistent à comparer l'emploi par branche d'activité et situation dans la profession tel qu'il ressort des enquêtes de population active avec l'emploi enregistré dans les enquêtes d'entreprises ou les répertoires administratifs, faisant ainsi ressortir le secteur informel par solde. Or dans les pays où l'on peut comparer les résultats de la méthode indirecte avec les résultats des enquêtes mixtes, il apparaît qu'une fraction importante de l'emploi (qui peut varier de 15 à 35 pour cent de l'emploi non agricole) n'est ni formelle, ni informelle. Rien d'étonnant à cela en définitive: les enquêtes d'entreprises – qu'elles relèvent de la méthode mixte ou qu'elles portent sur le secteur formel – se heurtent à la sous-déclaration des emplois précaires, de sorte que l'on peut dire que la méthode indirecte mesure l'ensemble de l'emploi informel comprenant le secteur informel ainsi que les emplois non déclarés par les entreprises.

La Conférence Internationale du Travail de Juin 2002 dont l'un des thèmes a été l'économie informelle (BIT, 2002) a débouché sur la nécessité d'une re-conceptualisation du travail et marque une étape décisive dans l'évolution des conceptions du travail. Il devait revenir à la 17^e CIST de Novembre-Décembre 2003 de traduire ces réflexions en concepts opérationnels pour la collecte et la mesure (BIT, 2003).

A l'heure actuelle, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non

protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes.

Il faut cependant admettre que l'emploi informel ainsi défini n'est pas pour autant plus facile à mesurer, car – aussi curieux que cela puisse paraître – les personnes interrogées ne sont pas toujours à même de savoir si elles bénéficient réellement d'une protection sociale, ou plutôt devrait-on dire qu'il peut exister des protections sociales à plusieurs vitesses.

Le tableau suivant résume de façon simplifiée la situation (pour une présentation plus complète et complexe, voir Hussmanns, 2001). La catégorie (2) des emplois formels dans les entreprises du secteur informel (certains salariés peuvent y être protégés de même que certains travailleurs indépendants lorsque les systèmes de protection sociale leur ont été étendus) est une exception dont l'importance relative dépend de la définition adoptée pour le secteur informel, alors que la catégorie (3) des emplois informels dans le secteur formel constitue tout l'enjeu du débat, puisqu'il s'agit entre autres de l'externalisation des emplois dans le secteur formel.

Tableau 1 : Composantes du secteur informel et de l'emploi informel.

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	Secteur formel	(3)
	Informelle	(2)	Secteur informel

Ces concepts simplifient nécessairement – et de façon excessivement dichotomique (dualiste) – une réalité qui est par nature multiforme et constitue un continuum, mais c'est le prix d'une collecte comparative et fiable à grande échelle.

En conclusion, les méthodes indirectes fournissent plutôt une estimation de l'emploi informel dans son ensemble, dont le secteur informel n'est qu'une composante. L'intérêt de la méthode devient alors

évident : en comparant l'emploi informel avec l'emploi dans le secteur informel, on fait ressortir l'emploi externalisé non déclaré par le secteur formel (et accessoirement par le secteur informel).

LES METHODES D'ENQUÊTE ET DE MESURE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL ET DE L'EMPLOI INFORMEL

Dès avant 1993, les enquêtes mixtes qui devaient être recommandées par la résolution concernant la nouvelle définition internationale, avaient été testées. Elles consistent à tirer un échantillon représentatif de ménages dans un premier temps, parmi les actifs occupés desquels on identifie les travailleurs à compte propre et les employeurs du secteur informel tel que défini ci-dessus; dans un second temps les unités économiques ainsi identifiées sont enquêtées à l'aide d'un questionnaire d'entreprises. Considérée comme la plus fiable et la plus exhaustive des méthodes d'enquête sur le secteur informel, l'enquête mixte présente cependant un certain nombre d'inconvénients : son degré de fiabilité et d'exhaustivité dépend évidemment de la qualité des réponses des ménages, et en particulier des répondants qui ne sont pas toujours les individus directement concernés; en outre, comme tout chef d'entreprise, l'entrepreneur du secteur informel a tendance à sous estimer le nombre de personnes qu'il emploie; enfin les listes d'adresses établies lors de la première étape de l'enquête ne permettent pas toujours de retrouver facilement les entreprises lors de la seconde étape, et cela d'autant plus que celles-ci sont informelles.

Une autre tendance logique pour mesurer l'emploi dans le secteur informel consiste naturellement à inclure de façon systématique dans les enquêtes annuelles ou régulières sur l'emploi, des questions permettant de relever les critères de définition du secteur informel, de l'emploi informel, et de leurs composantes, en vue de mesurer leur évolutions différentielles. Puisque les enquêtes sur l'emploi sont destinées à se généraliser et à devenir au moins annuelles, c'est là une orientation logique et souhaitable. En outre on remarquera que la première étape des enquêtes mixtes entre dans la même probléma-

tique : on peut y relever les critères de l'emploi dans le secteur informel. Cependant certaines enquêtes mixtes hésitent à le faire afin de ne pas faire apparaître deux estimations divergentes du secteur informel. Mais la démarche se heurte à une difficulté intrinsèque : l'incertitude des réponses sur les caractéristiques de l'entreprise due à la méconnaissance de ces caractéristiques par les travailleurs eux-mêmes et à plus forte raison par ceux qui répondent à leur place en leur absence.

Enfin, la méthode initiale, qui prévalait avant que ne soient recommandées les enquêtes mixtes, est celle qui procède par recensement des établissements, suivi d'enquêtes par sondage sur les établissements du secteur informel : la qualité des informations collectées est meilleure, mais l'exhaustivité du champ du secteur informel n'est évidemment pas réalisée puisque les domiciles et les rues ne sont pas couverts. Cette méthode d'enquête doit obligatoirement être doublée par des méthodes d'estimation indirecte permettant de cerner les autres composantes du secteur informel et de l'emploi informel.

Quelles que soient les méthodes d'enquêtes mises en œuvre, les méthodes d'estimation indirectes devraient toujours être utilisées puisqu'elles permettent de compléter utilement les connaissances résultant des enquêtes. La méthode indirecte consiste à comparer l'emploi total tel qu'il résulte d'une enquête emploi par exemple avec l'emploi enregistré tel qu'il résulte d'une enquête d'entreprises, ou des statistiques de sécurité sociale, pour faire ressortir un solde qui représente l'emploi non enregistré ou encore l'emploi informel. L'élaboration par les Systèmes de Comptabilité Nationale de matrices d'inputs en travail dans le but de rendre compatibles et cohérents les évaluations de la production et les effectifs ou la quantité de main d'œuvre à y avoir contribué rend nécessaire le recours aux méthodes indirectes dont les résultats seront d'autant plus précis et fiables que des enquêtes mixtes ou des recensements d'établissements seront disponibles. C'est la complémentarité des approches qui est recherchée. Le tableau 2 ci-après recense les méthodes utilisées dans les trois pays du Maghreb au cours des vingt dernières années.

Tableau 2 : Méthodes d'enquêtes et de mesure mises en œuvre pour la mesure du secteur informel et de l'emploi informel dans les trois pays du Maghreb

	Algérie	Maroc	Tunisie
Estimations indirectes	1985	1988	1975, 1980, 1989, 1997
Recensement d'établissements		2002	1975, 1981
Répertoire d'établissements		1988	Depuis 1996
Enquête sur les micro-entreprises		1988	1997, 2002
Enquête emploi	1992, 1997, 2001		
Enquêtes mixtes		1999-2000	

Les méthodes indirectes ont pu régulièrement être mises en œuvre en Tunisie où l'on ne dispose pas en revanche d'enquêtes mixtes, ni d'estimations à partir des enquêtes emploi. La méthode tunisienne requiert les estimations indirectes, puisqu'elle a été basée sur les recensements d'établissements suivis d'enquêtes par sondage sur les établissements (Enquête Nationale sur les Activités Economiques, ENAE 1981) et désormais sur des enquêtes sur les micro-entreprises sur échantillon tiré du répertoire des établissements (ENAE 1997 et 2002).

Le Maroc avait adopté une approche fondée sur le répertoire en 1988, puis a réalisé une enquête mixte sur le secteur informel en 1999-2000, mais sans faire d'estimation à partir de l'enquête emploi qui est la première étape de l'enquête mixte. Un recensement des établissements a été réalisé en 2002 en vue de mettre en place un répertoire des établissements actualisé.

L'Algérie est le seul des trois pays du Maghreb à avoir introduit une batterie de questions dans son enquête emploi en vue de mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, permettant aussi, qui plus est, de tester diverses définitions de ces concepts. Cependant, l'enquête emploi de 2003 qui était censée être la première étape d'une enquête mixte n'a pas finalement développé la dernière étape.

EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL AU MAGHREB

Les estimations indirectes ont été relativement nombreuses dans les trois pays du Maghreb et peuvent être considérées comme relative-

ment homogènes puisque réalisées sur la base d'une même méthodologie. Elles montrent qu'en Tunisie, l'emploi informel a suivi une tendance pro-cyclique : en proportion de l'emploi non agricole, l'emploi informel augmente lorsque le cycle économique est dans une phase descendante et il diminue en phase ascendante lorsque le processus d'industrialisation s'accélère. En Algérie, la part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole augmente régulièrement avec une nette accélération dans les années 1990. Au Maroc où le secteur agricole reste très important, les tendances sont plus incertaines, d'autant plus que les données pour les années les plus récentes ne portent que sur le seul milieu urbain.

Tableau 3 : L'emploi agricole et l'emploi informel au Maghreb

	Tunisie				Maroc			Algérie		
	1975	1980	1989	1997	1982	1995	1998	1977	1985	1997
Emploi agricole en % de l'emploi total	37,2	35	25,8	22	48,1	49	47,8	33,2	25,2	16
Emploi informel en % de l'emploi non agricole	38,4	36,8	39,3	47,1	56,9	44,8	46,3*	21,8	25,6	42,7
Part de l'emploi salarié dans l'emploi informel	57,7	36,4	42,5	48,4	16,6	207*	20,7	30,1	33	33,4
Part des femmes dans l'emploi informel		33,2	21,8	18,5		29,6	16,0*			19,8

Sources : *Charmes J. (2001), Bernard Ch. et Charmes J. (1999), et CAWTAR (2002), actualisés pour la Tunisie et l'Algérie.*

Note : Les chiffres avec un astérisque portent sur le milieu urbain.

Il est intéressant de comparer ces résultats des estimations indirectes avec les résultats des enquêtes emploi en Algérie : c'est en effet le seul pays qui ait cherché à mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel en incorporant les questions appropriées dans le questionnaire de l'enquête par sondage auprès des ménages. Les données des tableaux 4 et 5 ci-après sont le résultat de croisements

entre variables qui n'avaient pas réellement été opérés jusqu'à présent. Pour la première fois, on peut donc avoir une estimation de l'emploi dans le secteur informel en Algérie sur la base de la définition internationale adoptée en 1993 : dans le cas présent le secteur informel est donc défini comme étant constitué par l'ensemble des entreprises individuelles non agricoles (statut de l'établissement) employant moins de 5 salariés permanents; et l'emploi informel est défini comme étant l'emploi non immatriculé à la sécurité sociale.

Tableau 4 : L'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel en Algérie 1992-2001

		1992	1997	2001
Emploi total	Hommes	4.305	4.593	5.175
	Femmes	454	956	883
	Ensemble	4.760	5.549	6.059
Emploi non agricole	Hommes	3.517	3.838	3.973
	Femmes	436	823	773
	Ensemble	3.953	4.661	4.747
Emploi dans le secteur informel	Hommes	1.071	917	1.541
	Femmes	34	226	267
	Ensemble	1.106	1.143	1.808
Emploi informel	Hommes	787	1.098	1.378
	Femmes	42	310	269
	Ensemble	829	1.408	1.647

Sources : *calculs propres basés sur les résultats de l'Enquête Nationale sur la Main d'œuvre, ONS, 1992, 1997, 2001.*

Tableau 5 : Evolution de la part de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel en Algérie de 1992 à 2001 (en % de l'emploi non agricole)

	1992	1997	2001
Emploi informel	21,0%	30,2%	34,7%
Emploi dans le secteur informel	28,0%	24,5%	38,1%

Sources : *calculs propres basés sur les résultats de l'Enquête Nationale sur la Main d'œuvre, ONS, 1992, 1997, 2001.*

L'emploi informel a régulièrement augmenté entre 1992 et 2001, jusqu'à représenter plus du tiers de l'emploi non agricole : ainsi 34,7% des travailleurs non agricoles, quel que soit leur statut (salariés, indépendants, employeurs) ne bénéficient pas de protection sociale. Quant à l'emploi dans le secteur informel, il est passé de 28% de l'emploi non agricole en 1992 à 38,1% en 2001, après avoir baissé en 1997 (mais cela pourrait être dû au fait que l'échantillon de l'enquête était plus faible cette année-là et à un nombre relativement plus important de femmes dans l'emploi total).

Tant en 1992 qu'en 2001, l'emploi dans le secteur informel est supérieur à l'emploi informel, ce qui particularise la situation algérienne, puisque partout ailleurs c'est l'emploi informel qui est supérieur à l'emploi dans le secteur informel de sorte que l'on considère que le secteur informel est une composante de l'emploi informel. Le tableau 5 suivant montre précisément cette tendance dans les pays où ces données sont disponibles :

Tableau 5 : *Emploi informel et emploi dans le secteur informel : Inde, Mexique, Kenya, Afrique du Sud et Tunisie.*

	Inde	Mexique	Kenya	Afrique du Sud	Tunisie
	1999-2000	2000	1999	2000	1997
	%	%	%	%	%
Emploi dans le secteur informel	82,5	52,4	50,9	39,8	43,3
Emploi non déclaré	17,5	47,6	49,1	60,2	56,7
Emploi informel	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de l'emploi non agricole					
Emploi dans le secteur informel	68,8	28,6	36,4	18,8	21,6
Emploi non déclaré	14,5	26,0	35,2	31,8	28,3
Emploi informel	83,3	54,6	71,6	50,6	47,1

Sources : *Charmes (2001)*.

En Tunisie en particulier, le secteur informel (défini comme l'ensemble des entreprises individuelles employant 5 salariés permanents ou moins et ne tenant pas de bilan) représente seulement 43,3% de l'emploi informel total.

Cette particularité de la situation algérienne mériterait d'être approfondie en vérifiant quelle proportion des salariés du secteur

informel est couverte par la sécurité sociale et quelle proportion de salariés du secteur formel n'est pas couverte. Si l'on décidait par exemple que le secteur informel algérien se réduit aux entreprises individuelles n'employant pas de salariés permanents, alors l'écart entre les deux indicateurs qui représente les salariés non couverts par la sécurité sociale aurait augmenté de 5,5% de l'emploi non agricole en 1992 à 7,5% en 1997 et à 10,9% en 2001 : un résultat qui est un signe important d'informalisation de l'économie algérienne.

Le Maroc a été le premier pays du Maghreb à entreprendre en 1999-2000 une enquête mixte sur le secteur informel. Les résultats montrent que ce secteur représente 39% de l'emploi non agricole et que seulement 16,8% de ces emplois sont des emplois salariés, les femmes n'occupant que 13,3% des emplois du secteur informel. Evidemment de tels résultats ne sont pas directement comparables avec les estimations indirectes antérieures et il faudra attendre la réalisation du recensement des établissements projeté pour tenter une analyse comparative qui permettra de mesurer la part que représente le secteur informel dans l'ensemble de l'emploi informel.

CONCLUSION

Les trois pays du Maghreb ont, à l'égard des nouveaux concepts de population active que sont le secteur informel et l'emploi informel, adopté des démarches différentes qui tirent leurs origines de la période à laquelle ils ont commencé à s'intéresser au phénomène. La Tunisie qui fut la première à lancer des investigations nationales par le biais de recensements d'établissements puis d'enquêtes sur les micro-entreprises a mis en place un répertoire d'entreprises qui sert de base aux investigations mais nécessite de procéder à des estimations indirectes détaillées. Elle n'a pas jusqu'à présent tenté d'appréhender le phénomène à travers les enquêtes sur l'emploi, ni par des enquêtes mixtes. L'Algérie a mis en œuvre la démarche par les enquêtes emploi et devait articuler une enquête mixte sur son enquête emploi de 2003. Enfin le Maroc, qui fut le premier à réaliser une enquête mixte en

1999-2000 semble décidé à poursuivre les recensements et enquêtes d'établissements. Ainsi progressivement, on peut penser que les trois pays vont rapprocher leurs démarches sur un secteur qui en est venu à représenter près de la moitié des emplois non agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD CH. ET CHARMES J., 2000, Le marché du travail dans les économies du Maghreb à la veille de l'ouverture euro-méditerranéenne (quelques comparaisons avec les PECO), in Boudhief M. et Rahji T. eds., 2000, *Les enjeux de l'intégration économique régionale*, Tunis, 759 p. (pp. 401-432).
- BIT, 1993 a, *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Rapport pour la XV^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.
- BIT, 1993 b, *Rapport de la Conférence*, Rapport pour la XV^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.
- BIT, 1998 a, *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, Conférence Internationale du Travail, 86^e session, Genève, BIT.
- BIT, 1999 a, *Travail Décent*, Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 87^e session, Genève, BIT.
- BIT, 2002, *Travail décent et économie informelle*, Conférence Internationale du Travail, 90^e session, Genève, BIT.
- BIT, 2003, *Rapport Général*, Rapport pour la XVII^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 24 novembre – 3 décembre 2003, BIT.
- CAWTAR, 2002, *Mondialisation et Genre : Participation économique de la Femme Arabe, rapport sur le développement de la femme arabe*, Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), Tunis.
- CHARMES J., 1998 a, Progress in Measurement of the Informal Sector : Employment and Share of GDP. In: UN Statistics Division

- (1998), *Handbook of National Accounting. Household Accounting: Experiences in the Use of Concepts and Their Compilation. Volume 1 : Household Sector Accounts*. (New York, pp. 171-188).
- CHARMES J., 1999 a, *Informal sector, Poverty and Gender. A Review of Empirical Evidence*, Background paper for the World Development Report 2000-2001, Washington, The World Bank.
- CHARMES J., 1999 b, *Gender and Informal Sector*, contribution to *The World's Women 2000, Trends and Statistics*, United Nations, New York, 2000.
- CHARMES J., 2001, Procedures for Compiling Data on Informal Sector Employment and Informal Employment from Various Sources in *Developing Countries*, ILO/WIEGO Latin American workshop on informal sector statistics, Santiago do Chile, 16-18 October.
- CHARMES J., 2002, *L'emploi informel : méthodes et mesures*, « Cahiers du GRATICE », n° 22, 2002, Université Paris XII Val de Marne, pp. 9-35.
- CHARMES J. and Unni J., 2001, Employment in the Informal Sector and Informal Employment : New Insights from Recent Surveys in *India, Kenya and Tunisia*, 5th meeting of the Delhi Group on informal sector statistics, New Delhi, 19-21 September 2001.
- HUSSMANNNS, R., 2001, *Informal Sector and Informal Employment: Elements of a Conceptual Framework*, Paper presented at the Fifth Meeting of the Expert Group on Informal Sector Statistics, Delhi (September 2001), repris en annexe de BIT, 2002.
- ILO, 2002, *Women and Men in the Informal Economy. A statistical picture*, ILO, Employment sector, Geneva, 64p.
- OECD, 2002, *Handbook on Measurement of the Non-Observed Economy*, Paris.
- SCN, 1993, *Système de Comptabilité Nationale*, Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale.

MARCHES INFORMELS ET MICRO-ENTREPRISES AU MAGHREB : EMPLOI, PRODUCTION ET FINANCEMENT

Philippe ADAIR & Yousra HAMED**

Selon l'approche comparative l'économie informelle constitue un phénomène nouveau à partir des années 1970, universel et en expansion [Portes & Castells, 1989; Schneider et Ernste, 2000] qui est à la fois défendu comme l'instrument de la promotion du secteur privé et décrié comme le symptôme de l'involution de l'activité de création d'emploi et de richesses.

L'analyse comparative de l'économie informelle au Maghreb est appréhendée sous l'angle des trois marchés du travail, des biens et du crédit. Sur le marché du travail, l'essor de l'emploi informel, notamment l'auto-emploi, résulte de facteurs démographiques et de l'ajustement structurel. Le marché des biens est caractérisé par la prépondérance des secteurs de main-d'œuvre peu capitalistiques du tertiaire (commerce et services) et des micro-entreprises. Le coût de démarrage des micro-entreprises est couvert par l'épargne personnelle et leur besoin de financement est peu satisfait par les intermédiaires financiers et les institutions de microcrédit. Il n'y a pas de dualisme mais une segmentation du secteur informel dont l'interaction avec le secteur formel varie selon les trois marchés.

* Université Paris XII, GRATICE.

DEFINITIONS ET MESURES DE L'ECONOMIE INFORMELLE

Au plan macro-économique, l'ensemble des biens et services marchands et non marchands non appréhendés par les comptes nationaux constitue « l'économie non observée » (ENO) qui comprend quatre composantes dont l'économie informelle¹ ou « secteur informel » dont le concept a été élaboré à propos des pays en développement – singulièrement de l'Afrique – par le Bureau International du Travail (BIT) en 1972. Il est défini par la facilité d'accès à l'emploi informel en l'absence de barrières à l'entrée, l'utilisation de ressources locales (emploi d'aides familiaux, autofinancement et épargne de proximité), la propriété familiale des entreprises dont l'effectif est réduit, l'usage d'une technologie à haute intensité de travail et adaptée à la demande, des formations acquises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés au regard de la législation sociale (salaire, sécurité, conditions de travail), une production destinée au consommateur final [BIT, 1972; Sethuraman, 1976].

Statut de main d'œuvre, taille de l'activité et respect de la loi

Le statut de la main d'œuvre recouvre deux grandes catégories : les non salariés et les salariés. Parmi les non salariés, les indépendants exerçant seuls leur activité à compte propre doivent être différenciés des employeurs des unités de production (dont l'effectif est inférieur à 10 employés) qui sont définies comme micro-entreprises et qui sont classées dans les ménages selon les comptes nationaux. Parmi les employés des micro-entreprises, la rémunération des salariés induit un coût qui peut être nul s'agissant des non salariés (apprentis, aides-familiaux) [Morrisson & Mead, 1996].

Le critère de la taille des entreprises – moins de 10 (ou de 5) employés – est une convention conforme aux comptes nationaux mais

1. Les trois premières composantes concernent les activités marchandes : outre l'économie informelle qui relève du travail licite mais non déclaré, l'économie souterraine recouvre la fraude socio-fiscale, l'économie criminelle rassemble les activités prohibées; la production domestique résulte d'activités non marchandes [OECD, 2002].

univoque qui occulte le fait que la taille varie selon la branche et le niveau d'activité [Lautier, 1994]. La comparaison est délicate à cet égard : l'Institut National de la Statistique (INS) de Tunisie distingue les entreprises de moins de 5 salariés concernant le commerce et celles de moins de 10 salariés dans l'industrie, le BTP et les services; ce n'est pas la cas de l'Office National des Statistiques (ONS) en Algérie ni de la Direction de la Statistique (DS) au Maroc. Cependant, l'effectif des micro-entreprises est généralement inférieur à 5 employés.

Le critère du respect de la loi recouvre deux exigences distinctes, la légalité de l'activité et l'observance de la réglementation sociale (enregistrement, droit du travail, assurances) et/ou fiscale (tenue d'une comptabilité, paiement des taxes et des impôts), qui renvoient à deux types d'activités : le commerce de contrebande est illégal, tandis que le commerce légal non enregistré n'est pas délictueux. Cette distinction s'avère parfois délicate : ainsi, la vente de cigarettes de contrebande par les détaillants superpose activité non déclarée et activité délictueuse. Le degré d'informalité dépend de la stabilité du cadre institutionnel, plus ou moins tolérant ou réglementé, et de son respect par les actifs informels.

Sources d'investigation et unité d'analyse

Les sources d'information relatives au secteur informel sont diverses mais non nécessairement représentatives. Parmi les sources indirectes, le recensement général de la population est exhaustif mais celui des établissements ne l'est pas, les statistiques administratives sont incomplètes. Les sources directes sont les enquêtes relatives aux ménages (emploi, niveau de vie ...) et aux entreprises dont les données en coupe instantanée ne peuvent pallier l'absence de données longitudinales. Dans les trois pays, les premiers travaux datent des années 1980.

Les enquêtes relatives aux entreprises identifient la demande de travail et l'offre de biens. Généralement fondées sur les fichiers des établissements localisés (à l'exclusion des professions libérales), elles sont lacunaires : les vendeurs ambulants, les travailleurs à domicile et les pluri-actifs qui cumulent une activité formelle et une activité infor-

melle ne sont pas couverts [Thomas, 1992]; l'estimation du chiffre d'affaires et des revenus est difficile. Tel est notamment le cas des enquêtes réalisées en Algérie [Benissad, 1992], en Tunisie [Ben Zakour & Kria, 1992] et au Maroc [DS, 1988; Mourji, 1998; DE, 1999]. Cependant, des enquêtes réalisées en Tunisie et au Maroc au cours des années 1990 corrigent ces biais en appréhendant le commerce ambulant [Sbouï, 2002; DE, 1999] et le travail à domicile [Sidhom, 2002; DE, 1999].

Les enquêtes relatives aux ménages – emploi et niveaux de vie – appréhendent l'offre de travail et la demande de biens. Plus représentatives car elles couvrent les diverses catégories d'activités et incorporent des données fragmentaires sur les entreprises, elles s'avèrent plus pertinentes dans la mesure où le ménage englobe les indépendants à compte propre et les micro-entreprises; cependant, elles mesurent difficilement la durée du travail et distinguent mal le revenu individuel de celui du ménage. Tel est le cas en Algérie des enquêtes relatives à l'emploi jusqu'en 1992 et, dans une moindre mesure, aux niveaux de vie (Living Standard Measurement Survey ou LSMS) en 1995 ainsi que du recensement de la population en 1998. Au Maroc, les enquêtes sur les niveaux de vie (LSMS) datent de 1991 et de 1998, le recensement de la population date de 1994. En Tunisie, les enquêtes relatives à l'emploi et aux niveaux de vie datent de 1997 et de 1999, le recensement de la population date de 1994.

Conformément à la convention adoptée depuis 1993 par le BIT, le secteur informel est cerné selon une approche multi-critères – statut juridique, tenue d'une comptabilité, effectifs employés, branche et lieu d'exercice de l'activité – qui permet d'exclure, outre l'agriculture et l'élevage, les sociétés (publiques et privées) enregistrées, les entrepreneurs individuels dont les professions libérales tenant une comptabilité (quasi-sociétés), les entreprises d'une certaine taille. [Charmes & Graï, 1994]. Le secteur informel regroupe les activités de production et d'échange qui ne relèvent pas du secteur formel dès lors qu'elles échappent à l'enregistrement statistique et comptable et ne sont pas assujetties aux réglementations sociales et fiscales. Le

ménage est l'unité d'analyse privilégiée pour appréhender les actifs qui sont notamment occupés au sein de micro-entreprises.

Les modes d'évaluation

La mesure macro-économique de l'économie informelle relève de deux approches, indirecte et directe, qui recouvrent plusieurs méthodes non comparables et aboutissent à des estimations disparates. Les approches indirectes reposent sur cinq méthodes distinctes : comptes nationaux, consommation (intermédiaire) d'électricité, agrégats monétaires et demande de monnaie, modélisation souple (multi-variables), offre implicite de travail; les approches directes reposent sur des enquêtes dont les résultats sont extrapolés. Les estimations les plus basses sont fournies par les comptes nationaux – 15% du PIB de l'Algérie en 2000 –, les plus élevées résultent des agrégats monétaires (à l'exception de la demande de monnaie) – 30% du Revenu National de l'Algérie en 1983 – et de la consommation (intermédiaire) d'électricité – respectivement 39% et 45% du PIB du Maroc et de la Tunisie en 1990 –; ces deux dernières méthodes qui disposent de données chronologiques et font apparaître un accroissement de l'économie informelle sont discutables [Adair, 2003]. L'accent est mis sur l'emploi informel qui recouvre une pluralité d'estimations dans les trois pays du Maghreb.

L'EMPLOI INFORMEL : L'OFFRE ET LA DEMANDE DE TRAVAIL

Les caractéristiques du marché des biens et du marché du travail

Le marché des biens se caractérise par une faible spécialisation de l'offre à l'échelle internationale – exportations de biens manufacturés pour la Tunisie et le Maroc (y compris de biens agricoles), hydrocarbures pour l'Algérie – et une forte asymétrie des échanges (accentuée depuis 1980) au profit de l'Union Européenne, alors que les échanges intermaghrébins plafonnent. Dans le domaine de la sous-traitance industrielle, les branches cuir-textile-habillement et dans une moindre mesure l'équipement électrique et la construction mécanique, le

Maghreb est menacé d'éviction au profit des pays de l'Est. Ces branches, relativement « labour-intensive », qui ont connu un essor au cours de la décennie 1990¹ ne peuvent cependant pas satisfaire les besoins d'emploi du Maghreb.

Tandis que la sous-traitance s'est accrue, l'offre de biens sur le marché interne s'est trouvée contrainte par l'insuffisance de la demande solvable résultant de la stagnation des salaires réels au Maroc [Lane *et alii*, 1999] et en Tunisie [Eeghen, 1998], consécutive à la mise en œuvre de l'ajustement structurel, voire de leur baisse en Algérie [Dahmani, 1999²]. Au choc monétaire affectant l'offre de biens s'est ajoutée la mise en œuvre de l'ajustement structurel qui s'est traduit par un plafonnement des dépenses publiques et la compression des effectifs engendrant un choc réel tant sur l'offre et la demande de biens que sur la demande de travail du secteur public.

Sur le marché du travail, l'offre s'est accrue en raison de l'essor démographique³ et de l'urbanisation accélérée par l'exode rural, celui-ci étant moins rapide parce que plus ancien en Algérie [Benachenhou, 1979] qu'au Maroc et en Tunisie. Le rythme d'accroissement de la population active urbaine surpasse celui de l'emploi et il en résulte une augmentation du chômage en Algérie [Dahmani, 1999] comme au Maroc [Lane *et alii*, 1999], mais qui est plus réduite en Tunisie. Par ailleurs, l'inadéquation de l'offre à la demande de travail résulte de l'insuffisance du capital humain due au rendement médiocre de l'éducation [Golloday *et alii*, 1998; Page, 1998].

1. L'industrie textile et le tourisme représentent respectivement 8% (1990) et 24% (2000) des exportations du Maroc, 35,3% (1990) et 41% (2000) des exportations de la Tunisie [Konate, 2002].

2. La demande dépend de la répartition des revenus qui diffère selon les pays : le taux de croissance du PIB rapporté aux inégalités (ratio interquintile) au cours de la période 1965-1989 fait apparaître qu'une croissance élevée en Tunisie (4,2%) est associée à une incidence de la pauvreté de 7,4% tandis qu'une croissance plus faible au Maroc (2,5%) est associée à une incidence de la pauvreté beaucoup plus prononcée de 13,1% [Page, 1998]. En Algérie, la hausse des salaires réels, rapide de 1970 à 1982, ralentit durant la décennie 1980 [ONS, 1991].

3. Dans les années 1970, le taux de fécondité moyen est de 6,8 enfants par femme pour les trois pays du Maghreb dont la population est très jeune : les moins de 20 ans représentent près de 50% de la population [UNDP, 2001].

Cependant, l'accroissement de l'emploi précaire peu qualifié dans les activités manufacturières semble avoir favorisé – avec la mise en œuvre d'une politique de revenus de transfert – la réduction de la pauvreté dont l'incidence s'est réduite entre 1985 et 1990 au Maroc comme en Tunisie respectivement de 21% à 13% et de 11,2% à 7,4% [Eeghen, 1998].

L'emploi informel urbain : des actifs occupés dans des branches « labour intensive »

L'emploi informel urbain implique trois catégories d'actifs non agricoles : indépendants et associés (employeurs et à compte propre), salariés (réguliers et occasionnels), aides familiaux (non rémunérés) et apprentis. Deux configurations doivent être distinguées : les travailleurs salariés et indépendants dont l'activité principale relève du secteur informel; les travailleurs (principalement) du secteur formel qui combinent une activité secondaire informelle (le plus souvent non salariée) avec leur activité principale¹. L'emploi informel est principalement occupé, d'une part, dans les branches d'activité employant une main d'œuvre salariée nombreuse et peu protégée (bâtiment, textile-confection-cuir, transport) dont l'activité peut être de caractère saisonnier ou régulier, d'autre part, dans les branches d'activité employant une main d'œuvre non salariée (services, dont réparation, et commerce de détail).

Tableau 1 : Répartition sectorielle de l'emploi informel dans la population non agricole

Pays (année)	Secondaire (industrie et BTP)	Tertiaire (commerce)	Tertiaire (services)	Emploi informel (% emploi non agri.)
Algérie (1985)	25,8%		74,2%	25,4%
Maroc (1982)	51,7%	23,3%	23,7%	32,8%
Tunisie (1981)	54,7%	23,8%	21,5%	36,1%

Source : *Charmes [1990a]*

1. La pluri-activité s'accroît significativement en Algérie depuis le début des années 1980 et concerne en 2000 environ 10% du total des occupés qui disposent généralement d'un emploi stable [Adair, 2002b].

La comparaison des trois pays dans les années 1980, selon des sources d'entreprises (tableau 1), fait ressortir l'ampleur respective de l'emploi informel qui est plus importante au Maroc qu'en Tunisie et beaucoup plus faible en Algérie; de même, la part que représente l'emploi informel dans l'emploi total du secteur secondaire est très variable: 70,5% au Maroc, 42,2% en Tunisie, 15% en Algérie. Cependant, la part de l'emploi informel dans l'emploi total du tertiaire (commerce et services), dont la productivité du travail est faible, est prépondérante: 57,4% en Tunisie, 63,8% en Algérie, 79% au Maroc.

L'évolution des caractéristiques des trois pays au cours des décennies 1980 et 1990 (tableau 2) suggère que le taux de croissance de la population active est associé positivement au taux de chômage et négativement au taux d'emploi informel.

Tableau 2 : Tendances d'évolution de la population active, du chômage et de l'emploi informel

Pays	Taux de croissance annuelle		Taux de chômage national	Taux d'emploi informel (actifs occupés non agricoles)	
	PNB par tête 1980-1993	Population Active 1980-1995	Années 1990	Années 1980	Années 1990
Algérie	-0,8%	3,8%	20,5%	21,4%	25,4%
Maroc	1,2%	2,6%	12,0%	56,9%	-
Tunisie	1,2%	2,8%	16,8%	36,0%	39,3%

Source : Charmes [2002]

Tableau 3 : Part du secteur informel dans le PIB (total et non agricole)

Pays (année)	emploi non agricole	PIB non agricole	emploi total	PIB total
Algérie (1997)		26,5%		24,2%
Tunisie (1995)	48,7%	22,9%	37,8%	20,3%
Maroc (1986)		30,7%		24,9%

Source : Charmes [2002]

La part du secteur informel dans le PIB non agricole est voisine au sein des trois pays; cependant, la productivité varie selon les branches d'activité et entre les pays. La productivité apparente du secteur informel – approximée par le ratio part du secteur informel dans le PIB non

agricole/taux d'emploi informel dans l'emploi non agricole – diffère en Algérie (ratio élevé et peu plausible) et en Tunisie, bien que la répartition sectorielle de l'emploi informel entre le secondaire et le tertiaire soit la même.

**Tableau 4 : Productivité apparente du secteur informel :
PIB non agricole informel / emploi informel**

Pays	Secondaire (% dans l'informel)	Tertiaire (% dans l'informel)	Secteur informel (% PIB non agricole)	Taux d'emploi informel	Productivité apparente de l'informel
Algérie (1997)	25%	75%	26,5%	30,3%	87,4%
Tunisie (1997)	20%	80%	22,9%	48,7%	54,4%*

Source : nos calculs d'après Charmes [2002]

* 67% si le secteur informel non localisé est comptabilisé (nos calculs d'après INS [1997]).

Les facteurs conjoncturels et structurels de l'emploi informel urbain

Depuis la décennie 1980, l'emploi informel s'est accru à des rythmes différents selon les pays par la conjonction de trois effets : les plans d'ajustement structurel (PAS), la stagnation du salariat permanent, l'essor de l'auto-emploi.

En Algérie, la transition inachevée de l'économie administrée à l'économie de marché, initiée à la fin des années 1980 après la récession de 1986 et contrecarrée en 1992, s'est principalement traduite par la mise en œuvre du PAS en 1994. La croissance, élevée au cours de la décennie 1980, ralentit fortement au cours de la décennie 1990.

La création nette d'emploi diminue à partir de 1984 tandis que l'accroissement du chômage, qui s'avère plus rapide que celui de la population active à partir de 1987, s'accélère – le taux de chômage s'élève à 20% en 1990 et atteint 30% en 2000 [Adair, 2002b]. La population active s'est accrue tandis que l'emploi offert a diminué dans le secteur public industriel et faiblement augmenté dans l'administration; au regard de la capacité limitée d'offre d'emploi du secteur privé formel, le secteur informel aurait dû croître significativement et

absorber en partie l'excédent de main d'œuvre (y compris des chômeurs). Tel n'est cependant pas le cas, l'emploi informel s'est élevé faiblement voire s'est stabilisé dans les années 1990¹.

Le salariat permanent décroît au cours des deux dernières décennies (78% des actifs occupés en 1980, 68,8% en 1987, 56% en 1992, 51% en 1998), tandis que le salariat précaire s'accroît cependant moins rapidement que le travail indépendant.

Au Maroc, la signature du premier PAS intervient en 1980. Après la forte croissance du PIB au cours des années 1970, la décennie 1980 accuse une baisse du taux de croissance (4,4%) qui s'accroît au cours de la décennie 1990 (2,7%) [Konate, 2002].

La population active occupée augmente de 3,75% par an entre 1989 et 1996, tandis que le chômage s'accroît deux fois plus vite (soit environ 7,5% par an) entre 1990 et 1996 [ILO, 2000]. Si le taux de chômage n'augmente pas sensiblement au cours de la décennie 1990 et s'élève à 12% [Charmes, 2002], le taux de chômage urbain atteint 22%.

L'emploi offert a diminué dans le secteur public industriel et faiblement augmenté dans l'administration, tandis que la population active s'est accrue sous l'effet de l'accroissement démographique et de l'urbanisation amplifiée par l'exode rural qui se traduit par une "bidonvillisation" dont les habitants sont des actifs informels occupés dans le bâtiment, le commerce (notamment ambulant) et les services [Aït Hammou, 2001]. Le secteur informel semble avoir absorbé une partie de l'excédent de main d'œuvre, y compris les chômeurs.

En Tunisie, la mise en œuvre du PAS intervient en 1986 : elle se traduit par la compression de l'emploi public, la régression de l'activité manufacturière, l'essor du commerce et du bâtiment. La popula-

1. En retenant une estimation de l'emploi informel non agricole de l'ordre de 30%, qui correspond à une hypothèse basse, la comparaison de deux enquêtes emploi suggère que l'emploi informel serait demeuré à peu près constant de 1992 à 1996 – période de ralentissement marquée par un chômage accru – tandis qu'il se serait élevé de 1977 à 1985. Il semble donc plausible que l'emploi informel est affecté par des cycles : en période de basse conjoncture, la tension sur la demande de travail et de biens freine son essor [Adair, 2002b].

tion active occupée s'accroît environ de 2,8% par an, tandis que le chômage s'accroît un peu plus vite, environ de 3,25% par an entre 1989 et 1994 [ILO, 2000]; le taux de chômage urbain augmente de 13,1% en 1984 à 15,6% en 1994 et se stabilise à 15,8% en 1999; le taux de chômage national est de l'ordre de 16,8% au cours des années 1990 [Charmes, 2002].

La structure de la population active demeure caractérisée par la prépondérance du salariat qui représente environ 2/3 des actifs occupés non agricoles; cependant, le salariat régresse au cours des années 1990 après avoir progressé depuis la fin des années 1970 (58,6% en 1977, 64,4% en 1984, 71,5% en 1994, 68,7% en 1999) tandis que les indépendants (en particulier les aides-familiaux) augmentent en proportion (28,5% en 1994, 31,3% en 1999).

L'emploi informel représente respectivement 36% de la population active non agricole au cours de la décennie 1980 et 39,3% au cours de la décennie 1990; il représente une part croissante de l'emploi non agricole qui atteint la moitié de l'effectif occupé au cours de la dernière décennie : 46% en 1994, 48,7% en 1995, 49,9% en 1997 [Charmes, 2002].

L'accroissement de la population active, du chômage ainsi que de l'emploi informel sont moins prononcés et mieux proportionnés en Tunisie. Le secteur informel semble donc pouvoir mieux absorber l'excédent de main d'œuvre qu'en Algérie et au Maroc.

Au sein des trois pays du Maghreb, la caractéristique majeure de l'emploi est l'accroissement de l'auto-emploi (indépendants à compte propre, employeurs et aides-familiaux) dont l'élasticité varie de manière inversement proportionnelle à la part qu'il occupe dans l'emploi non agricole : faible en Algérie, il double; plus élevé en Tunisie, il s'élève de 50%; très important au Maroc, il n'augmente que de 10% (tableau 6).

Tableau 5 : *L'essor de l'auto-emploi*

Pays	Années	Décennie 1980	Décennie 1990	Variation 1990/1980
Algérie		13%	28%	100%
Maroc		36%	40%	10%
Tunisie		21%	30%	50%

Source : ILO [2002]

La mise en œuvre du PAS est plus précoce au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie, aussi la comparaison des trois pays doit-elle tenir compte de la vitesse d'ajustement de l'emploi (informel) aux chocs subis par les marchés du travail et des biens. Cette vitesse d'ajustement et l'amplitude de la variation de l'emploi informel dépendent des tendances socio-démographiques, de la qualité du capital humain et de l'accumulation du capital physique, de la structure sectorielle (importance du secteur privé "labour intensive", degré de sous-traitance), des réglementations préexistantes et en cours (encouragement ou obstruction à la promotion d'activités productives) et des politiques élaborées (répartition des revenus, fiscalité, protection sociale). L'exode rural au Maroc illustre la thèse de Todaro [1969] qui, cependant, n'est guère confortée dans le cas de l'Algérie et de la Tunisie. La qualité du capital humain est plus prononcée en Tunisie et en Algérie qu'au Maroc; l'importance du secteur privé "labour intensive" et sa promotion sont plus marquées au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie dont la libéralisation s'inscrit dans un contexte de violence politique [Talahite, 2000]. Le secteur informel ne s'avère pas capable d'absorber l'excédent d'offre de travail, estimé à quelque 300.000 nouveaux actifs par an en Algérie et au Maroc, ce qui engendre des files d'attente [Fields, 1975].

Demande de travail des entreprises et contraintes réglementaires (socio-fiscales)

Sur le marché du travail, les entreprises formelles (notamment publiques) tendent à réduire leur demande de travail et à accroître la précarité de l'emploi, tandis que les micro-entreprises tendent à réduire le coût du travail [Portes & Castells, 1989; Maldonado, 1995].

Du point de vue des micro-entreprises, en premier lieu, l'activité informelle peut être considérée comme subie et non voulue : la faiblesse du revenu ne permet pas à l'entrepreneur de s'acquitter des obligations sociales et fiscales; en second lieu, l'activité informelle procéderait de l'ignorance de l'entrepreneur et de sa perception néga-

tive de la réglementation; en dernier lieu, le respect ou le non-respect des normes par l'entrepreneur résulteraient d'un comportement rationnel fondé sur le calcul de son coût d'opportunité.

Symétriquement, du point de vue de l'Etat, un premier argument consiste à incriminer le caractère inadapté de la réglementation au regard des situations de pauvreté; un deuxième argument invoque l'arbitrage entre l'accroissement de la pression fiscale et du contrôle réglementaire, conduisant à assujettir le secteur informel afin de financer les dépenses publiques, et l'assouplissement des contraintes afin de favoriser l'emploi.

L'enjeu d'une légalisation ("formalisation") du secteur informel peut être appréhendé selon une analyse coût-avantage : en contrepartie des dépenses (et des délais) relatives à l'enregistrement et au paiement des prélèvements socio-fiscaux, les entreprises pourraient ainsi accéder à divers marchés dont la sous-traitance et les marchés publics; cependant, les barrières à l'entrée des marchés ne sont pas seulement de nature réglementaire, mais également technologique. L'ampleur de ces coûts dépend de la législation sociale, de la réglementation et de la fiscalité en vigueur qui peuvent être interprétées dans le cadre d'une relation d'agence entre les micro-entreprises et l'Etat.

L'analyse des deux enquêtes sur les micro-entreprises en Algérie et en Tunisie au début des années 1990 montre que la rémunération du travail est inférieure au salaire minimum et que la durée du travail est supérieure à la durée légale; la réduction du coût horaire du travail apparaît comme un avantage comparatif caractéristique du secteur informel.

La configuration de l'emploi au sein des micro-entreprises dans les années 1990 fait apparaître la diversité du recrutement de leur main-d'œuvre (conditions d'embauche, âge et statut des employés) et des caractéristiques communes : la taille réduite de leur effectifs qui est généralement inférieure à 5 employés et le non-respect de la réglementation sociale à l'égard des employés non salariés. En Algérie et surtout en Tunisie, la proportion d'aide-familiaux est plus faible qu'au Maroc où l'emploi des enfants est le plus répandu.

En Algérie, l'effectif des salariés employés n'excède pas 5 personnes (80%), les entreprises ne comptent aucun apprenti (64,4%); il n'existe pas de lien de parenté entre employés et employeurs (51%); les employeurs déclarent respecter le salaire minimum (53,8%) mais non la durée légale du travail (54,4%) [Benissad, 1993].

En Tunisie, l'effectif des actifs employés (patron compris) n'excède pas 5 personnes (71%); 7,9% des actifs sont âgés de moins de 15 ans; les salariés, les apprentis et les aides-familiaux représentent respectivement 59,2%, 31,8% et 6,8% de l'effectif employé. La proportion des apprentis augmente avec la taille des entreprises. Les employeurs respectent le salaire minimum (appliqué seulement aux salariés) mais la durée légale du travail n'est respectée que dans 60% des cas [Ben Zakour & Kria, 1992]. La réalisation d'une seconde enquête en Tunisie sur le même échantillon de 100 micro-entreprises localisées à 4 ans d'intervalle (1991-1995) montre qu'il n'y a pas de stagnation de la création d'emploi : celle-ci varie selon les branches et est plus prononcée dans le textile, mais s'avère faible notamment dans le commerce; elle apparaît positivement corrélée au capital humain et négativement corrélée au nombre de salariés notamment déclarés [Marniesse & Morisson, 2000].

Les prélèvements obligatoires qui affectent le coût salarial sont retenus comme facteur explicatif par l'interprétation de la courbe de Laffer et le modèle de fraude fiscale de Sandmo. Ces explications, au demeurant plausibles, réduisent les contraintes réglementaires à des paramètres de coûts qui ne sont cependant pas toujours perçus par tous les actifs informels. Selon Maldonado [1995], les coûts (fiscaux et sociaux) non supportés par les micro-entreprises informelles d'un échantillon du BIT représenteraient quelque 50% de leur revenu. Toutefois, les contraintes socio-fiscales ne sont invoquées qu'en dernier lieu par les micro-entrepreneurs de cet échantillon, qui mettent l'accent sur les contraintes du marché des biens (débouchés insuffisants) et du marché du crédit (besoins de financement non satisfaits).

MICRO-ENTREPRISES : OFFRE DE BIENS, DEMANDE DE FACTEURS ET DE FINANCEMENT

Les caractéristiques des micro-entreprises

En Algérie, depuis les années 1980, les observations recueillies dans diverses localités – Tlemcen, Maghnia, Tizi-Ouzou, Constantine – et l'analyse de filières ont identifié les branches dans lesquelles se manifestent les activités informelles (dont le travail à domicile) : la production (cuir, textile, agro-alimentaire), le commerce (y compris de contrebande) et les services aux ménages [Adair, 2002b].

Au Maroc, outre les enquêtes nationales de 1988 et de 1997 [DS, 1999], les monographies réalisées depuis la fin des années 1970 sur des échantillons d'entreprises localisées – Oujda, Fès, Meknès, Casablanca – appréhendent les caractéristiques socio-démographiques des actifs des micro-entreprises dans le commerce (notamment ambulants), les services, le textile, la cordonnerie, la confection, la restauration et le bâtiment [Adair, 2002b].

En Tunisie, au cours des années 1990 les études réalisées sur des échantillons de micro-entreprises – localisées à Tunis, Sfax et dans les villes de l'intérieur du pays – identifient les mêmes secteurs d'activité [Ben Zakour et Kria, 1992; Marniesse & Morrisson, 2000; Sboui, 2002; Sidhom 2002]. L'enquête nationale de 1997 sur les micro-entreprises montre que 20% des emplois sont occupés au sein de l'industrie et de l'artisanat (transformation alimentaire, textile, chaussures, travail du bois...), 30% dans les services (restauration, transport, communication...) et près 50% dans le commerce et la réparation [INS, 1997].

L'appartenance des micro-entreprises au secteur formel ou au secteur informel n'est pas délimitée, en l'absence de frontière étanche entre les deux secteurs, comme l'illustre le cas de l'Algérie [Hamed, 2002]. Les enquêtes réalisées en Tunisie [Sidhom, 2002; Sboui, 2002] montrent qu'il n'y a pas un secteur informel mais plusieurs segments différenciés selon leur dynamique d'involution ou d'évolution. La branche d'activité ainsi que la différenciation entre le secondaire et le

tertiaire déterminent pour une part le caractère évolutif ou involutif des unités et leurs opportunités de vente. Dans le transport, le commerce de demi-gros ou encore la sous-traitance industrielle et le textile, les micro-entreprises disposent d'un potentiel de diversification et d'évolution dont elles bénéficient peu dans le commerce de détail, la coiffure ou la petite réparation qui sont par ailleurs des activités plus stables.

L'offre de biens et services : les relations avec les clients

L'analyse de l'offre de biens et de services produits par les micro-entreprises dont résultent leurs recettes (flux monétaires entrants) appréhende les relations avec les clients, le niveau de la demande ainsi que la nature des débouchés.

L'écoulement de la production dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu, le secteur d'activité est affecté par la demande induite : certaines activités subissent directement les incidences de l'évolution de demande adressée aux secteurs formels auxquels ils sont liés; ainsi, en Tunisie, la branche menuiserie-ébénisterie dépend des secteurs du bâtiment et du tourisme; la sous-traitance des travaux bureautiques connaît une forte progression en période de croissance [Sidhom, 2002]. En deuxième lieu, la *saisonnalité* exerce un effet sur la demande : l'activité de la restauration se ralentit dans les trois pays pendant le mois du ramadan, la réparation automobile s'intensifie en été avec le retour des travailleurs de l'étranger (et l'accroissement du parc automobile). En dernier lieu, la demande est liée à la visibilité de la micro-entreprise qui dépend de son degré de formalisation (respect de la réglementation, taille...) ainsi que du lieu d'exercice de l'activité; la faiblesse du revenu de la clientèle à laquelle les micro-entreprises s'adressent correspond à une demande réduite et irrégulière.

En Tunisie, le problème le plus fréquemment cité par les micro-entrepreneurs (31,5%) est la difficulté d'écoulement de la production [INS, 1997]. Les segments involutifs pâtissent le plus de la non diversification, du manque et de l'irrégularité de la demande. A contrario,

plus l'unité économique est visible et de taille importante, plus sa clientèle est diversifiée et moins elle rencontre des problèmes d'écoulement [Sidhom, 2002]. Les débouchés formels des micro-entreprises sont limités aux activités exercées par les promoteurs localisés répondant souvent à un besoin du secteur formel – étatique ou privé – en phase de croissance et qui bénéficient d'un effet d'entraînement : 6,8% des micro-entreprises tunisiennes vendent à l'administration et 1,7% exportent; cette catégorie de micro-entreprises évolutives répond rarement à une demande locale [INS, 1997].

L'analyse des échantillons des micro-entrepreneurs informels extraits de deux enquêtes réalisées respectivement en Algérie auprès de 1 400 ménages en 2000-2001 [Adair et Bounoua, 2003] et au Maroc auprès de 567 ménages localisés à Casablanca en 2001-2002 [Adair et Kouhlani, 2002] montre que le lieu de vente est majoritairement informel. Les micro-entrepreneurs du secteur formel pratiquent majoritairement des prix de vente égaux au prix de marché car ils doivent faire face aux mêmes charges que les autres concurrents du segment formel. Les micro-entreprises informelles répercutent les économies qu'elles réalisent sur les charges fixes, les frais sociaux, la main d'œuvre non rémunérée (...) sur le prix de vente qui est majoritairement inférieur à celui du marché.

En Algérie, parmi les 335 micro-entrepreneurs informels sur un total de 426 micro-entrepreneurs, 65% rencontrent des problèmes de débouchés, en particulier ceux qui ne vendent que sur le marché informel (vente à domicile, dans la rue ou aux voisins et amis). Les crédits consentis aux clients sont peu répandus (11,3%), 76,7% des micro-entrepreneurs informels se font payer au comptant. L'analyse multidimensionnelle selon quatre critères -moyens de paiement, octroi de crédit client, lieu et prix de vente- montre que près de 75% des micro-entrepreneurs combinent des relations mixtes, tant formelles qu'informelles.

Au Maroc, l'écoulement à travers des circuits localisés de la production des micro-entrepreneurs – 275 dont 152 informels – dépend de la taille et du caractère formel de l'activité (déterminé par le paie-

ment des impôts) : 60% des employeurs formels ont un lieu fixe de vente contre 23,3% des employeurs informels; 41% des indépendants formels vendent à partir d'un local professionnel contre 10,4% des indépendants informels; la proportion du travail à domicile pour les indépendants est de 20,8% dans le secteur informel contre 9% dans le secteur formel; pour les employeurs, elle est de 40% contre 6,7% [Gourch, 2002].

La demande de facteurs : les relations avec les fournisseurs

La demande de facteurs recouvre trois modes d'approvisionnement : exclusivement chez un importateur ou un grossiste (formel), exclusivement sur le marché parallèle (informel) ou bien selon une combinaison des deux modes. Les micro-entrepreneurs informels algériens ou marocains s'approvisionnent majoritairement chez des fournisseurs formels (grossistes ou importateurs).

En Algérie, les micro-entrepreneurs qui s'approvisionnent selon le mode formel sont ceux qui ont le plus recours au crédit fournisseurs : ils constituent 47% du total des bénéficiaires de ce crédit, contre 14,3% de micro-entrepreneurs s'approvisionnant selon le mode informel et 7% combinant les deux modes; le financement par crédit fournisseurs concerne 20% des micro-entrepreneurs. L'utilisation du paiement en espèces prime : 75,5% des micro-entrepreneurs règlent leurs fournisseurs en espèces;

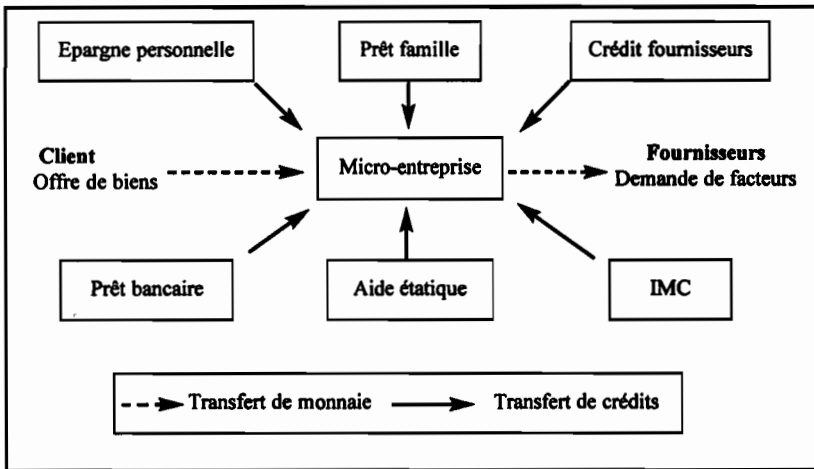
L'analyse multidimensionnelle fondée sur les lieux d'approvisionnement, les modes de financement du fonds de roulement et l'utilisation des moyens de paiement fait apparaître trois types de comportement vis à vis des fournisseurs: formel, informel ou mixte. Seulement 20% des micro-entrepreneurs informels ont un comportement à l'image de la nature informelle de leur activité: le comportement mixte prédomine.

La demande de financement des micro-entrepreneurs

Les besoins de financement recouvrent des dimensions différentes selon le stade d'évolution des micro-entreprises et sont similaires, dans

la plupart des cas, à ceux des entreprises de taille plus importante : coûts de démarrage de l'activité, achat de matière première, paiement des charges, paiement des employés ... [GEMINI-USAID, 1992]. La différence avec les entreprises de taille importante réside dans le fait que leurs besoins sont proportionnels à leur taille et s'avèrent réduits et que leur accès aux sources formelles de financement est limité. Leurs besoins de financement relèvent de trois catégories : besoin de financement à court terme (BFR), besoins de financement de démarrage (investissement), besoin de financement à moyen terme (croissance).

Schéma 1 : Besoins et sources de financement des micro-entreprises



Le financement du cycle d'exploitation – achat de matières premières et rémunération du travail – implique que l'entrepreneur dispose de liquidités. Ce besoin de fonds de roulement (BFR), commun à toutes les micro-entreprises, est dû à leur cash flow limité en raison de l'inadéquation entre les flux monétaires entrants et sortants qui constitue le problème majeur. De plus, les micro-entreprises accordent plus de crédit client qu'elles ne bénéficient de crédit fournisseurs [Mourji, 1998; Morriison, 1995].

Le besoin de financement des coûts de démarrage varie selon le secteur et la nature de l'activité de l'entreprise : généralement, il inclue l'investissement initial en équipements, local, matières premières et dépend du degré de technicité du matériel requis.

Le besoin de financement à moyen terme se manifeste lorsque, à un stade donné de leur cycle de vie, certaines entreprises doivent croître pour faire face à la concurrence, pour profiter de certaines opportunités, pour satisfaire la demande (...) Elles doivent rémunérer des salariés supplémentaires, acheter des machines afin d'accroître la productivité du travail ou d'améliorer la qualité du produit. Ces prêts requis sont d'un montant supérieur à ceux qui financent le BFR et ils recouvrent une durée de remboursement plus longue, ce qui engendre un risque plus important pour les banques et les conforte dans leur frilosité à octroyer des crédits aux micro-entrepreneurs dont elles entravent ainsi l'activité.

En Tunisie, la structure financière d'un échantillon de 150 micro-entreprises de Jendouba montre que le volume du fond de roulement est réduit. En l'absence de financement externe du BFR, 80% réinvestissent leurs gains pour renflouer leur fonds de roulement et se privent ainsi d'un revenu; 24% recourent au crédit bancaire sous sa forme la plus onéreuse du découvert; 75% des bénéficiaires des crédits à court terme financent les immobilisations sur fonds de roulement et déséquilibrent leur structure financière [BIT, 1996].

Au regard du faible niveau d'investissement en locaux et en équipements pour la plupart des micro-entreprises, l'investissement initial est généralement limité et peut être financé par des ressources propres; la contrainte financière majeure réside dans le financement du fonds de roulement et du manque des crédits à court terme. Si les besoins de financement – problème souvent le plus cité- sont les mêmes au sein du Maghreb, l'offre de crédit de la part de l'Etat comme des ONG varie sensiblement selon les pays.

En Tunisie et au Maroc, au début des années 1990, quelques institutions fournissent des crédits qui ne couvrent pas la demande. Les prêts, à court ou à moyen terme, sont généralement assortis de la préparation

d'un dossier, de la fourniture de quitus fiscaux et de l'attestation d'enregistrement au registre du commerce, et surtout de l'exigence d'une garantie que ne peuvent apporter les micro-entreprises en raison de l'indisponibilité d'actifs circulants qui pourraient en tenir lieu.

Selon les enquêtes réalisées au cours des années 1990 auprès de micro-entreprises urbaines localisées en Tunisie, au Maroc et en Algérie, l'autofinancement est le premier mode de financement des micro-entreprises : soit 60% à 85% des micro-entreprises selon les pays. Parmi les modalités de financement externe, les prêts de la famille et des tiers, qui génèrent des contreparties non monétaires, sont utilisés par 10% à 70% des micro-entreprises selon les pays; le recours au crédit bancaire est peu fréquent et dépend de l'existence de programmes de financement public qui impliquent les banques (FONA-PRA en Tunisie, ANSEJ en Algérie); la finance informelle (prêts usuaires, tontines) tient une place marginale dans le financement des micro-entreprises [Morisson, 1993; Lelart, 2002]; elle est plutôt utilisée pour la consommation [Mourji, 1998; El Abdaimi, 1989].

LES POLITIQUES DE FINANCEMENT DES MICRO-ENTREPRISES

Réglementation bancaire et financement public

La carence des services financiers limite l'amélioration durable des conditions de vie et entrave la dynamique d'auto-emploi. Pour y remédier, les trois Etats du Maghreb ainsi que la société civile ont mis en place des initiatives diversifiées en faveur des micro-entreprises. Les réformes qui sont intervenues dans les 3 pays, à des dates différentes et qui visaient le secteur privé, ont indirectement profité à la micro-entreprise.

L'Etat s'est également engagé dans le financement direct des micro-entreprises. Au Maroc, le fonds Hassan II pour le développement économique et social a alloué, en 2000-01, 100 millions de Dirhams au secteur de la microfinance [PNUD, 2000]. En Tunisie, l'Etat a recouru à des incitations fiscales et douanières pour ensuite proposer des financements spécifiques aux micro-entreprises principa-

lement fournis par les ressources budgétaires ou d'origine extérieure mobilisées par l'Etat et gérées par des banques: le FONAPRA accorde aux personnes désirant s'installer pour leur propre compte des prêts à taux bonifiés visant à consolider les fonds propres que ces promoteurs devraient normalement réunir pour être éligibles au crédit bancaire. En Algérie, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes [ANSEJ] créée à la fin des années 1990 s'adresse aux jeunes micro-entrepreneurs de 19 à 25 ans et assure la gestion des dotations, notamment les aides sous forme de prêts non rémunérés et de bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires.

La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

Créée en 1997, la BTS est une banque étatique qui octroie des microcrédits à des petits promoteurs pourvus d'une qualification ou d'un métier mais ne disposant pas de moyens financiers suffisants ni de garanties réelles leur permettant l'accès aux sources existantes de financement. L'accent est mis sur la rigueur autant dans la sélection des clients que dans l'obligation de remboursement des crédits pour rompre avec les habitudes d'assistance et d'aide. Malgré ces dispositions assorties d'un taux d'intérêt bonifié de 5% (inférieur au taux moyen du marché monétaire qui est de 6%), le taux de recouvrement est de l'ordre de 70%, engendrant un déficit de 10 millions de dinars par an absorbé par l'Etat [Belarbi, 1999]. Il convient de s'interroger si le crédit subventionné est géré rationnellement et est bien destiné aux personnes qui en ont vraiment besoin sans dérives clientélistes.

Le point fort des programmes de financement étatiques, l'implication du système bancaire, est cependant occulté par les contraintes imposées: l'âge d'éligibilité (de 19 à 25 ans pour l'ANSEJ et moins de 59 ans pour la BTS), la qualification (le crédit jeune promoteur au Maroc ne s'adresse qu'aux diplômés) et surtout la garantie circonscrit fortement leur portée; l'entrepreneur-type client de ces pro-

grammes est un jeune, diplômé, d'une certaine catégorie sociale qui ne fait pas partie des très pauvres, disposant d'une part des fonds propres et de préférence ayant déjà une expérience. Une frange de la population démunie et potentiellement productive se trouve ignorée.

En Tunisie, en 1995, à Jendouba, le taux d'éligibilité au financement par le FONAPRA était de 15% [BIT, 1996]. Le taux cumulé d'acceptation des demandes de crédit par la BTS est de l'ordre de 52% [Belarbi, 1999]. Les délais officiels d'octroi de crédit par la BTS de 45 jours sont en pratique plus longs et peuvent atteindre un an. Seuls 4,8% des débiteurs de la BTS sont analphabètes [Boukhari, 1999] bien que le taux national d'analphabétisme soit supérieur à 30% [World Bank, 2002]. La BTS, qui se définit comme s'adressant à des entrepreneurs sans garantie, se prémunit contre le risque de défaillance de ses clients en prenant un nantissement sur matériel ou sur fonds de commerce.

La faible portée des programmes étatiques conjuguée à l'accroissement de la vulnérabilité de la population souligne l'importance de la diversification des moyens de lutte contre la pauvreté à travers, entre autres, le financement de la micro-entreprise et explique l'avènement des institutions de microcrédit (IMC) et leur accompagnement par une disposition légale spécifique. La loi sur le microcrédit a été instaurée en 1999 au Maroc et en Tunisie; un comité de suivi a été institué pour contrôler les IMC et surtout s'assurer de la légalité des fonds; les deux lois ont en commun de fixer le plafond des prêts (50000 Dirhams au Maroc et 1000 Dinars en Tunisie), d'interdire la collecte de l'épargne et de fixer le taux d'intérêt à appliquer. Au Maroc, le taux nominal est plafonné et les IMC peuvent appliquer des frais de dossiers qui leur permettraient d'atteindre un taux effectif global plus élevé dès lors que la loi stipule qu'elles doivent disposer de projections financières démontrant leur viabilité au terme de 5 ans. En Tunisie, le taux d'intérêt es: fixé à 5% et les IMC n'ont pas le droit de faire payer des commissions. Ces lois, en essayant de réguler et organiser le secteur du microcrédit, risquent de brider son développement: le plafond des prêts empêche la croissance des clients de l'IMC et les prive d'un moyen d'encouragement au remboursement à savoir l'accès à une

ligne de crédit évolutive; le taux d'intérêt maximal entrave l'équilibre financier des institutions.

L'offre de financement des IMC

Le Maroc est le pays du Maghreb où l'activité de microcrédit est la plus prospère et qui compte le plus grand nombre d'IMC. D'après la Banque Mondiale, la microfinance touchait seulement 5000 clients en 1996 contre 185 000 en 2002 [PlaNet Rating, 2002a] relevant de 13 IMC réglementées et plusieurs autres de petite taille et envergure. Deux institutions se sont rapidement démarquées par l'ampleur de leur programme, atteignant 73000 clients actifs en 2002 pour Al Amana et 60 470 en 2001 pour Zakoura [PlaNet Rating, 2002a,b]. Lors d'une conférence organisée par l'USAID en juin 2002 à Marrakech, les participants avaient estimé que les IMC de l'ensemble des pays du MENA (Afrique du Nord et Moyen Orient) rassemblaient environ 450 000 emprunteurs actifs, soit 185 000 pour le seul Maroc dont le marché potentiel était évalué à 2 millions d'emprunteurs [PlaNet Rating, Weidemann, 2002].

Al Amana, FONDEP et Zakoura s'adressent à une clientèle variée. Il s'agit pour la plupart de commerçants, de petits artisans et de micro-entrepreneurs (hommes ou femmes), n'ayant pas accès au financement bancaire traditionnel, en zones urbaines, péri-urbaines et rurales. Les trois IMC se basent sur les groupes solidaires comme moyen de garantie. Elles possèdent toutes trois un portefeuille de très bonne qualité (le portefeuille à risque de 30 à 365 jours est inférieur à 0,5%). Zakoura se distingue par une clientèle cible défavorisée et une relation de proximité avec les clients développée à travers les produits non financiers de formation et d'activités annexes, qui lui assurent une réelle fidélité. Zakoura se rapproche de l'ONG tunisienne ENDA Inter-arabe par sa méthodologie de garantie et sa proximité avec les clients. ENDA, qui fait figure de pionnière, a démontré que le microcrédit suivant les "*best practises*" peut fonctionner en Tunisie [Cracknell, 2000] : des délais d'octroi courts, une satisfaction des clients, une bonne efficacité des agents de crédit, un taux d'arriéré de

1,31% en 2000 et une autonomie financière prévue pour 2004. Malgré un taux d'intérêt de l'ordre de 18%, et qui semble excessif comparé à ceux pratiqués par la BTS et par les programmes étatiques, ENDA enregistre un taux de remboursement qui dépasse 98% [Boukhari, 1999; Cracknell, 2000].

En Algérie, les IMC sont inexistantes : il n'y a aucune législation claire en la matière, mais en principe, il est interdit de faire des micro-crédit en dehors de la banque. Quelques ONG incorporent parmi leurs programmes un axe microcrédit, à l'instar de Touiza.

Les IMC ont conçu des outils adaptés aux spécificités des micro-entreprises et ont apporté des réponses aux raisons invoquées par les banques pour ne pas octroyer de crédits à ce type de clients. Les banques justifient leurs réticences par la non rentabilité des prêts de faibles montants au regard de coûts de transaction élevés non couverts par les taux d'intérêt plafonnés, le risque de défaut de remboursement induit par l'asymétrie de l'information (aléa moral et sélection adverse) et non couvert en l'absence de cautionnement. Le rationnement du crédit résulte donc des conditions d'octroi et non d'une sélection par les taux d'intérêt.

La méthode de crédit de groupe de la Grameen bank, assure non seulement une maîtrise de l'aléa moral à travers le contrôle par les membres du groupe (*peer monitoring*) mais encore dispense les clients de fournir une garantie puisqu'ils se portent solidairement garants les uns des autres. Le fait que le défaut de remboursement d'un membre entraîne une non éligibilité du groupe entier pour un nouveau prêt induit une auto-sélection efficace basée sur l'utilisation d'information que seuls les membres peuvent détenir mais non l'IMC ou encore la banque.

CONCLUSION

La théorie dualiste, inspirée du modèle de Lewis [1954], postule l'existence d'une séparation entre le secteur formel et le secteur informel qui se traduit par le maintien de disparités endogènes – de statut,

de revenu et de financement – sur les trois marchés du travail, des biens et du crédit. Dans sa version forte, le dualisme admet peu la possibilité de transfert de flux – réels et monétaires – d'un secteur à l'autre; dans sa version faible, la segmentation n'est pas très étanche. La segmentation¹, qui dépend des contraintes relatives à la réglementation non réductibles à des écarts de prix, est appréhendée au regard des interactions sur ces trois marchés.

Sur le marché des biens, la segmentation est plus ou moins prononcée selon que l'interaction entre les secteurs – variable selon les branches d'activité – soit faible ou significative: la relation est univoque dans les branches du tertiaire, lorsque le secteur formel fournit les inputs du secteur informel et la demande finale adressée au secteur informel provient du secteur formel; la relation est interdépendante dans les branches du secondaire lorsque la demande adressée au secteur formel induit la demande du secteur informel : essor parallèle des deux secteurs ou sous-traitance du secteur informel par le secteur formel.

Sur le marché du travail, la segmentation varie selon le statut et le capital humain des actifs considérés : salariés ou non salariés, employeurs ou indépendants à compte propre. Les salaires réels ne sont pas nécessairement une variable discriminante : si les revenus des salariés du secteur informel urbain sont globalement plus faibles que ceux du secteur formel, cela concerne surtout les salariés non permanents; les revenus des entrepreneurs – à niveau de capital humain comparable – sont sensiblement équivalents dans les deux secteurs. Si les externalités positives en termes de capital humain du secteur formel bénéficient encore peu au secteur informel, le niveau d'éducation des micro-entrepreneurs demeurant faible, la mobilité professionnelle se manifeste tant du formel vers l'informel que dans le sens inverse; la mobilité – voire l'ascension sociale – sont toutefois plus marquées pour les salariés qui passent du secteur formel vers le secteur informel et deviennent indépendants ou qui sont pluriactifs. Les salariés du sec-

1. Celle-ci ne se réduit donc pas au salaire d'efficience selon l'approche keynésienne [Bhattacharya, 2001] ni à la seule contrainte fiscale selon l'approche néoclassique [Agénor and Aizenman, 1999; Ihrig and Moe, 2004].

teur formel (public et privé) sont moins exposés au risque de paupérisation que les salariés non protégés et les indépendants, plus souvent occupés dans le secteur informel [Lachaud, 1994].

Sur le marché du crédit, la segmentation est plus prononcée et dépend d'abord de la taille de l'unité économique. La finance formelle alimente rarement (et sous impulsion institutionnelle) le secteur informel; la finance informelle ne finance quasiment pas le secteur productif (informel et à plus forte raison formel). Les micro-entrepreneurs ont principalement recours à l'apport propre (épargne personnelle et aide de la famille).

Le secteur informel urbain fait l'objet d'une controverse, tant positive que normative, entre deux thèses qui mettent l'accent sur la dimension endogène ou exogène des facteurs explicatifs et dont les enjeux diffèrent au regard des catégories d'agents considérées, respectivement les employeurs et les employés : s'agit-il de renforcer la complémentarité ou de substituer le formel à l'informel?

Dans le cas où le secteur informel s'avère complémentaire, il est appelé à perdurer moins comme un vivier de croissance capitaliste ou comme une armée de réserve industrielle que comme une soupape de sûreté à l'égard de la paupérisation des chômeurs et des salariés précaires. L'informel de survie, en marge de l'économie officielle, et l'informel de subordination à l'économie officielle (sous-traitance) ne peuvent fonder une véritable stratégie de développement, le faible niveau de rémunération et de protection sociale s'accompagnant d'une faible incitation à l'innovation technologique [Portes, Castells & Benton, 1989].

Dans le cas où le secteur informel est substituable, la formalisation doit tendre à stimuler un potentiel de croissance autonome et pourra à terme se réaliser sous des formes intermédiaires grâce à un régime dérogatoire (déclaration simplifiée, pression fiscale allégée) et des dispositifs d'aide et de financements spécifiques.

La transition ne peut s'opérer que graduellement, laissant perdurer une certaine segmentation qu'il convient de contenir grâce à des règles du jeu stables. La législation doit s'attacher à dissuader les inté-

rêts privés de contourner la réglementation publique afin d'obtenir un avantage concurrentiel et à réprimer la corruption qui procède de la manipulation de la réglementation publique afin d'obtenir un avantage monopoliste. L'alternative libéralisation *versus* réglementation est univoque dès lors qu'il s'agit à la fois de réglementer le marché du travail et de libéraliser le marché des biens et du crédit.

BIBLIOGRAPHIE

- (EL) ABDAIMI, M., 1989, Le financement informel: problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le sud marocain, *Revue Tiers Monde*, n°120, pp 869-879.
- ADAIR, P., 2002a, Production et financement du secteur informel urbain en Algérie: enjeux et méthodes, *Economie & management*, n°1, Université de Tlemcen, Algérie, pp.1-23.
- ADAIR, P., 2002b, L'emploi informel en Algérie: évolution et segmentation du marché du travail, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, "L'économie informelle au Maghreb", pp 95-126.
- ADAIR, P. & BOUNOUA, C., 2003, *L'économie informelle en Algérie*, 411MDU99, accord-programme interuniversitaire du comité mixte franco algérien CMEP 1999-2002, Université Paris XII, France, et Université de Tlemcen, Algérie, Ministère des Affaires Etrangères, rapport final.
- ADAIR, P. & KOULAHNI, B., 2004, *L'économie informelle au Maroc*, 243SJPEG00, action intégrée interuniversitaire du comité mixte franco marocain CMIFM 2000-2003, Université Paris XII, France, et Université de Hassan II, Casablanca, Maroc, Ministère des Affaires Etrangères, rapport final.
- Agénor P-R. and Aizenman J., 1999, Macroeconomic adjustment with segmented labor markets, *Journal of Development Economics*, vol. 58, pp 277-296.
- AIT-HAMMOU, S, 2001, Bidonvilles et stratégies de recasement de leurs habitants dans la région du grand Casablanca, in Chanson-Jabeur, C. et

- alii (eds.), 2001, *Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb*, L'Harmattan, Paris, France , pp 449-475
- (EL) ALAOUI, A., BERNARD, C., BOUABIB, A., 1991, Au Maroc, des micro-entreprises de production destinées à rester petites, Bernard, C. (ed.), 1991, pp19-138
- ANSEJ, Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, www.ansej.org.dz/.
- BHATTACHARYA P. C., 2001, Aspects of employment and unemployment in a model of the developed and the less developed economies, *Economic modelling*, vol. 18, 2, April, pp 297-311
- BELARBI A., 1999, Président Directeur Général de la BTS, *entretien accordé au site Africa on line*, <http://www.africaonline.co.ci/AfricaOnline/infos/notrevoie/466SOC1.HTM>. novembre.
- BELGHAZI, S. ET ALII, 1998, La micro-entreprises : levier de politique sociale et opportunité de financement – Enquête réalisée auprès de 180 entreprises, *Cahier de recherche*, CERAB, Rabat.
- BENACHENHOU, A., 1979, *L'exode rural en Algérie*, ENAP, Alger, Algérie.
- BENISSAD, M., 1993, Microentreprises et cadre institutionnel en Algérie, *Documents techniques* n°85, OCDE, Centre de Développement, mars.
- BEN ZAKOUR, A. & KRIA, F., 1992, Le secteur informel en Tunisie : cadre réglementaire et pratique courante, *Documents techniques* n°80, OCDE, Centre de Développement, novembre
- BERNARD, C., 1988, En Algérie, une "nouvelle" valeur, l'auto-emploi?, *Tiers-monde*, vol 29, n°114, pp 295-318.
- BERNARD, C., 1991, *Fin d'une certaine mobilisation salariale et pluriactivité*, in Bernard, C. (ed.), 1991, pp 63-90
- BERNARD, C. (ed.), 1991, *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb : L'informel dans les années 80*, Paris, CNRS.
- BIT, 1996, *Etude des caractéristiques des micro-entreprises dans le gouvernorat de Jendouba*, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Tunisie, octobre.

- Boukhari S., 1999, Tunisie : l'Etat sur tous les fronts. *Le courrier de l'UNESCO*. n°, pp 28-30.
- BTS, 2001, *Rapport d'activité annuel*, BTS.
- CHARMES, J., 1990a, *Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel*, in Turnham et alii (eds.), 1990, pp 11-51
- CHARMES, J., 1990b, Analyse comparative de l'emploi dans le secteur non structuré au Maghreb et en Egypte, in Deux études sur l'emploi dans le monde arabe, *Dossiers du CEPED* n° 11, Paris, février, pp 23-38
- CHARMES, J., 1991, *Emploi et revenus dans l'informel (non agricole) au Maghreb*, in Bernard C. (ed.), 1991, pp 41-59.
- CHARMES, J., 2002, L'emploi informel : méthodes et mesures, *Cahiers du GRATICE* n°22, L'économie informelle au Maghreb, Université Paris XII.
- CHARMES, J. & GRAIS B., 1994, L'emploi informel, un concept utile, même en pays "développé", *Courrier des statistiques*, n°70, INSEE, juin, pp 39-43.
- CHERIF M. & NAFII M., 1995, L'économie informelle au Maghreb : Maroc et Tunisie, *Cahiers du GRATICE*, n°9, Université Paris XII, pp 85-116.
- CRACKNELL M., 2000, Un exemple de microcrédit en Tunisie : le programme CRENDA, *Techniques financières et développement*, juillet-octobre, n°59-60, pp 42-49.
- DAHMANI, A., 1999, *L'Algérie à l'épreuve – Economie politique des réformes 1980-1997*, L'Harmattan.
- DE (Direction de l'Emploi), 1999, *Enquête nationale sur le secteur informel localisé en milieu urbain*, rapport de synthèse, Ministère du Développement social, Rabat, Maroc.
- DS (Direction de la Statistique), 1988, *Enquête sur les entreprises non organisées localisées en milieu urbain*, Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, Maroc
- DS (Direction de la Statistique), 1993, *Enquête sur les niveaux de vie des ménages (1990-1991)*, 2 vol. Ministère de la Prévision

- Economique et du Plan, Rabat, Maroc (World Bank, *Moroccan Living Standards Measurement Survey (LSMS) 1990-1991*).
- DS (Direction de la Statistique), 1999, *Enquête nationale sur le secteur informel 1999-2000*, Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, Maroc.
- EEGHEN, (van) W., 1998, Poverty in the Middle East and North Africa, in *Shafik N. (ed)*, pp 197-225.
- FIELDS G., 1975, Rural-Urban Migration, Urban Unemployment and Underemployment and Job Search Activity in Less Developed Countries, *Journal of Development Economics*, June 1975.
- GEMINI, 1992, USAID / Morocco Assessment of programming options for micro-entreprise development, Report on workshop and field investigations, *GEMINI Technical Report n°51b*, (Growth and Equity through Micro-entreprises Investments and Institutions), December.
- GDOURA A. ET MOURJI F., 1998, *Etude des caractéristiques et des besoins des micro et petites entreprises dans les provinces de Settat et El Jadida – Maroc*, BIT, Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Maroc), juillet.
- GOLLODAY, F. L., BERRYMAN, S. E., AVINS, J., WOLFF, L., 1998, A Human Capital Strategy for Competing in World Markets, in *Shafik N. (ed)*, pp 197-225.
- GOURCH A., 2002, *Le développement du secteur informel et de ses modes de financement : modélisation de l'impact d'un programme de microcrédits à partir de données d'enquêtes*, Thèse de doctorat, Université Hassan II, Maroc.
- HAMED, Y., 2002, Microentreprise et secteur informel en Algérie : les enseignements d'une analyse en coupe instantanée, *Cahiers du GRATICE n°22*, "L'économie informelle au Maghreb", Université Paris XII.
- ILO, 1972, Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya, ILO, Geneva.
- ILO, 2000, Laborsta display module, <http://laborsta.ilo.org>, International Labor Office, Geneva.

- ILO, 2002, *Women and men in the informal economy: a statistical picture*, Employment sector, International Labor Office, Geneva
- INS (Institut National de la Statistique), 1997, *Le secteur de la micro-entreprise en Tunisie*, Tunis.
- INS (Institut National de la Statistique), 1999, *Enquête nationale sur l'emploi en 1997*, Tunis, septembre.
- INSEE – ORSTOM, 1985, *Les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré*, 2 vol., séminaire 10-17 octobre 1984, Rabat, Maroc.
- IHRIG J. and MOE K. S., 2004, *Lurking in the shadows: the informal sector and government policy*, *Journal of Development Economics*, vol. 73, pp 541-557.
- KONATE, A., 2002, *La trajectoire économique des pays du Maghreb*, *Conjoncture*, 10, novembre, BNP-Paribas.
- LACHAUD, J. P., 1994, *Structural adjustment and the labour market in French-speaking Africa*, in Lachaud, J. P., 1994, *The labour market in Africa*, *Research Series* n° 102, International Institute for Labour Studies (ILO/OIT), Genève, pp 83-152.
- LANE, J., HAKIM, G., MIRANDA, J., 1999, *Labor Market Analysis and Public Policy: The Case of Morocco*, *World Bank Economic Review*, 3, vol. 13, September pp 561-578.
- LAUTIER, B., 1994, *L'économie informelle dans les pays du Tiers-monde*, La Découverte.
- LELART M., 2002, *L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers*, *Mondes en développement*, tome 30, n°119.
- LEWIS, A., 1954, *Economic development with unlimited supplies of labour*, *The Manchester School of Economic and Social Studies*, n°2, vol. XXII, May, pp 139-191.
- MALDONADO, C., 1995, *Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire: vers la légalisation du secteur informel?*, *Revue Internationale du Travail*, vol. 134, n°3, décembre, pp 777-801.
- MARNIESSE, S. & MORISSON, C., 2000, *La dynamique des microentreprises dans les pays en développement: de nouveaux enseignements*, *Revue d'Economie du Développement*, 4, décembre, pp 3-33.

- MORRISSON, C. & SOLIGNAC LECOMTE, H-B. & OUDIN, X., 1994, *Microentreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement*, Centre de développement, OCDE
- MORISSON, C. & MEAD D., 1996, Pour une nouvelle définition du secteur informel, *Revue d'Economie du Développement*, 3, pp 3-26.
- ONS (Office National des Statistiques), 1991, Rétrospective 1962-1990, *Statistiques*, 31, Alger
- ONS (Office National des Statistiques), 2000, Statistiques Algérie, tableaux récapitulatifs – emploi, <http://www.ons.dz/tablte/recap.htm>, p. 2.
- PAGE, P., 1998, From Boom to Bust – and Back ? The Crisis of Growth in the Middle East and North Africa, in *Shafik N.* (ed), pp 133-158.
- Planet Rating, 2002a, Rapport de rating de Al Amana – Maroc, juin. <http://194.2.90.51/rcs/PlanetFinance/1514066/PlanetRatingAlAmana020902.pdf>.
- Planet Rating, 2002b, Rapport de rating de Fondep – Maroc, juin. <http://194.2.90.51/rcs/PlanetFinance/1514068/PlanetRatingZakoura080802.pdf>.
- Planet Rating, 2002c, Rapport de rating de Zakoura – Maroc, juin. <http://www.planetfinance.org/rcs/PlanetFinance/1514070/PlanetRatingFONDEP120902.pdf>.
- PORTES, A., CASTELLS, M., World underneath : the origins, dynamics and effects of the informal economy, in *Portes A., Castells M., Benton L. A.* (eds.), pp 11-37.
- PORTES, A., CASTELLS, M., BENTON, L. A. (eds.), 1989, *The Informal Economy – Studies in advanced and less developed countries*, John Hopkins University Press.
- PORTES, A., CASTELLS, M., BENTON, L. A. (ed.), 1989, *The policy implications of informality*, in *Portes A., Castells M., Benton L. A.* (eds.), pp 298-312.
- PRENANT, A., 2002, L'informel aujourd'hui en Algérie : forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposée par la mondialisation?, *Cahiers du GREMAMO*, 17, SEDET-CNRS, Université Paris VII, pp 71-93.

- SAVOYE B., 1996, Analyse comparative des microentreprises dans les pays en développement et dans les pays industrialisés, *Tiers-monde*, vol. 37, 148, pp 953-967.
- SBOUI, F., 2002, Le système productif informel en Tunisie : diversité, dynamisme et efficacité, *Cahiers du GRATICE* n° 22, L'économie informelle au Maghreb, Université Paris XII.
- SETHURAMAN, S. V., 1976, Le secteur urbain non structuré: concept, mesure et action, *Revue Internationale du Travail*, vol. 114, n°1, juillet-août, BIT, Genève, pp 69-81.
- SCHNEIDER, F. and ENSTE, D. H., 2000, Shadow economies : size, causes and consequences, *Journal of Economic Literature*, vol. 38, 1, March, pp 77-114.
- SHAFIK, N. (ed), 1998, *Prospects for Middle Eastern and North African Economies*, MacMillan.
- SIDHOM, H., 2002, Les nouvelles orientations des stratégies de développement: le développement par les petits métiers en Tunisie, *Cahiers du GRATICE* n° 22, L'économie informelle au Maghreb, Université Paris XII.
- TALAHITE, F., 2000, Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie, *Tiers-monde* n°161, janvier-mars, pp 49-74
- THOMAS J J., 1992, *Informal Economic Activity*, LSE Handbooks in Economics, Harvester Wheatsheaf
- TODARO, M. P., 1969, A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries, *American Economic Review*, 1, vol. 59, March, pp 138-148
- TURNHAM, D. & Salomé, B. & Schwarz, A. (eds.), 1990, *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris
- UNDP, 2001, Human development report, <http://www.undp.org/hdr2001>
- Weidemann associates, 2002, Morocco Conference, Marrakech, June 3-6. <http://www.weidemann.org/Weidemann%20Morocco.htm>
- World Bank, 2002, World Development Indicators, <http://www.world-bank.org/>
- ZIDOUNI, H., 2002, Les comptes nationaux et l'Economie Non Observée en Algérie : aspects méthodologiques, *Cahiers du GRATICE* n° 22, L'économie informelle au Maghreb, Université Paris XII.

MARCHE DU TRAVAIL URBAIN ET SECTEUR INFORMEL AU MAROC

Jalila AÏT SOUDANE & Hélène REY-VALETTE**

INTRODUCTION

Les analyses des facteurs d'intégration sur le marché du travail mettaient traditionnellement l'accent sur le niveau et les types de formation générale ou professionnelle. La complexification du marché du travail avec le développement des activités informelles qui représentent à présent près de 40% du PIB marocain (Direction de la statistique, 2003), les pratiques de pluriactivité, notamment entre emploi formel et informel nécessitent de revoir les cadres d'analyse, en particulier les relations entre formation et emploi en prenant en considération l'importance des réseaux sociaux dans l'accès à l'emploi.

Dans ce contexte, l'objectif de cette communication est de tenter d'analyser les facteurs déterminants de l'accès à l'emploi en général et dans le cas particulier du secteur informel en mettant l'accent sur le rôle du capital social. Les quelques études disponibles relatives à l'impact du capital social sur le marché du travail marocain¹ montrent en effet son influence positive tant pour l'emploi formel qu'informel. Il apparaît que ce sont non seulement les capacités individuelles des acteurs mais aussi leur intégration dans des réseaux familiaux et des

* Faculté de sciences Economiques, Université Montpellier.

1. Bunel Matthieu et Lenoir Magali, 2004; Lenoir M, 2003; Agénor et El Aynaoui, 2003; Direction de la statistique 2003, Direction de l'emploi, 2000; Montmarquette et al, 1996.

relations personnelles, qui constituent des facteurs déterminant des modalités de recrutement de la main d'œuvre au Maroc (Direction de la statistique, 2000).

L'analyse est menée en deux phases. Dans un premier temps, nous analysons la situation de crise du marché du travail au Maroc, en montrant notamment l'influence de la croissance démographique et l'inadéquation de l'offre de formation. La deuxième partie s'intéresse aux modalités d'accès au marché du travail. Centrée sur le cas du secteur informel elle montre, à l'aide des données de la Direction de la statistique, le rôle déterminant du capital social dans la recherche d'emploi.

PRESENTATION GENERALE DES FACTEURS DE DESEQUILIBRE DU MARCHE DU TRAVAIL AU MAROC

Dès les années 1960 à la suite des analyses de Becker (1964) sur le capital humain, les connaissances et les compétences acquises par l'éducation, la formation et l'expérience apparaissent comme des éléments déterminants du fonctionnement du marché du travail. Ainsi par exemple « *Les personnes ayant un niveau plus élevé d'instruction et qui possèdent plus de compétences gagnent plus que les autres* » (Woolcock, 2001). Ces travaux ouvrent notamment la voie aux théories de la croissance endogène¹ qui renouvellent les approches de la croissance et du développement, en montrant notamment les liens entre les investissements en capital humain et les revenus. Par la suite, les constats effectués au niveau du fonctionnement du marché du travail vont remettre en cause la simplicité des hypothèses traditionnelles en faveur de la formation, et en particulier du rôle des diplômes. Ainsi ceux-ci sont porteurs d'information quant à certaines qualités des individus (intelligence), un niveau standard de connaissances codifiées et formalisées, mais pas forcément sur leur aptitude et leur efficacité dans le travail, qui dépend de bien d'autres facteurs dont il convient

1. Dans les modèles de croissance endogènes, le capital humain s'assimile à un stock de connaissances valorisé économiquement et incorporé aux individus. Il est mesuré ex-post par le salaire versé.

aussi de tenir compte. Outre la prise en compte de la complexité de ces facteurs, le développement du secteur informel dans les pays en développement concourt aussi au besoin de renouvellement de la problématique traditionnelle d'analyse du marché du travail. En effet, après avoir pendant longtemps fait l'objet de politiques de contrôle visant à sa normalisation, le secteur informel (qui dans sa définition la plus large adoptée ici s'étend jusqu'aux formes de micro-entreprises) a obtenu une certaine légitimité économique du fait de la reconnaissance de son importance quant à sa capacité de création d'emploi et son rôle d'ajustement au niveau du marché du travail. Cette évolution a permis de sortir des approches duales formel/informel et à revoir plus globalement les processus de fonctionnement des économies en développement, notamment lorsqu'elles sont soumises aux contraintes des programmes d'ajustement structurel qui peuvent induire des effets d'éviction du secteur public et plus généralement du secteur formel à destination du secteur informel.

Contrainte démographique et crise de l'emploi au Maroc

Aujourd'hui, la population au Maroc dépasse les 29 millions d'habitants (cf. tab. 1), c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé depuis l'indépendance. Elle a augmenté de 2,03% en moyenne annuelle entre 1982 et 1994, c'est à dire entre les deux derniers recensements disponibles. Avec 3,28 enfants par femme en 1994, cette augmentation est essentiellement due au taux de fécondité.

Tableau 1 : Evolution de la population marocaine

Année	Nombre d'habitants
1960	11 626.000
1971	15 379 000
1980	19 332 000
1990	24 177 000
1995	26 386 000
2000	28 705 000
2001	29 170 000
2002	29 631 000

Source : Direction de la statistique Rapports annuels

Cette explosion démographique qui s'accompagne d'une proportion importante de population jeune (une personne sur deux a moins de 20 ans), se traduit par une très forte progression de la population en âge de travailler, créant ainsi une forte pression sur l'emploi. Divers auteurs ont en effet souligné les conséquences attendues de telles situations pour le marché du travail. Ainsi Granotier (1980) dans son ouvrage « la planète des bidonvilles » témoigne du fait que « (...) le point culminant de la vague démographique dans les pays du tiers monde se situant au milieu des années 1970, on peut en déduire que les retombées au niveau d'emploi se feront sentir en 1995, date à laquelle le marché du travail sera soumis à des pressions considérables (...) ». Cette analyse s'applique au cas du Maroc. En effet malgré un ralentissement récent de la démographie (le poids de la population de moins de 15 ans est passée de 45% dans les années 70 à 37% en 1994 (Direction de statistique, Rapports annuels de 1970 et 1994), la démographie toujours positive et l'inertie des classes d'âge passées continuent de constituer une contrainte qui tend à devenir structurelle. Ainsi les effets bénéfiques de ce renversement de tendance récent¹ pour le marché du travail ne peuvent être espérés qu'à plus long terme. De plus il apparaît durant la dernière décennie, que les créations d'emplois ont concerné principalement les contrats temporaires à faible productivité et les activités indépendantes.

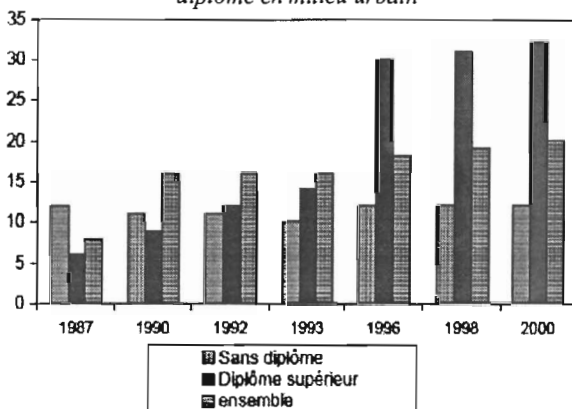
La crise de l'emploi pour les diplômés et l'inadéquation de l'offre de formation avec le marché du travail

L'une des caractéristiques du marché du travail marocain tient au niveau élevé du chômage parmi les diplômés, qui progresse fortement à partir de 1996 (cf. graphique 1). Ce type de chômage touche aussi bien les lauréats des universités et des grandes écoles que ceux des établissements de la formation professionnelle. Ainsi il apparaît que « 11,4% des chômeurs ont un niveau d'enseignement supérieur, fai-

1. Pour la période 1996-2010, les prévisions estiment l'augmentation de la population en moyenne à 1,6% par an, avec une estimation assez prudente de 2,4% de la force de travail totale (rurale et urbaine) (Agénor et al., 2003).

sant ressortir l'inadéquation du système d'éducation et de formation avec le marché de l'emploi» (Direction de la statistique, 2002).

Graphique 1 : Evolution du taux de chômage par niveau de diplôme en milieu urbain



Source : Enquête nationale sur la population active en zone urbaine, 1987-2000. Direction de la statistique.

Tandis que le taux de chômage urbain des individus sans diplôme est relativement faible (13% en 2000) et fluctue de façon significative avec l'activité économique, le taux de chômage des individus ayant un niveau d'éducation avancé est non seulement élevé mais il reste stable et paraît ainsi constituer une donnée structurelle. L'enquête sur l'emploi urbain réalisée en 2000 estime à 297 501 le nombre d'actifs ayant un niveau supérieur dont 47,7% sont des diplômés des facultés ou des établissements de formation supérieure. On enregistre chez cette catégorie d'actifs, un taux de chômage de 28,9% (35,1% pour les lauréats des établissements de formation supérieure contre 32,9% en 1999). Selon la même enquête, la fin des études débouche sur une situation de chômage chez 77,6% des actifs citadins ayant un diplôme de niveau supérieur.

De même l'analyse du chômage selon la durée révèle que les chômeurs de longue durée (un an et plus), occupent un poids important, surtout en milieu urbain où ils représentent 74,8% des chômeurs contre 48,6% en milieu rural. Ce constat est encore plus frappant pour

les diplômés de niveau supérieur, puisque 84,5% de cette catégorie de chômeurs sont privés d'un emploi depuis plus d'un an, et plus du tiers (32,1%) depuis plus de 5 ans (cf. tab.2), tandis que plus généralement la durée moyenne de chômage s'élevait à 41 mois en 2000.

Tableau 2 : Population active urbaine au chômage selon le diplôme et la durée de chômage (en % pour l'année 2000)

Diplôme	Durée de chômage (en mois)					Total
	-de 12	12-35	36-59	60 et +	N.D	
Sans diplôme	37,3	25,6	12,1	25,0	0,0	100,0
Niveau moyen	22,2	28,2	18,3	31,2	0,1	100,0
Diplômes et certif l'ens. fondamental	22,0	27,7	18,4	31,8	0,1	100,0
Diplômes en qualification prof	24,3	28,6	17,5	29,5	0,1	100,0
Certificats en spécialisation prof	18,3	36,0	19,4	26,3	-	100,0
Niveau supérieur	15,3	28,4	23,4	32,9	-	100,0
Diplômes de l'enseignement sec.	13,5	27,1	23,8	35,6	-	100,0
Diplômes de l'enseignement sup.	13,4	28,1	24,2	34,3	-	100,0
Diplômes de techniciens et de cadres moyens	19,5	29,7	21,8	29,0	-	100,0
Total	25,1	27,5	17,6	29,7	0,1	100,0

Source : Direction de la statistique, « activité, emploi et chômage en 2000 »

Ce résultat paradoxal va à l'encontre de la théorie traditionnelle de recherche d'emploi qui établit une relation positive et croissante entre le niveau de diplôme et la probabilité de trouver un emploi. Comme le soulignent certaines études empiriques¹ (cités par Bunel et Lenoir, 2004), ce paradoxe semble caractériser l'ensemble des économies maghrébines.

Ces données incitent à se pencher sur la relation emploi/formation. En effet toute politique active de l'emploi est fortement tributaire d'une bonne articulation entre le système de formation et d'éducation et les besoins du marché du travail. La maîtrise de cette articulation est un enjeu fondamental tant sur le plan économique que socio-politique, en raison, d'une part, de la pression démographique qui agit sur les deux systèmes, et d'autre part, de la tendance actuelle de l'économie nationale orientée de plus en plus vers la libéralisation dans le

1. Khelifaoui (2001) pour l'Algérie et celles de Ben Sedrine et Plassard (1998) ainsi que Hafaiedh (2000) pour la Tunisie.

cadre de la nouvelle organisation mondiale du commerce et de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne. Pour les salariés, les analyses montrent que « *la rentabilité marginale d'un investissement privé en éducation est de l'ordre de 10 % pour chaque année d'étude additionnelle* » (Touhami, 2003 et Cherkaoui et al., 2002, cité par Agénor et al., 2003). Ces résultats peuvent limiter les incitations à investir dans le capital humain, surtout pour les catégories d'individus qui n'ont pas accès au secteur formel. Il s'agit là en effet d'estimations globales qui doivent être corrigées en raison de la segmentation du marché du travail, car ces rendements observés pour le secteur formel ne sont pas forcément significatifs pour le secteur informel.

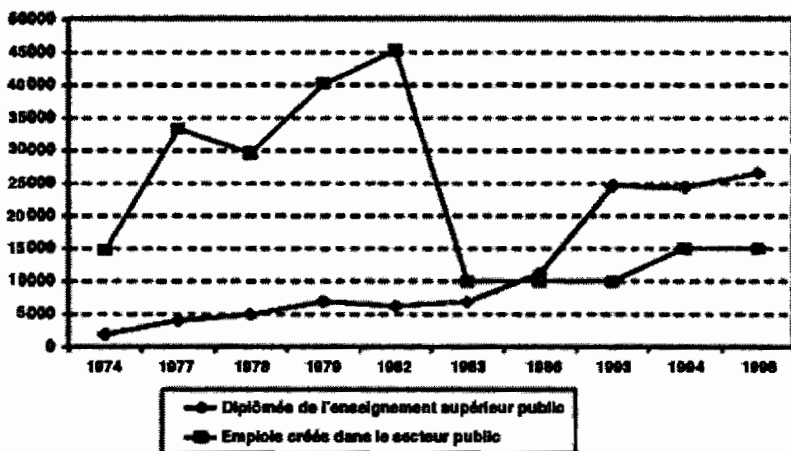
Illustrant les carences d'ajustement entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail, il apparaît que la présence des jeunes diplômés parmi les chômeurs (surtout de longue durée) résulte pour partie du fait qu'il s'agit d'individus dont le diplôme est sous-valorisé ou mal connu des milieux professionnels. Cependant le chômage des diplômés peut aussi être dû pour partie aux contraintes d'embauche dans la fonction publique suite à l'adoption du programme d'ajustement structurel (cf. graphique 2). En effet, l'Etat a longtemps été le principal régulateur de l'emploi qualifié, offrant aux diplômés de l'enseignement supérieur non seulement des emplois dans le secteur public, mais également des perspectives de carrière professionnelle intéressantes. Par ailleurs, le chômage des diplômés peut aussi être dû à une baisse de la demande de travail par les entreprises vis à vis des travailleurs qualifiés. L'excédent de la main d'œuvre qualifiée serait alors dû au fait que les entreprises recourraient plutôt à l'embauche d'une main d'œuvre non qualifiée. Il s'ensuit une difficulté croissante pour les jeunes qualifiés à trouver un emploi. En 2000, 28,9% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 11,6% pour la population des jeunes n'ayant pas de diplôme. En outre, l'analyse longitudinale montre que cet écart d'accès à l'emploi entre diplômés et non diplômés semble s'accroître¹ (cf. graphique 1). Ainsi, le marché du travail marocain se caractérise par une relation non strictement positive entre niveau de diplôme et emploi.

1. Selon les estimations prévisionnelles de la direction de la statistique, le nombre de ces diplômés va continuer de croître jusqu'en 2010 pour atteindre 450 000.

Face à ces difficultés d'insertion professionnelle, les pouvoirs publics ont mis en place des programmes spécifiques pour faciliter l'accès au marché du travail. Trois catégories de mesures d'aide à l'insertion professionnelle sont adoptées (Bouharrou, 2001). Tout d'abord les programmes « formation insertion » et « action emploi » offrent aux diplômés de l'enseignement supérieur une expérience professionnelle d'une durée de 18 mois. Ensuite, les programmes « formation reconversion » et « formation qualifiante » leur permettent en une année d'apprendre un nouveau métier en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, le programme « information et assistance à la création d'entreprise » les aide à créer leur propre entreprise.

Cependant, ces mesures n'ont pas permis de freiner le développement du chômage des diplômés marocains et leur avenir reste incertain (Bougroum et Ibourk, 2002). Dans ce contexte de pénurie des emplois et de difficulté croissante pour les diplômés on peut s'interroger sur les facteurs déterminants de l'entrée dans la vie active ?

Graphique 2 : Evolution des effectifs universitaires et des débouchés professionnelles dans le secteur public



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et Direction de la statistique (Mejjati Alami R 2000)

Les déterminants de l'accès à l'emploi des diplômés : rôle du capital social

L'étude des facteurs déterminants des conditions d'accès au premier emploi pour les diplômés permettrait de préciser l'analyse. En effet, Lecoutre et al. (1998), dans une étude portant sur les lauréats des formations professionnelles de troisième cycle, ont montré pour la France l'importance du « poids du stage » et de « l'âge des candidats » comme première étape au recrutement. « (...) le diplôme propre à chaque formation, mesuré par son effet de réputation, n'apparaît pas globalement comme critère discriminant dans la durée d'accès à l'emploi (...). Les deux seules variables réellement discriminantes vis-à-vis de la durée d'accès à l'emploi (« accès par le stage », variable la plus importante, et « âge des candidats »), peuvent être l'une comme l'autre interprétées aussi bien en terme de capital humain que de capital social » (Lecoutre et al., 1998).

Dans le cas du Maroc et d'après l'enquête Population active urbaine de 1993, le taux de chômage en fonction du type de diplôme montre que 1,5% des diplômés des écoles supérieures privées sont au chômage contre 30,3% des diplômés de l'enseignement supérieur ayant suivi un parcours à l'université. Ces résultats montrent que les compétences des sortants des écoles privées sont plus recherchées que celles des diplômés du secteur public. « Les employeurs à la recherche d'une main d'œuvre diplômée préfèrent embaucher des jeunes issus des écoles supérieures privées. Ces jeunes diplômés des établissements privés (ISCAE et EMC) et ayant acquis une expérience professionnelle au cours de leur cursus, s'intègrent et sont plus rapidement opérationnels dans l'entreprise » (Bunel et Lenoir, 2004).

En outre, avec la pénurie des emplois, le recours à la solidarité familiale et aux amis (liens forts) ainsi que l'utilisation des relations professionnelles (liens faibles) constitue une méthode qu'une partie des diplômés, privés d'emplois, mobilise pour accéder au marché du travail. Une première étude menée en 1990 auprès de 300 diplômés sortis 5 ans plutôt de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, révèle que les relations personnelles et familiales ont été mobili-

sées par un diplômé sur cinq (Abdoud, 1994). Une seconde étude conduite auprès de 4000 étudiants des Universités de Rabat et de Fès ayant obtenu leur diplôme en 1992 et en 1996 confirme que le réseau social¹ est largement utilisé pour accéder à un emploi (Mourji, Montmarquette et Garni, 1996). 32% d'entre eux ont mobilisé leur réseau social dans la recherche d'emploi, soit en faisant appel à leur proches (17%), soit à leur établissement de formation d'origine (15%). Enfin, une récente étude, portant sur le devenir de 400 diplômés de la faculté Hassan II Ain Chock de Casablanca en 2002 (Lenoir, 2003) a souligné que les mêmes diplômes offrent des perspectives d'emploi différentes et conduisent à des parcours plus ou moins valorisants. La réputation des établissements joue un rôle décisif. Elle a « *des conséquences majeures sur le marché du travail, en particulier au niveau local. Cette réputation implique un taux d'attractivité plus ou moins fort selon la localisation géographique et un taux d'insertion professionnelle plus ou moins élevé selon la spécialité de la formation, la qualité des enseignements dispensés et les relations avec le monde de l'entreprise* » (Bunel et Lenoir, 2004). Les résultats de cette étude montrent aussi l'importance des stages pour l'insertion professionnelle. « (...) *lorsque la durée totale de ces stages est supérieure à six mois, leur probabilité d'insertion passe de 60% à 64%* » (Bunel et Lenoir, 2004).

Plusieurs modèles ont analysé l'impact des relations et des réseaux dans un cadre d'information imparfaite. Ils soulignent que le réseau permet de réduire les problèmes d'anti-sélection et d'aléa moral associés à l'embauche d'un chômeur. Pour Rees (1966, cité par Bunel et Lenoir, 2004) « *lorsqu'un salarié en poste recommande un chômeur membre de son réseau, il engage sa réputation. C'est pourquoi, il sélectionne uniquement ceux dont la productivité est au moins iden-*

1. Le réseau social est défini ici de manière traditionnelle, comme l'ensemble des liens sociaux connectant des individus entre eux et par lesquels circulent de l'information privée (Granovetter, 1973). La mobilisation de ces relations pour trouver un emploi peut être assimilée à un capital social dont le rendement peut être supérieur au capital humain (Coleman, 1990).

tique à la sienne». Les modèles de Montgomery (1991) et Mortensen et Vishwanath (1994) soulignent le rôle déterminant des contacts personnels concernant la qualité de l'information fournie aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs quant à leurs caractéristiques respectives. Dans l'analyse de Montgomery (1991), le réseau permet aux entreprises d'embaucher les travailleurs les plus productifs. Inversement dans le modèle de Mortensen et Vishwanath (1994), le recours aux réseaux dans la recherche d'emploi permet aux travailleurs d'accéder à des offres d'emplois mieux rémunérés.

LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CAS DU SECTEUR INFORMEL

La persistance, voire le développement, du secteur informel conduit à l'hypothèse d'un fonctionnement spécifique du marché du travail pour ce secteur et par là à une situation de segmentation du marché du travail. Cette spécificité expliquerait pour partie la fonction d'ajustement du secteur informel en même temps qu'elle génère une complexité accrue des processus qui expliquent traditionnellement la relation entre éducation et emploi.

Education et secteur informel

L'analyse de la relation éducation/emploi ne peut plus ignorer le poids des emplois informels. L'éducation est en général vue comme un facteur exclusivement destiné au secteur moderne. Inversement, l'expansion des activités informelles est traditionnellement interprétée comme un signe de la faiblesse de la scolarisation. Le secteur informel est réputé recruter sa main d'œuvre principalement au sein des analphabètes et des déperditions scolaires. Ce constat a été fait dès le rapport du BIT en 1972 pour le Kenya et tend à se généraliser. Il est également évoqué dans le cas du Maroc par les premières enquêtes concernant le secteur informel en 1988. Ces enquêtes révèlent en effet que même si le niveau d'instruction des individus demeure dans l'ensemble relativement bas, il a tendance à s'accroître et les personnes

ayant fait des études supérieures se retrouvent en proportion très élevée dans les employés du secteur formel. Or, les données récentes (1999/2000) sur le secteur informel au Maroc témoignent d'une certaine inflexion de cette situation. En effet il apparaît que même si près des trois quarts des acteurs du secteur informel n'ont aucun diplôme, ce secteur comprend aussi près de 25% de jeunes diplômés qui n'arrivent pas à s'intégrer dans le secteur moderne (cf. tab.4).

Tableau 4 : Répartition de l'emploi dans les activités informelles au Maroc selon le niveau de diplôme (1999/2000)

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans diplôme	912 635	66,0	423 845	81,7	1 336 480	70,3
Niveau moyen (1)	342 619	24,8	63 261	12,2	405 880	21,3
Niveau supérieur (2)	54 212	3,9	5 973	1,1	60 185	3,2
Non déclarés	73 579	5,3	25 823	5,0	99 402	5,2
				100		
Total	1 383 045	100	518 902		1 901 947	100

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

(1) Niveau moyen : Certificat de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

(2) Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

Le rôle du capital social dans l'accès au marché du travail informel

Il s'agit à présent d'analyser comment les réseaux sociaux peuvent favoriser l'accès au marché du travail dans le cas de l'informel, c'est-à-dire quelles sont les modalités de recrutement dans le secteur informel? L'analyse des modes de recherche d'emploi pour le secteur informel au Maroc, témoigne de l'importance des réseaux sociaux. Leur rôle est cependant comparable à la situation dans le secteur formel. En effet, alors qu'une grande majorité de la population active urbaine cherche à accéder au marché du travail à travers des contacts

personnels (48% en 1999) et à travers leur amis et entourage (plus de 27%) (cf. tab.5), l'enquête nationale sur le secteur informel en 2000 permet d'estimer l'importance de ces réseaux avec plus de 50% des individus qui accèdent à l'emploi dans le secteur informel par le biais de leurs connaissances (familles ou amis) (cf. tab.6). Le recours à des institutions officielles telles que les «Bureaux de placement et les CIOPE» est quasi inexistant quel que soit le secteur (cf. tab.6 et 7). A peine 0,5% des individus ont utilisé ce moyen pour accéder à un emploi formel contre 0,4% dans le secteur informel. Ces institutions ne jouent donc pas le rôle d'intermédiation, qui leur est dévolu. La différence la plus importante entre secteurs formel et informel concerne surtout l'existence de visites spontanées qui ont une place importante dans le cas du secteur informel (42%) et qui semblent concerner des emplois de très courte durée.

Tableau 5 : Modalités de recherche d'emploi
à l'échelle de l'ensemble de la population active urbaine marocaine (en%)

	1985	1988	1991	1996	1999
Bureau de placement	1,2	1,0	1,5	-	-
Amis et entourage	20,1	16,4	16,5	25,6	27,4
Contacts directs des employeurs	48,5	47	64,5	44,5	48,0
Presses, concours et demandes écrites	26,2	30,4	11,5	26,0	20,7
Mokaf ¹	2,6	3,2	3	-	3,4
Autres moyens	0,5	1,5	2	3,0	-
C.I.O.P.E ²	-	-	-	0,9	0,5
Non déclarés	0,9	0,5	1	-	-
Total	100	100	100	100	100

Source : *Direction de la statistique*

1. Le « Mokaf » est un lieu de regroupement de personnes à la recherche d'un emploi où les employeurs viennent recruter. Le recours à ce type de recrutement prend de l'ampleur et concerne une main d'œuvre sans qualification. Cette pratique est surtout courante dans le bâtiment (65,5%) et l'industrie (52,7%) (Direction de la statistique, 2000).

2. CIOPE : Centre d'information et d'orientation pour l'emploi.

**Tableau 6 : Le mode de recrutement
dans les activités informelles au milieu urbain**

Modalités de recrutement	Effectif	%
Annonce	375	0,2
Bureau de placement/ CIOPE	899	0,4
Famille, amis	122 345	53,5
Visite spontanée	96 264	42,0
Autres	8 958	3,9
Total	228 850	100

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Concernant les qualités recherchées par les employeurs, l'enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain de 1999 montre que c'est surtout une main-d'œuvre docile qui est recherchée et non pas des qualités tenant à la formation¹ ou aux qualifications (cf. tab.7). La discipline, les rapports de confiance et le comportement convivial sont les qualités les plus recherchées dans le secteur informel, tandis que l'ancienneté dans le travail intervient peu.

**Tableau 7 : Les qualités d'un employé modèle recherchées
dans le secteur informel (en %)**

Qualité recherchée	%
Discipline	81,8
Créativité	19,9
Formation	22,5
Convivial	76,6
Ancienneté	20,6
Jeunesse	8,2
Confiance	91,0

Source : Etude sur le secteur informel localisé - milieu urbain, 1999.

En fait ces formes de recrutement sont dépendantes de l'environnement économique instable dans lequel se trouvent les activités infor-

1. Il existe cependant des différences selon les secteurs. La formation est plus recherchée dans le secteur de l'industrie (34,3%) et du bâtiment (32,7%) alors qu'elle ne l'est pratiquement pas dans le commerce (Direction de l'emploi, 2000).

melles. Dans ce contexte, les employeurs du secteur informel préfèrent recourir au « Mokaf » et au recrutement au jour le jour pour éviter de stabiliser la main-d'œuvre. Les unités informelles recourent aussi à des formes et des logiques non marchandes telles que par exemple les aides familiaux ainsi que des systèmes de relations sociales quand il s'agit en particulier des apprentis. L'apprentissage a en effet une double fonction sociale : faire connaître un métier d'une part et former le caractère de l'apprenti en prenant en charge son éducation d'autre part. Dès lors que le secteur informel apparaît comme un exutoire des échecs scolaires, il remplit une double fonction de régulation sociale. Il occupe une partie des « victimes » de la sélection scolaire à qui, aucun autre dispositif d'accueil n'est réservé. Par ailleurs le maître-artisan (Maâlem) se voit transférer par les familles des rôles d'éducateur conjointement à son statut de formateur professionnel. Ainsi la relation entre le Maâlem et l'apprenti s'inscrit souvent dans une optique de rééducation. Le rôle de contrôle social du Maâlem est donc important. Généralement, les apprentis se recrutent dans le cercle de personnes connues. Il est rare que l'apprenti se présente sans intermédiaire à un patron pour solliciter son encadrement. Les médiateurs sont mobilisés dans la parenté et les cercles d'amitié, mais peuvent aussi être des clients des artisans.

CONCLUSION

L'analyse qui a été menée montre la complexité des processus d'accès au marché du travail dans le cas du Maroc, ceci tant au niveau du secteur formel qu'informel. Ces analyses devront être précisées, en particulier quant aux conditions de l'insertion sur le marché du travail qui ne sont pas détaillées ici. S'agit-il d'un emploi partiel ou complet ? D'un emploi stable ou précaire ? Les conditions de travail décentes prônées par le BIT (1999) sont-elles respectées ? La spécificité des modalités de recherche d'emploi dans le secteur informel, par des visites spontanées correspond en effet à des formes très précaires de travail (au jour le jour) pour lesquelles la principale qualité attendue est la

docilité des travailleurs tandis qu'au contraire le recours fréquent à l'apprentissage correspond à la fois à une certaine continuité et à des fonctions sociales plus larges relevant de l'éducation de base qui sont ainsi transférées par les familles. Par ailleurs dans la logique des recommandations en faveur d'un travail décent (BIT, 1999), il convient aussi de s'interroger sur le rôle que pourrait jouer le capital social dans l'organisation d'un système de représentation des emplois du secteur informel.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABDOU. M. (1994) *Insertion professionnelle des lauréats de l'université*, Université de Fès, Maroc, mimeo.
- AGÉNOR P.R. et EI AYNAOUI K. (2003) « Politiques du marché du travail et chômage au Maroc : une analyse quantitative » Traduction française de *Labor Market Policies and Unemployment in Morocco: A Quantitative Analysis*, document de travail n° 3091 de la Banque Mondiale, Washington DC 20433 .Version actuelle : 26 octobre 2003.
- BEN SEDRINE S. et PLASSARD J.M. (1998) *Enseignement supérieur et insertion professionnelle en Tunisie*, Presse de l'Université de sciences sociales de Toulouse, Toulouse.
- BIT (1999) *Un travail décent*. Conférence Internationale du Travail 87° session Bureau International du Travail Ed., Genève, 90 p.
- BOUGROUM. M et IBOURK. A (2002) *Le chômage des diplômés au Maroc : quelques réflexions sur les dispositifs d'aide à l'insertion "Formation Emploi 79"*, p 19-107.
- BOUHARROU. A (2001) « La politique publique de l'emploi au Maroc : une analyse et évaluation » in *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, 27, p. 22-34.
- BOURDIEU, P. (1980). « Le capital social » *Actes de recherche en sciences sociales I*, n° 31 p.2-3.
- BUNEL M. et LENOIR M. (2004) *Le réseau social des diplômés*

- marocains : une garantie pour l'emploi mais pas pour le salaire*, Université Lumière Lyon2 – Université de Savoie, p.28.
- CHERKAOUI M., DOUICHI M, & ABDELKHALEK T. (2002) *Returns to Human Capital in Morocco*, Arab Planning Institute, Novembre.
- COLEMAN J. (1990), «Social Capital» In J. Coleman, *Foundations of Social Theory*. The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Mass., and London, England.
- Direction de la statistique (2000) *Activité emploi et chômage en 2000* Rapport de synthèse, Ministère de la prévision économique et du plan, Rabat, p.213.
- Direction de la statistique (2002) *Education, formation et niveau de vie*, Rapport principal Ministère de la prévision économique et du plan, Rabat, p 189.
- Direction de la statistique (2003) *Enquête nationale sur le secteur informel non agricole 1999-2000* Rapport des premiers résultats. Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Maroc, Rabat.
- Direction de l'emploi (2000) *Enquête nationale sur le secteur informel localisé en milieu urbain, 1999* rapport de synthèse, Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Maroc, Rabat.
- FORAY D. (2000) *L'économie de la connaissance*. La Découverte Ed. Coll. Repères, 124 p.
- GRANOVETTER M.S., (1983) *The strength of Weak Ties, a network Theory Revisited*. Sociological.
- HAFAIEDH.A (2000) «Trajectoire de chômeurs diplômés en Tunisie» in Vincent Geisser (ed) *Diplômés d'ici et d'ailleurs*, CNRS, Paris
- LECOUTRE M, LIÈVRE P et LESUEUR J. YVES (1998) « L'accès au premier emploi à la sortie de l'appareil éducatif : capital humain ou capital social ? » in *Culture et emploi*, Giran. J.P et Granier. R, Cujas. p 189-214.
- LENOIR M. (2003) « L'insertion professionnelle des diplômés marocains: le cas de la faculté Hassan II Ain Chock » in Henri Regnault (ed.) *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques* Harmattan, Paris, p.127-142.

- MONTGOMERY J. D. (1991) « Social network and labor market outcomes », in *American Economic Review*, 81, p.1408-1418.
- MONTMARQUETTE C., FOUZI M., et GARNI A. (1996) *L'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans le marché du travail Marocain : une application des modèles de durée*, Région et Développement, N.3, p 37-57.
- MORTENSEN D.T et VISHAWANATH.T (1994) *Personal contacts and earnings it is who you know*, Labour Economics, 1, p. 187-201.
- REES.A (1966) « Information Networks » in *Labor Markets, American Economic Review*, 56, p. 559-566.
- WOOLCOCK, M. (2001) « Le rôle du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économique », *Isuma : revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 2, no 1, p. 11-18.

SECTEUR ET EMPLOI INFORMEL EN ALGÉRIE : DÉFINITIONS, MESURES ET MÉTHODES D'ESTIMATION

*Nacer-Eddine HAMMOUDA**

INTRODUCTION

Le secteur informel est l'un des domaines les plus problématiques du système d'information économique en général et sur le marché du travail en particulier. Par définition et de par sa nature, ce secteur est difficilement quantifiable ! Statistiquement pourtant quelques éléments d'information peuvent être construits et les « données statistiques » sur le secteur informel sont présentées. La demande d'information sur ce « secteur » exige une clarification quant au positionnement de l'informel dans la population active – occupée ou au chômage – ou encore sur l'homogénéité de ce secteur, sur le calcul de la valeur ajoutée par l'informel, la masse monétaire brassée par ce secteur et les revenus qui s'en dégagent. Autant de questions auxquelles des études ont essayé de répondre. Une synthèse de celles-ci nous permet d'apprécier la dynamique d'une activité socialement visible.

La première section rappelle la définition du BIT (Bureau International du Travail) et passe en revue les facteurs explicatifs de l'emploi informel en Algérie : migration, marché parallèle, expansion du secteur privé et du travail indépendant, ouverture du commerce

* Maître de Recherche, CREAD, Alger.

extérieur. La deuxième section présente les méthodes d'observation du secteur informel utilisées en Algérie : enquêtes auprès des ménages, des entreprises, mixtes. La troisième section s'attache à l'évaluation de l'emploi informel à travers plusieurs critères: enregistrement auprès de la sécurité sociale, taille de l'établissement, fiscalité, enregistrement administratif, statut de l'entreprise, lieu d'exercice de l'activité.

GENERALITES SUR LE SECTEUR INFOMEL

Définitions et étendue du secteur informel

Le concept de « secteur informel » est apparu officiellement pour la première fois dans le rapport du BIT au Kenya en 1972. L'une des principales conclusions de ce rapport fut que, dans les pays en développement comme le Kenya, le véritable problème social n'était pas le chômage mais l'existence d'une partie de la population active qui travaille durement pour produire des biens et services sans que son activité soit pour autant reconnue, enregistrée, protégée ou réglementée par les pouvoirs publics. L'existence de ce secteur est due à l'incapacité des autres secteurs de l'économie de procurer du travail et un revenu suffisant à cette population qui ne cesse de croître. L'exode rural, qui se poursuit depuis trente ou quarante ans, a provoqué un surpeuplement des villes du tiers monde. Ajoutant à cela, d'autres événements plus récents qui ont accéléré le développement de ce secteur. Parmi ces événements, il y eut la récession économique des années 1980 et la phase d'ajustement qui s'en est suivie dans de nombreux pays; les entreprises du secteur urbain (formelles) surtout celles du secteur public – gros employeur –, furent contraintes de comprimer leurs effectifs ou de réduire les salaires. Dépourvus d'assurance chômage ou de tout autre revenu de substitution, les travailleurs touchés ont dû se lancer dans le secteur informel pour survivre, notamment dans les pays du tiers monde.

Conscient de l'évolution et de l'émergence de ce secteur dans les pays en développement, voire dans les pays développés, le BIT a

déployé des efforts importants afin d'établir un diagnostic du fonctionnement de ce secteur, ensuite d'élaborer des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements intéressés. Ces travaux ont aidé à mieux comprendre le mécanisme du secteur informel. A cet effet, une multitude de définitions ont été attribuées au secteur informel, selon les régions et les pays. Pour le cerner de façon relativement générale, retenons les principales caractéristiques de ce secteur, proposées dans le rapport du BIT de 1991 :

« Nous appellerons "secteur non structuré", les très petites unités de production et de distribution de biens et services implantées dans les zones urbaines. Ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main-d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent, au mieux, que de capitaux rudimentaires et d'une main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible; elles ne procurent généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables ».

A partir de 1993, le BIT propose une définition claire, précise et universelle. En dehors de cette notion générale, l'ampleur du secteur informel varie d'un pays à l'autre selon les régions et la structure économique. En dépit des spécificités propres à chaque pays, nous allons essayer d'énoncer les caractéristiques de la situation du secteur informel en Algérie.

Le contexte historique en Algérie

Au lendemain de l'indépendance et jusqu'aux années 1965-1966, les formes d'emploi n'ont pas changé d'aspect et ressemblent au type colonial [Prenant, 2002] (petites et modestes activités industrielles...), ce qui s'explique par la faiblesse des investissements productifs et par les pesanteurs de l'héritage colonial.

A partir de l'année 1967, et sous la conjoncture de trois facteurs – mise en route d'un projet global d'industrialisation, valorisation interne de la rente pétrolière, existence d'un centre étatique décideur – s'engage un processus d'investissement très poussé parti-

culièrement dans les secteurs jugés prioritaires. Ainsi, entre 1967 et 1978 (durant le 1^{er} plan triennal et les deux plans quadriennaux), la plus grande part du montant d'investissement a été allouée au secteur de l'industrie, suivie par le secteur du BTP. Ces derniers sont jugés être capables de satisfaire les besoins économiques et sociaux du pays, notamment la création d'emploi. Le développement du secteur public qui s'en est suivi a entraîné celui du travail salarié. Durant cette période, les investissements publics passent de 13,1% de la PIB en 1967 pour atteindre leur maximum (64,9%) en 1977. Ce qui a fait diminuer le taux de chômage de la population active et a créé une tension sur la main d'œuvre qualifiée à tous les niveaux. L'Algérie a dû faire appel à la coopération technique étrangère à cette période. Le différentiel de revenus va enclencher un vaste mouvement migratoire des régions rurales déshéritées vers les grandes villes que la mise en application de la révolution agraire ne saura renverser. Ce qui aura pour conséquence de créer de fortes tensions sur la demande de produits alimentaires du fait de la conjugaison de la baisse de la production agricole et l'augmentation de la demande qui a suivi l'augmentation des revenus distribués.

Dès la fin des années 1970 apparaît le phénomène du marché noir. Du fait d'un décalage entre offre et demande de beaucoup de biens, l'activité d'achat de produits cédés à des prix administrés et revendus plus chers prend de l'ampleur. Dans ce cas de figure on peut dire que l'informel est une réponse au déséquilibre sur le marché des biens du fait d'une rigidité des prix et de l'offre.

A la faveur de l'embellie des prix pétroliers au début des années 1980 on assiste à un accroissement des revenus réels des ménages qui se traduit par une augmentation de la demande de biens et services. Cette demande ne pouvant être satisfaite par l'offre nationale nous assistons à l'accroissement des importations du secteur public mais comme ce dernier ne répondait pas tout à fait à l'exigence des ménages apparaît le fameux «*trabendo*». Des particuliers revendaient des biens achetés à l'étranger avec leur propre argent, ce qui s'est traduit par une demande accrue de devises. Du fait du rationnement exist-

tant sur le marché monétaire public apparaît le change au noir. Henni [1991] dans son essai sur l'économie parallèle explique comment se détermine le taux de change sur ce marché. A l'époque avec une hypothèse assez simple d'égalisation de l'épargne des ménages résidents avec celle des non-résidents le taux de change d'équilibre allait se situer à 6 dinars algériens (DA) pour 1FF. Il faut dire qu'on est passé de la parité et même de 0.7DA pour 1FF en 1980 à 100DA pour 1FF sur le marché officiel en 2001.

A la même période et à la faveur de l'ouverture du secteur immobilier et de la vente d'une partie du parc de logements publics apparaît une autre forme d'informel de type spéculatif. L'apparition de ce nouveau phénomène s'explique par le système de prix de vente administré en complète déconnexion avec les coûts de la construction, les taux d'actualisation et le déséquilibre entre offre et demande de logements.

Sous l'effet d'une détérioration affichée des disponibilités financières (revenus procurés par les hydrocarbures surtout) et par la nouvelle politique économique d'allocation des investissements, on assiste à une inversion de dominance dans les années 1980. Ainsi, les investissements publics, et notamment ceux consacrés à l'industrie ont connu une tendance à la quasi-stagnation. Par contre, les secteurs d'activités, tels que le commerce et les services ont vu au cours des deux plans quinquennaux leur part dans la croissance de l'emploi s'amplifier, ceci s'est traduit par une grande place du salariat de services. A la faveur d'un nouveau code d'investissement (1982), le secteur privé va commencer à prendre de l'ampleur, notamment dans le BTP, du fait du développement du secteur de l'habitat qui a connu un retard important dans les deux décennies post indépendance, dans le commerce qui a suivi la croissance du tissu urbain et dans le transport.

Dans les années 1990 et après la mise en application des nouveaux textes portant réformes économiques, le secteur privé prend de l'ampleur avec plus de transparence. La restructuration du secteur public va libérer plus de 600.000 travailleurs selon plusieurs formules

[Musette & alii, 2002]. Ceux qui ont opté pour le départ volontaire ont bénéficié d'une prime de départ qui leur a permis de s'installer à leur compte, d'autres ont choisi de prendre en charge des activités connexes de leur entreprise mère dans le cadre de la sous-traitance et de l'essaimage.

Dans le cadre de la démonopolisation du commerce extérieur, des milliers d'importateurs attirés (38.000 à 45.000 selon les sources) vont se partager la bagatelle de 4,5 milliards de dollars annuellement et prennent la relève du commerce informel de la valise qui se trouve réduit à une portion congrue du fait de l'augmentation des prix du transport aérien et de la plus grande difficulté de circulation des Algériens (instauration de visas d'entrée pour la plupart des pays et fermeture de la frontière terrestre avec le Maroc). En fait d'importateurs ils se résument souvent à une seule personne qui sous-traite la quasi-totalité de l'activité (transit, transports, entreposage, distribution). C'est pourquoi encore une fois l'offre additionnelle de travail se réoriente vers de nouveaux créneaux à la limite de la légalité (vente de cigarettes, parking payant). Ce qui a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'indépendants, de salariés occasionnels, d'aides familiaux et d'apprentis, exerçant généralement des emplois précaires, appartenant essentiellement au secteur informel.

Ce n'est pas pour autant que le système d'information statistique [Musette, Hammouda et alii, 2000] ait pris en charge cette nouvelle réalité. Les indicateurs de conjoncture focalisent toujours l'attention sur le secteur public (indice de la production industrielle, indice des prix à la production, création d'emplois, compression d'effectifs). De grosses opérations d'actualisation de fichiers administratifs sont mises en chantier simultanément à la fin des années 1990 (ré-immatriculation à la sécurité sociale, numéro d'identification statistique, ré-immatriculation au registre de commerce) ce qui ne permet pas de suivre de façon transparente la démographie des entreprises et son corollaire l'évolution du marché du travail. Toujours est-il qu'une multitude de travaux ont été entamés pour l'étude du secteur informel, bien qu'il reste difficile à cerner malgré l'intérêt croissant qui y est porté.

L'hétérogénéité des activités appartenant à ce secteur d'une part et la différence des systèmes économiques, politiques et sociaux d'un pays à l'autre, d'autre part, rendent difficile la comparabilité des données sur l'informel. En effet, chaque pays adopte les critères de définition en fonction de la nature, de l'organisation et du fonctionnement de son économie.

LES METHODES D'OBSERVATION DIRECTE DU SECTEUR INFORMEL

Les statisticiens d'enquêtes s'évertuent depuis l'invention du concept de secteur informel à affiner leurs définitions statistiques du secteur et à mettre au point des méthodologies d'enquêtes appropriées. Des méthodes directes, fiables et avec un coût peu prohibitif de collecte de données ont été développées s'articulant sur les principaux types d'enquêtes que sont: les enquêtes auprès des ménages dont la collecte des informations se fait directement auprès des individus, les enquêtes auprès des établissements et les enquêtes mixtes ou à deux phases.

Les enquêtes auprès des ménages

Les recensements de la population

Cette source n'est pas du tout intéressante pour l'estimation de l'emploi informel puisqu'on se contente des déclarations spontanées des individus. Par contre, indirectement les informations exhaustives sur le parc logement permettent aux comptes nationaux de procéder à des estimations de l'auto-construction.

Les enquêtes sur la main-d'œuvre (emploi)

Ces enquêtes par sondage spécialisées sont réalisées auprès des ménages. Les statistiques obtenues sur l'emploi obéissent aux mêmes définitions que celles préconisées par le BIT.

Ce type d'enquête est mené en Algérie presque annuellement par

l'O.N.S. (Office National des Statistiques) depuis 1982. Des questions sur l'emploi secondaire ont toujours été intégrées mais du fait du faible effectif concerné (entre 100.000 à 200.000 selon les enquêtes) leur traitement ne se fait pas systématiquement. Une attention particulière est donnée à la saisie de l'activité féminine à partir de 1985. Ce n'est qu'à partir de 1992 que la volonté d'une meilleure saisie de l'emploi atypique est prise en charge par le questionnaire d'enquête. Il est à remarquer que les questionnaires d'enquêtes ne sont pas tout à fait au point et donc changent, ce qui rend tout exercice de comparaison mal aisé. S'agissant d'enquêtes par sondage la précision des données dépend de la taille des échantillons enquêtés. Celle-ci est relativement faible et n'autorise pas la désagrégation de l'information à des niveaux assez fins.

Tableau 1 : Comparaison des méthodologies des enquêtes 1992, 1997, 2001, 2002, 2003, 2004

Rubriques	1992	1997	2001
Echantillon (ménages)	11 296	6 457	6 847
Base de sondage	RGPH 87	RGPH 87	RGPH 98
Période de référence	Dernière semaine de décembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre
Travail à domicile	Modalité de la situation individuelle	Lieu de travail	Lieu de travail
Emploi marginal du moment	Non intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé
Taille de l'établissement	L'ensemble des occupés. Taille regroupée en salariés permanents	Employeurs & indépendants. Détaillée par situation dans la profession	Employeurs & indépendants. Détaillée par situation dans la profession
Lieu de travail	Employeurs & indépendants	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Question non posée
Mode d'imposition	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Question non posée
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Statut de l'établissement	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Activité secondaire	Salariés et exploitants agricoles	Question non posée	Recherche pour les salariés
Rubriques	2002	2003	2004
Echantillon (ménages)	6596	12 424	13 013
Base de sondage	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98
Période de référence	Dernière semaine de mars	Dernière semaine de septembre	première semaine de septembre
Travail à domicile	Lieu de travail	Lieu de travail	Lieu de travail
Emploi marginal du moment	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé
Taille de l'établissement	Employeurs & indépendants. Détaillée par situation dans la profession	Employeurs & indépendants. Détaillée par situation dans la profession	Employeurs & indépendants. Détaillée par situation dans la profession
Lieu de travail	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants
Mode d'imposition	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Statut de l'établissement	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	Question non posée
Activité secondaire	Salariés et exploitants agricoles	Question non posée	Exercice & Recherche pour les salariés

Les enquêtes de consommation

Ces enquêtes sont effectuées pour estimer les dépenses de consommation (budget) et les revenus. L'emploi y est inclus d'une façon relativement détaillée. Ce sont des enquêtes très lourdes qui ne sont réalisées qu'une fois tous les dix ans. La confrontation des disponibilités par biens ou groupes de biens destinés à la consommation finale, produits et/ou importés par les entreprises du secteur formel avec les quantités consommées par les ménages permet de repérer les créneaux investis par le secteur informel. En 1988 une question sur le lieu d'acquisition permettait de quantifier le chiffre d'affaires du commerce non structuré puisque cette modalité y figurait explicitement. Cette question n'a pas été exploitée judicieusement. La dernière enquête remonte à 2000 mais les résultats n'ont pas été diffusés.

Des enquêtes de même type mais plus légères (études de marché) permettent de cibler des produits plus particuliers. C'est ainsi qu'une étude de marché sur le tabac réalisée [IMMAR, 2000] en décembre 1999 a permis d'estimer à 1/3 la part de l'informel dans le commerce du tabac.

L'enquête sur les niveaux de vie (LSMS 95)

Cette enquête était censée répondre à beaucoup de questions sur les comportements des ménages tant de consommation et de production que d'épargne et d'investissement. Malheureusement son exploitation n'est plus à l'ordre du jour. Nous restons convaincu qu'elle peut donner un éclairage nouveau sur le secteur informel en Algérie. Elle pose cependant un problème de comparabilité avec les enquêtes sur la main d'œuvre dans la mesure où la saisie de l'emploi en diffère. La question sur la situation individuelle disparaît et est remplacée par une batterie de questions censées permettre une meilleure saisie de l'emploi; or, du fait que la période de référence est le jour et non plus la semaine (comme c'est le cas dans les enquêtes main d'œuvre) et du fait que l'enquête s'est déroulée durant la période estivale, l'emploi occasionnel et donc informel est sous-estimé.

Les enquêtes auprès des établissements

Ce type d'enquête s'intéresse beaucoup plus à la production des biens et services. Un volet agrégé sur l'emploi est inséré dans le questionnaire de l'enquête. Ce genre d'enquête donne généralement une meilleure répartition de l'emploi par branche d'activité. Du fait de l'histoire contemporaine de l'Algérie indépendante, les services statistiques se sont focalisés sur le secteur public négligeant l'observation du secteur privé. Les textes constitutifs de l'Algérie précisaient que ce secteur devrait être confiné à des propriétés non-exploiteuses. Mais malgré les réformes entamées à partir de 1989, les services statistiques ne se sont pas adaptés à cette nouvelle réalité [Hammouda & Zidouni, 1990]. C'est ainsi qu'on se contente de suivre le secteur public national pour le calcul de l'indice de la production industrielle alors que pour beaucoup de secteurs la prépondérance du privé n'est plus à démontrer. Par exemple on lit dans les publications de l'ONS que la production de chaussures du secteur public est passée de plus de 16 millions de paires en 1990 à un peu plus de 1 million en 1999. Il est clair donc que la différence est à rechercher au niveau des importations et/ou du côté du secteur privé. On peut multiplier ces exemples pour l'industrie textile (78% de la VA est le fait du privé), l'agroalimentaire (60,2% de la VA est le fait du privé). Jusqu'à présent il n'y a pas de dispositif d'observation directe du secteur privé de moins de dix salariés. Les enquêtes approfondies des secteurs de l'industrie et du BTP dont la périodicité est quinquennale sont censées enquêter un échantillon des établissements de moins de dix salariés. En plus des problèmes d'actualisation des fichiers base d'enquête, la dernière enquête remonte à l'exercice 1989. Pour ce qui est des autres secteurs (agriculture, commerce et services) en dehors d'opérations épisodiques il n'y a pas à proprement parler d'observation directe. Les données de l'enquête de 2001 ne sont pas encore publiques.

Les enquêtes mixtes ou à deux phases

Ce sont des enquêtes mixtes sur les ménages et les entreprises; spécifiquement conçues pour mesurer le volume du secteur informel. Ces

enquêtes qui ont pour objet de fournir des informations détaillées pour différents types d'activités du secteur informel à long terme sont menées en deux phases. Au cours de la première phase, les entreprises du secteur informel et leurs propriétaires sont identifiés à travers l'opération du recensement des caractéristiques de l'ensemble de la population échantillon (enquête auprès des ménages). Cette première phase va permettre de repérer les propriétaires d'entreprises. Au cours de la deuxième phase, un échantillon est sélectionné (ou la totalité), et un questionnaire leur est administré afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques de leurs entreprises (enquête auprès des établissements). Il est important d'écourter au maximum l'intervalle entre les deux phases de l'enquête.

L'avantage de ces enquêtes est d'associer différents types d'unités déclarantes et d'unités d'observations : les ménages et leurs membres d'un côté et les entrepreneurs du secteur informel et leurs entreprises de l'autre côté. Cependant, ces enquêtes ne peuvent être menées fréquemment vu l'envergure, la complexité et le coût relativement important de ces enquêtes. Ce genre d'enquête n'a jamais été mené en Algérie, bien qu'un dossier technique ait été élaboré en juillet 2000 par l'ONS en vue de la réalisation d'une enquête de type 1-2-3 avec la collaboration des ministères du travail et de la protection sociale et celui de la PMI/PME. Malheureusement cette enquête n'a pu être réalisée jusqu'au jour d'aujourd'hui. Cette enquête devait être couplée avec l'enquête sur les dépenses de consommation qui a été achevée sur le terrain en mars 2001 après une année de réalisation. A partir de 1992, les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre réalisées par l'ONS peuvent s'apparenter aux enquêtes à deux phases dans la mesure où des questions spécifiques aux employeurs et indépendants concernant leur unité sont intégrées dans les questionnaires d'enquêtes. En réalité, ces enquêtes se font en un seul passage et l'établissement n'est pas visité; on se contente des déclarations des enquêtés.

LE REPERAGE DE L'EMPLOI INFORMEL DANS LES ENQUETES SUR LA MAIN D'ŒUVRE

Dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, les unités déclarantes sont les ménages, et les unités d'observations sont les différents membres de ces ménages. Sur le plan des concepts, on peut dire que le secteur informel regroupe l'ensemble des entreprises qui ont en commun le fait de ne pas avoir de statut officiel. Autrement dit, les entreprises et les individus qui en font partie sont en dehors du système fiscal et de la sécurité sociale. L'absence de statut est due pour une bonne part à la taille réduite des entreprises, et au fait qu'elles exercent leurs activités sans autorisation. Parmi cette gamme de critères un certain nombre sont renseignés dans les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre à partir de 1992 : l'immatriculation à la sécurité sociale, le lieu d'exercice de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition. En fait l'ensemble de ces critères est fortement corrélé, c'est pourquoi, on peut prendre un seul critère pour définir le secteur informel, comme on peut retenir un ensemble de critères qui englobe la définition des unités informelles. Mais dans ce dernier cas la dichotomie du système productif doit être dépassée.

Nous rappelons que les mêmes critères de définition du secteur informel s'appliquent à l'emploi informel. En fait l'emploi informel est un concept plus large que le secteur informel puisqu'il englobe, en plus de l'emploi dans le secteur informel, l'emploi exercé à titre informel dans des unités formelles telle par exemple l'activité secondaire. A partir de 1997 on peut distinguer entre emploi dans le secteur informel et emploi informel.

La sécurité sociale

En Algérie, chaque occupé doit être affilié à une caisse de sécurité sociale, qu'il soit salarié ou assimilé ou non salarié qui travaille pour son propre compte (employeurs ou indépendants qui exercent des activités industrielles, commerciales, libérales, artisanales, agricoles ou toute

autre activité). Les données fournies par les différentes caisses restent approximatives du fait des retards, dans l'actualisation de leurs fichiers respectifs et du non paiement des cotisations de la part des employeurs.

On remarque que le taux des non cotisants varie considérablement selon la catégorie d'occupé. Contrairement à 1992 les occupés marginaux du moment à partir de 1997 ont rempli la totalité du volet occupé. Il s'avère donc que l'emploi marginal est à majorité de l'auto emploi mais n'y a t-il pas une partie de salariat déguisé ?

En redressant les données de 1992, compte tenu de cette remarque, il s'avère que les taux de cotisation à la sécurité sociale augmente pour l'auto-emploi et diminue pour les salariés.

**Tableau 2 : Evolution des effectifs (en milliers)
et des taux (%) de non cotisants par situation professionnelle**

Année	1992		1997		2001		2004	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeurs et indépendants	340	51,09	797	68,06	808	64,35	1 153	66,3
Salariés	352	11,1	455	13,79	682	20,72	1 183	29,8
Apprentis et aides familiaux	105	87,19	143	81,25	158	79,27	224	91,8
Emploi marginal du moment	377	100						
Total	1 134	26,6	1 408	30,2	1 648	34,7	2 559	43

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004

Plus de la moitié (et plus des deux tiers si on tient compte de l'emploi marginal) des employeurs et indépendants ne sont pas affiliés à la caisse de sécurité sociale, et ceci peut être expliqué par le taux élevé qu'exige la C.A.S.N.O.S (caisse nationale d'assurance sociale des non salariés) des employeurs et des indépendants. De même plus d'un salarié sur 10 n'est pas affilié, ceci est dû en grande partie aux taux de cotisation relativement élevés. Concernant la catégorie des apprentis et aides familiaux, la proportion de non assurés est supérieure à 80%.

La taille de l'établissement

La taille des établissements est liée à plusieurs facteurs : le type d'activité (certaines activités industrielles ne peuvent être réalisées

qu'à des tailles relativement élevées), le niveau d'organisation de l'activité économique et aussi de la concentration du capital économique.

Dans les années 1970 n'étaient tolérées que les propriétés "non exploiteuses". C'est pourquoi le législateur prévoyait qu'à partir de neuf salariés pouvait se constituer une section syndicale dans un établissement. C'est une forme de contrôle social. C'est pourquoi le non-respect des réglementations va souvent de pair avec la micro-taille. Rester petit permet de demeurer invisible aux yeux des autorités et autorise la non observation des réglementations qui sont sources de dépenses. Autrement dit, la légalité a un coût. Même si s'agrandir est un objectif de l'entrepreneur algérien il préfère multiplier le nombre d'établissements souvent éloignés les uns des autres ce qui lui permet de ne pas faire voir les bénéfices qu'il fait et ça règle les problèmes d'héritage à priori.

La voie choisie par la plupart des instituts de statistiques nationaux, consiste à considérer que toutes les activités menées à petite échelle font partie du secteur informel. Cette méthode permet de repérer l'emploi informel par la taille des unités de production. Quelques pays, regroupent toutes les unités d'au plus dix personnes dans le secteur informel, d'autres les classent lorsqu'elles sont au plus de cinq salariés.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'employeurs et d'indépendants (en milliers) selon la taille de l'établissement

année	1992		1997		2001		2004	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Taille de l'établissement								
0 salariés permanents	541	81,21	1 075	91,49	965	76,89	1 561	89,8
Moins de 5 salariés permanents	99	14,9	83	7,06	230	18,33	149	8,6
5 salariés permanents ou plus	26	3,89	16	1,36	60	4,78	27	1,6
Total	666	100	1 175	100	1 255	100	1 737	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004

Concernant les employeurs et les indépendants, on remarque une nette prépondérance de l'emploi indépendant mais qui tend à diminuer

en terme relatif lorsqu'on intègre l'auto emploi marginal (98,5% en 1992), au profit de la micro-entreprise. Cependant, il faut noter qu'il existe des professions libérales tout à fait modernes et déclarées, employant peu de personnel. Il s'agit des cabinets médicaux, d'avocats, de comptables (...), mais même là les pratiques informelles sont quasigénéralisées. La résolution du BIT sur le secteur informel préconise de les classer dans ce dernier s'ils ne répondent pas au critère de formalité à savoir entité distincte de son propriétaire et tenant une comptabilité complète. Cette définition s'applique aussi aux entreprises menées à petites échelles, même si elles sont importantes de par leur activité, telles par exemple les boulangeries.

Concernant les salariés, 12,35% en 1992, 8% en 1997 et 15% en 2001 travaillent dans des établissements qui emploient moins de 5 salariés. En 1997 la question sur la taille (nombre de travailleurs selon la situation dans la profession) de l'établissement n'a été posée qu'au employeurs et indépendants. Nous avons donc fait l'hypothèse que l'ensemble des salariés du public travaillent dans des établissements de 5 salariés ou plus.

Tableau 4 : Evolution du nombre de salariés selon la taille de l'établissement(en milliers)

Taille de l'établissement	1992	%	1997	%	2001	%	2004	%
0 salariés permanents	124	3,91	63	1,91	55	1,7	293	7,3
Moins de 5 salariés permanents	364	11,49	207	6,27	437	13,3	377	9,5
5 salariés permanents ou plus	2 679	84,6	3 030	91,82	2 801	85	3 303	83,2
Total	3 167	100	3 300	100	3 293	100	3 973	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004

Pour les apprentis et les aides familiaux près de 60% travaillent avec des indépendants.

**Tableau 5 : Evolution du nombre d'apprentis et d'aides familiaux
(en milliers) selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	1992	%	1997	%	2001	%	2004	%
0 salariés permanents	72	59,6	150	70,09	123	61,81	214	76,4
Moins de 5 salariés permanents	32	26,55	57	26,64	58	29,15	47	16,8
5 salariés permanents ou plus	17	13,84	7	3,27	18	9,04	19	6,8
Total	121	100	214	100	199	100	280	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004

En conclusion, l'avantage de ce critère est la facilité d'établir des statistiques; cependant, son défaut le plus apparent est de mélanger des activités et des personnes aux caractéristiques sociales et économiques totalement hétérogènes. La taille de l'établissement telle qu'appréhendée à partir des enquêtes ménages est sous estimée pour deux raisons au moins: la sous déclaration des employeurs et indépendants d'une part et la taille des échantillons qui ne permet pas d'estimer convenablement les petites et moyennes entreprises. A partir des fichiers d'établissements la taille n'est pas toujours renseignée et /ou actualisée.

Le mode d'imposition

Il est clair que tous les chefs d'entreprises, ne payant pas d'impôts et n'étant pas déclarés au fisc sont considérés comme des travailleurs informels. Le mode forfaitaire représente un problème de classification, on peut le considérer comme faisant partie des critères de l'informalité (statistique).

Le tableau 6 révèle que près de 85% des employeurs et indépendants qui répondent aux critères de l'informalité en matière de mode d'imposition. La différence observée entre la structure de 1992 et celle de 1997 s'explique par la prise en compte en 1997 de l'auto-emploi marginal qui de par sa nature n'est pas concerné par l'impôt.

Tableau 6 : Evolution du nombre d'employeurs et d'indépendants selon leur mode d'imposition (unités économiques en milliers)

Mode d'imposition	1992		1997		2004	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Réel, semi-réel	106	15,99	185	15,74%	173	10
Forfait, rasm-el-ihsâa, autre modalité de paiement	377	6,63	380	32,34%	533	30,8
Exonéré	12	1,83	33	2,81%	35	2,0
NC	171	25,68	577	49,11%	992	57,2
Total	666	100	1175	100%	1 733	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2004

Tableau 6a : Evolution de l'emploi selon leur mode d'imposition (effectif en millier), déclaration des employeurs

Mode d'imposition	1997		2004	
	emploi	%	emploi	%
Réel, semi-réel	642	22,7	796	26,1
Forfait, rasm-el-ihsâa, autre modalité de paiement	690	24,4	1 031	33,8
Exonéré	100	3,5	54	1,8
NC	1 394	49,3	1 169	38,3
Total	2 825	100	3.050	100

Enquêtes auprès des ménages 1997, 2004

La forme d'enregistrement

Les articles 19, 20 et 27 relatifs au code du commerce stipulent que toute personne exerçant son activité sur le territoire algérien et ayant la qualité de commerçant au regard de la loi algérienne, est tenue de posséder un registre de commerce (ou à défaut une autorisation communale ou un agrément). Le chef d'établissement est tenu d'indiquer toutes ses factures, notes de commandes, tarifs (...), et toute contravention à cette disposition est pénalisée. La non possession d'un registre de commerce ou d'une autorisation quelconque constitue donc l'un des critères d'informalité.

L'exploitation des enquêtes main-d'œuvre de 1992 et 1997 nous montre que plus d'un demi million d'employeurs et d'indépendants

(en intégrant l'emploi marginal pour 1992) ne possèdent ni un registre de commerce, ni une autorisation quelconque d'exercice de leur activité. Ces unités occupaient plus de 1,2 million de personnes. La différence entre les résultats des deux enquêtes est due à la prise en compte en 1997 de l'emploi "marginal". On peut donc dire que la moitié des employeurs et indépendants sont conformes à la réglementation en matière de forme d'enregistrement.

Tableau 7 : Evolution du nombre d'Employeurs et d'indépendants (en milliers) selon la forme d'enregistrement

Forme d'enregistrement	1992		1997		2004	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Registre de commerce	382	57,35	442	37,62	588	33,9
Autres formes d'enregistrement administratif	69	10,37	157	13,36	156	9,6
Rien	155	23,26	576	49,02	980	56,5
Forme non déclarée	60	9,00				
Total	666	100	1 175	100	1 734	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2004

Tableau 7 a : Evolution des effectifs (en milliers) selon la forme d'enregistrement (déclaration des employeurs)

forme d'enregistrement	1977		2004	
	emploi	%	emploi	%
registre de commerce	1043	36,9	1628	53,3
autres formes d'enregistrement	541	19,2	277	9,1
rien	1241	43,9	1151	37,7
total	2825	100,0	3056	100,0

Enquêtes auprès des ménages 1997, 2004

Le statut de l'établissement

Le système de comptabilité nationale (SCN) distingue quatre types d'unités institutionnelles : les sociétés (y compris les quasi-sociétés) financières et non financières, les administrations (y compris les caisses de sécurité sociale), les institutions à but non lucratif

et les ménages. Il est recommandé d'intégrer les Institutions Sans But Lucratif (ISBL) avec les administrations publiques. D'ailleurs on remarque en 1997 une surestimation de l'emploi dans les ISBL du fait de l'existence de l'emploi aidé dans le cadre des politiques actives de l'emploi. Les sociétés, les administrations et les institutions à but non lucratif sont des personnes morales (juridiques ou sociales) dont l'existence est reconnue par la loi. Le quatrième type d'unités institutionnelles concerne les personnes ou les groupes de personnes sous forme de ménages. En conséquence, toujours selon le SCN, la seule catégorie d'entreprise qui peut comprendre les unités du secteur informel est celle des entreprises individuelles appartenant à des ménages.

Tableau 8 : Evolution des effectifs de salariés (en milliers) selon le statut de l'établissement

Statut de l'établissement	Salariés 1992		salariés 1997		Salariés 2001	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sociétés et quasi-sociétés Financières et non financières	1 469	43,23	872	26,43	728	22,12
Administration publique, Institution à but non lucratif	1 278	40,36	1 768	53,64	1 726	52,4
Entreprises individuelles	520	16,41	658	19,94	839	25,48
Total	3 167	100	3 300	100	3 293	100

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001

La répartition de la main-d'œuvre salariale selon le statut de l'établissement, comme l'indique le tableau ci-dessus, montre la part importante qu'occupent les administrations publiques dans l'emploi total non agricole, et la baisse de l'emploi salarié dans les sociétés. La politique appliquée ces dernières années par l'Algérie à l'encontre du secteur public a eu pour effet une division par deux de son effectif et comme conséquence une informalisation accrue de l'emploi. C'est pourquoi une part non négligeable de la main-d'œuvre salariale s'est réorientée vers les entreprises individuelles du secteur privé. Il faut noter par ailleurs la quasi-stagnation de l'emploi salarié.

En faisant l'hypothèse que l'ensemble des entreprises individuelles appartiennent au secteur informel et, à l'inverse, les autres types d'établissement au secteur formel, et en appliquant la définition stricto sensu du BIT de l'emploi informel, c'est-à-dire l'emploi dans les unités informelles plus l'emploi informel dans le secteur formel, l'emploi dans les entreprises individuelles serait une borne inférieure (un minimum) de l'emploi informel.

Tableau 9 : *Evolution de l'emploi dans les entreprises individuelles hors agriculture*

	1992	1997	2001
Entreprises individuelles	1.657.000	1.991.000	2.266.000
Emploi non agricole	4.264.000	4.660.000	4.747.000
% de l'emploi non agricole	38,9%	42,7%	47,7%

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001

Il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit là de l'emploi du moment. Doit-on se contenter de cette approche lorsqu'on veut mesurer l'informel connaissant sa nature ?

Le fichier général des établissements géré par l'ONS dans le cadre de l'attribution d'un numéro d'identification statistique distingue entre personnes physiques et personnes morales. En assimilant les personnes morales à l'ensemble des agents économiques hors entrepreneurs individuels et les personnes physiques aux entrepreneurs individuels tels que définis par la comptabilité nationale on peut donner une première estimation du nombre d'unités informelles déclarées auxquelles il faudrait rajouter celles non déclarées. Au 31/12/2004 leur nombre était de 850 840.

Le lieu de travail

La question sur le lieu de travail a été introduite à partir de 1992 dans les questionnaires des enquêtes sur la main d'œuvre avec quelques nuances cependant (voir tableau 1). Le tableau 10 nous indique qu'il y a plus de visibilité dans l'exercice des activités écono-

miques puisque le nombre d'établissements a augmenté en valeur absolue. Cette remarque reste valable si on raisonne en terme d'effectifs occupés (déclaration des individus).

Toujours est-il que nous notons une nette différence entre les déclarations des individus et celles des employeurs et indépendants. En effet la différence est de l'ordre de 402 000 occupés en 2004.

Tableau 10 : Evolution de l'emploi privé non agricole (en milliers) selon le lieu de travail (déclaration des employeurs et indépendants privés)

	1992		1997	2001		2004	
	Unités	Unités	emploi	Unités	emploi	Unités	emploi
Etablissement	333	427	1 038	510	1 879	644	1 548
Dans un marché	21	84	98	105	176	154	190
Chantier	18	47	93	119	273	202	479
Ambulant	83	154	184	114	211	85	96
Sur le trottoir	28.	94	97	55	59	103	107
A domicile	161	233	268	201	266	306	349
Autre	104	137	153	151	190	244	289
NR & ND	228						
Total	975	1 176	1 930	1 255	3 054	1 737	3 060

Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004

Il est vrai que les déclarations des employeurs sont moins précises (statistiquement parlant) et ne précisent pas la période de référence. Les employeurs et indépendants ont déclaré 441 000 salariés et 7 000 aides familiaux de moins mais 46 000 apprentis de plus que ceux que déclarent les individus eux-mêmes en 2004.

Les aides octroyées au secteur privé ces dernières années ont fait émerger une partie de l'activité informelle sans pour autant la structurer totalement. La peur du fisc n'est plus de mise pour les premières années d'activités puisque beaucoup bénéficient d'exonérations d'impôts, par contre les caisses de sécurité sociale n'ont pas profité de cette relance.

Tableau 11 : Evolution de l'emploi non agricole (total et privé) selon le lieu de travail (déclaration des individus) en milliers

	1997				2001			
	total	%	privé	%	total	%	privé	%
Etablissement	3 323	71,3	846	41,3	3 501	73,7	1 213	50,3
Dans un marché	112	2,4	108	5,3	135	2,8	134	5,6
Chantier	275	5,9	221	10,8	431	9,1	410	17
Ambulant	227	4,9	215	10,5	148	3,1	147	6,1
Sur le trottoir	111	2,4	105	5,1	61	1,3	60	2,5
A domicile	291	6,2	290	14,2	224	4,7	224	9,3
Autre	321	6,9	238	11,6	248	5,2	224	9,3
Total	4 659	100	2 050	100	4 747	100	2 412	100

Tableau 11 : (Suite)

	2004			
	total	%	Privé	%
Etablissement	3 912	65,7	1 504	43,1
Dans un marché	221	3,7	222	6,3
Chantier	842	14,1	802	23
Ambulant	103	3	103	1,7
Sur le trottoir	110	3,2	111	1,9
A domicile	372	6,2	372	10,7
Autre	392	6,6	378	10,9
Total	5 954	100	3 492	100

Enquêtes auprès des ménages 1997, 2001 & 2004

Les études sur l'informel font souvent la distinction entre l'informel localisé et celui non localisé. Ce dernier est le segment le plus précaire.

En dehors des cas particuliers des secteurs transport (autre) et BTP (chantier), on peut affirmer que l'ordre des lieux d'exercice de l'activité tels qu'ils apparaissent dans les deux tableaux ci-dessus, va dans le sens d'une informalisation croissante. D'ailleurs on peut dire que l'une des barrières de taille à l'entrée dans l'informel localisé c'est justement la disponibilité d'un local. L'accroissement anarchique du

tissu urbain durant la dernière décennie a entraîné la multiplication des locaux à usage professionnel.

L'ESTIMATION STATISTIQUE DU SECTEUR INFORMEL

En Algérie, dès le milieu des années 1980 on commence à parler de l'estimation statistique. En effet, [Souames, 1984] dans un séminaire tenu à Rabat sur le sujet, parle de la possibilité de prise en charge du secteur par les services algériens de la statistique, puis deux articles succincts sur les aspects méthodologiques d'approche du secteur sont publiés dans la revue statistique de l'ONS [Madani, 1984; Kelkoul, 1989]. La première estimation est faite par Charmes sur les données de l'année 1985. En 1989 un séminaire sur le secteur informel est organisé à Alger par le CENEAP avec la participation d'experts du BIT et des pays de la région. Pour la première fois aussi les services de la comptabilité nationale introduisent les importations sans paiements (ISP) pour l'exercice 1989. Dans le cadre d'une consultation pour le compte de l'ONS, [Bentabet, 1990] estime l'emploi informel de façon indirecte à partir de trois scénarios. A notre sens les hypothèses qu'il utilise nous semblent trop grossières et surtout subjectives. Il s'agit plus d'une présomption d'existence de l'emploi informel pour des catégories d'individus plutôt que d'une estimation de l'emploi informel. D'ailleurs il serait intéressant d'inclure des volets spéciaux concernant ces catégories particulières au niveau des questionnaires sur la main d'œuvre.

Au début des années 1990, Henni [1991] publie un essai sur l'économie parallèle en focalisant l'attention sur les aspects monétaires de façon particulière. Jusque là il s'agissait d'estimations indirectes, c'est pourquoi l'ONS a fait appel à Charmes pour revoir le questionnaire des enquêtes auprès des ménages sur l'emploi en vue d'une estimation directe de l'emploi informel. La première version du questionnaire fut administrée lors de l'enquête de 1992. Quelques recherches ont été entamées sur ce secteur à partir de cette enquête, mais aucune définition commune n'a été établie. Incontestablement c'est l'emploi infor-

mel qui a été le plus étudié en Algérie. Nous allons donner dans ce qui suit les différentes estimations statistiques de l'emploi informel qui ont été effectuées en Algérie. On peut distinguer plusieurs types d'estimations selon le ou les critères utilisés et la ou les sources d'information mobilisées.

Tableau 12 : Les différentes estimations de l'emploi informel en Algérie

Estimation	Année	Sources	Statut	Critères
Charmes	1985	Ménages, entreprise	Officielle	Taille
Bentabet et état matrimonial	1989	Ménages	Semi-officielle	Situation individuelle
Plan	1992 à 1997	Indirecte	Officielle	Indéterminé
Ecotechnics	1992, 1995, 1996	Ménages	Semi-officielle	Enregistrement
Lakehal-Ali Bacha	1992	Ménages	Universitaire	Sécurité sociale
Chergui- Bousmaha	1992	Ménages	Universitaire	Multi critères
Kelkoul	1992	Ménages	Universitaire	Multi critères

L'estimation de Charmes

En se référant à la définition du BIT (encadré 1) et en se basant sur une double approche (ménage-entreprise) qui offre la possibilité de comparer les différentes sources: les effectifs par branche, par sexe et par secteur juridique, Charmes [1991] a estimé le volume de l'emploi informel en 1985 à 25,6 % de la population occupée non agricole. Il s'agit là de la première tentative d'estimation de l'emploi informel en Algérie. On note bien que les critères de référence de la définition proposée par le BIT portent sur les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille l'individu, et non sur les caractéristiques individuelles, cela oblige à l'adoption des enquêtes auprès des établissements. Charmes déduit l'emploi informel de la différence entre l'emploi hors agriculture dans les établissements de dix salariés ou plus fourni par les enquêtes "entreprises" et le fichier général des entreprises, de l'emploi estimé par l'enquête ménage. Il faut dire que la taille n'est pas systématiquement renseignée dans les fichiers d'origine administrative qui sont à la base de la constitution du fichier de l'ONS. Toujours est-il que la taille reste un critère relativement aisé de

classement des établissements, d'ailleurs c'est le critère qu'utilisent les comptes nationaux. Ce qui constitue un avantage décisif pour ce critère lorsqu'on s'intéresse également aux agrégats comptables du secteur informel.

Définition de l'informel selon le BIT

La définition standard de l'informel selon le BIT (1993) est composée de cinq points:

1) La population occupée comprend toutes les personnes qui, durant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans une unité économique appartenant au secteur informel tel que défini ci-après.

2) Le secteur informel est constitué d'un groupe d'unités économiques qui appartiennent, en tant qu'entreprises individuelles, au secteur des ménages selon les définitions du système de comptabilité des Nations Unies. Pour des raisons pratiques, ces entreprises individuelles du secteur des ménages peuvent être distinguées des autres (sociétés et quasi-sociétés) sur la base de leur non-enregistrement en tant que sociétés ou à des fins fiscales ou de comptabilité nationale, car elles ne tiennent pas une comptabilité complète.

3) Le secteur informel comprend toutes les entreprises familiales n'employant aucun salarié permanent. Cette définition correspond à la catégorie des indépendants dans la nomenclature des situations dans la profession.

4) La définition du secteur informel peut, en fonction des contextes nationaux, être étendue aux micro-entreprises, c'est à dire aux entreprises individuelles qui emploient des salariés réguliers mais sur une échelle qui reste inférieure à un niveau défini par la taille en nombre de salariés permanents.

5) Enfin, pour des raisons pratiques, il peut être utile de limiter le champ du secteur informel aux unités économiques qui produisent des biens et services pour le marché en dehors de l'agriculture, de la chasse, de la pêche et de la forêt.

Les estimations d'universitaires à partir de l'enquête main d'œuvre de 1992

Lakehal et Ali Bacha [1994] identifient les travailleurs informels non agricoles par l'absence d'enregistrement auprès de la sécurité sociale. Elles justifient leur choix à partir d'un travail préliminaire où elles montrent à partir de l'interprétation d'une AFCM (analyse factorielle en correspondance multiple) sur l'ensemble des variables pouvant caractériser l'emploi informel qu'il y avait une très forte corrélation entre ces dernières et donc qu'on pouvait se contenter d'une seule. Le choix s'est porté sur l'enregistrement à la sécurité sociale dans la mesure où cette variable est renseignée pour l'ensemble des catégories de travailleurs contrairement à celles qui n'étaient renseignées que pour les employeurs et les indépendants.

De plus, la CNAS et la CASNOS sont des sources exhaustives incontournables pour l'emploi déclaré. La population occupée non agricole est évaluée à 4.264.000 emplois (y compris les occupés marginaux) et le volume des occupés informels est estimé à 1.134.000 emplois non agricoles soit 26,6% de l'ensemble de la population occupée non agricole. Les critiques qu'on peut faire à ce choix sont qu'à partir de ce critère on ne saisit qu'une partie de l'emploi informel. Les assurés qui exercent une activité secondaire ne sont pas saisis.

Il faut dire que la pluriactivité est très mal saisie par les enquêtes algériennes sur la main d'œuvre. D'un autre côté de plus en plus de retraités et préretraités (donc assurés sociaux) continuent à travailler sans être déclarés une seconde fois. Les non assurés du secteur formel sont bien évidemment classés dans l'emploi informel alors qu'il s'agit plus précisément du formel sous déclarant. Par contre son avantage réside dans la simplicité de mise en œuvre et la possibilité de comparaisons internationales en particulier avec les pays d'Amérique latine [Roubaud, 1994].

Bousmaha et Chergui [1996] introduisent dans leur estimation une catégorie de travailleurs intermédiaires qui se situeraient entre les travailleurs informels et ceux formels. Elles justifient leur choix après

l'étude faite sur chaque critère. Elles concluent qu'il ne suffisait pas de s'appuyer sur un seul critère pour définir le secteur informel, et donc, qu'il était nécessaire de réunir un ensemble de critères pour avoir un champ de définition plus large, tout en ayant plus de précision concernant les unités du secteur informel. La catégorie des travailleurs informels est définie à partir d'un ensemble de critères caractérisant l'emploi informel : les travailleurs informels remplissant tous les critères, les travailleurs formels ne remplissant aucun critère, un troisième groupe plus ou moins hétérogène (« travailleurs intermédiaires ») qui répond à un ou à plusieurs critères et qui ne répond pas à d'autres.

Tableau 13 : Répartition de l'emploi selon la situation dans la profession et le type

Situation dans la profession	formel	intermédiaire	informel	total
Employeurs et indépendants	5.000	486.000	159.000	650.000
Salariés	2.586.000	63.000	275.000	3.124.000
Apprentis et aides familiaux	/	26.000	90.000	116.000
Total	2.591.000	776.000	524.000	3.890.000
%	66,6%	19,9%	13,5%	100%
Occupés marginaux du moment	/	/	374.000	374.000
Total emploi non agricole du moment	2.591.000	776.000	898.000	4.264.000
%	60,8%	18,2%	21%	100%

Enquête auprès des ménages 1992

Cette étude s'est attelée à déterminer les caractéristiques générales et les spécificités des deux groupes de travailleurs (informels et intermédiaires), de les comparer et de répondre à certaines interrogations concernant particulièrement le groupe intermédiaire : constitue-t-il un groupe homogène ? Peut-on établir une définition qui lui est spécifique ? Tend-il à s'insérer dans la catégorie du formel ou au contraire dans la catégorie de l'informel ? Le tableau 13 donne la répartition des travailleurs informels et intermédiaires selon la situation vis-à-vis à l'informalité. Malgré la pertinence de cette approche elle ne permet pas de comparabilité avec d'autres pays.

**Tableau 14 : Répartition de l'emploi informel
selon les déclarations des individus**

	Effectifs	Effectifs corrigés
Femmes au foyer exerçant une activité marginale	148.000	148.000
Chômeurs exerçant une activité marginale	117.000	117.000
Autres inactifs exerçant une activité marginale	9.000	9.000
Travailleurs à domicile	159.000	159.000
Aides familiaux	88.000	88.000
Apprentis non assurés	14.000	14.000
Salariés non assurés	353.000	353.000
Salariés formels non agricoles exerçant une activité secondaire	17.000	17.000
Exploitants agricoles exerçant une activité secondaire	312.000	25.000
Indépendants informels non agricoles	185.000	185.000
Employeurs informels non agricoles	10.000	10.000
Total	1.414.000	1.127.000

Enquête auprès des ménages 1992

Kelkoul [1998] définit les employeurs et les indépendants informels comme étant ceux non assurés et ne possédant pas de registre de commerce. L'emploi informel (tableau 14) regroupe alors ces catégories auxquelles ils rajoutent l'ensemble des autres catégories d'occupés non assurés, les travailleurs à domicile, les occupés marginaux ainsi que les occupés exerçant une activité secondaire. Ce qui donne une proportion de 33% (26,3% après correction) pour l'emploi informel non agricole. Il y a une confusion entre ceux concernés par la question (l'ensemble des exploitants agricoles) et ceux qui ont répondu « oui » à cette question. Les exploitants agricoles (312.000) qui ont déclaré exercer une activité secondaire sont estimés à 25.000 par l'enquête.

L'estimation de Ecotechnics [1997]

A la faveur de la réalisation de l'enquête sur la mesure des niveaux de vie en 1995 par les ONS, la Banque Mondiale commande une étude sur l'informel à un bureau d'étude privé. Celle-ci se basera essentiellement sur les données de l'ONS (EMD92 enquête sur la main d'œuvre de 1992, LSMS95 enquête sur les niveaux de vie de 1995 et EER 1996 enquête sur l'emploi et les revenus de 1996) en plus d'une enquête qualitative. Cette étude soutient la sous-estimation

du secteur informel par la comptabilité nationale officielle du fait que le ratio masse monétaire sur PIB (vitesse de circulation de la monnaie) est anormalement bas. Ecotechnics introduit l'idée de l'existence d'un secteur formel sous déclarant en plus des secteurs formel et informel proprement dits. Les estimations directes pour les employeurs et les indépendants selon cette ventilation étaient possibles. Pour les autres situations dans la profession du secteur privé les estimations étaient basées sur des hypothèses difficilement vérifiables.

A partir de l'enquête de 1997 des questions supplémentaires concernant l'ensemble des employeurs et indépendants ont été rajoutées pour permettre de prendre en charge cette préoccupation pour une meilleure estimation de l'emploi informel. L'exploitation de l'EE 1997 selon le découpage adopté par Ecotechnics a donné les résultats suivants :

Tableau 15 : Répartition de l'emploi (en milliers) du secteur privé non agricole selon l'enregistrement et la situation dans la profession

Situation dans la profession	Enregistré	Enregistré partiel	Non enregistré	Total
Employeur	72	23	6	101
Indépendant	261	301	513	1075
Aides familiaux	88	35	26	149
Auto emploi	421	359	545	1 325
Salariés permanents	244	56	13	313
Salariés non permanents	182	37	9	228
Apprentis	45	14	7	66
Effectif total	891	466	573	1 930

Enquête auprès des ménages 1997

	Enregistré	Enregistré partiellement	Non enregistré	Total
Employeur	219	44	43	305
Indépendant	326	214	891	1 431
Aides familiaux	107	38	67	211
Auto emploi	653	295	1 000	1 948
Salariés permanents	469	43	15	526
Salariés non permanents	370	77	68	515
Apprentis	46	16	7	68
Effectif total	1 538	430	1 090	3 059

Enquête auprès des ménages 2004

Nous avons préféré le vocable enregistrement partiel à celui de formel sous déclarant. Les effectifs sont ceux déclarés par chaque employeur ou indépendant. Nous remarquons une légère sous déclaration (-60 000). Vu la taille de l'échantillon il est fort probable que le privé structuré soit sous estimé. Ces données montrent à l'évidence le décalage flagrant entre les textes réglementant l'activité économique du secteur privé et la réalité du terrain. Décalage d'autant plus important que les administrations en charge de son encadrement (CASNOS, CNAS, Impôts, CNRC) travaillent en vase clos.

L'estimation des services du plan

A partir des années 1990 les services du plan intègrent dans leur estimation annuelle de l'emploi, le secteur informel sans qu'il soit ventilé par secteur d'activité et en y adjoignant les appelés du contingent et les travailleurs à domicile. Il s'agit d'une estimation indirecte de l'emploi informel : une estimation de la population active à partir des données démographiques; une estimation de l'emploi structuré à partir des bilans provenant de diverses sources administratives; une estimation du taux de chômage à partir d'une équation d'ajustement économétrique avec la croissance du PIB (en supposant implicitement que la production du secteur informel y est incluse dans sa totalité); par solde on obtient une estimation de l'emploi non structuré où on retrouve aussi bien les appelés du contingent, les travailleurs à domicile que l'emploi informel !

Tableau 16 : *Evolution de l'emploi de 1993 à 2002 (en milliers)*

Désignation	1993	1994	1995	1996	1997
Population active	6 561	6 814	7 561	7 811	8 069
Emploi structuré	4 273	4 325	4 505	4.641	4 743
Agriculture	1 035	1 023	1 084	1 154	1 200
Industrie	532	528	519	502	500
B.T.P.	659	667	678	705	700
Transports, communication, Commerces et Services	876	896	932	954	1 016
Administration	1 171	1 211	1 292	1 326	1 327
Emploi Informel : Travailleurs à domicile et autres	769	829	931	984	967
Chômeurs	1 519	1 660	2 125	2 186	2 359

Source : services du plan publiée dans la série rétrospective (chapitre emploi) de l'ONS

Désignation	1998	1999	2000	2001	2002
Population active	8 326	8 589	8 850	9 075	9 305
Population occupée	5 993	6 073	6 240	6 597	6 917
Emploi structuré	4 858	4 898	4 977	5 199	5 462
Agriculture	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Industrie	493	493	497	503	504
BTPH	740	743	781	803	860
Services marchands	1 030	1 057	1 074	1 109	1 157
Administrations	1 415	1 420	1 440	1 456	1 503
F.P.E.	1 135	1 175	1 263	1 398	1 455
Chômage	2333	2516	2610	2478	2388

Contrairement aux recommandations du BIT, l'emploi dans l'administration ne regroupe que l'emploi donné par la DGFP (direction générale de la fonction publique) c'est à dire l'emploi civil. Les militaires et les appelés du contingent sont donc comptabilisés dans l'emploi informel! L'emploi agricole est une estimation grossière en dehors d'une observation directe du phénomène de saisonnalité. D'autre part apparaît clairement la discontinuité dans la série par la prise en compte d'une donnée d'enquête en 1995. Malgré les remarques faites et contrairement aux travaux universitaires, ces estimations ont fait l'objet de publications officielles [ONS, annuaires statistiques et Algérie en quelques chiffres]. La polémique entretenue autour de ces estimations a conduit les services du plan à changer la dénomination pour parler de formes particulières d'emploi (FPE).

CONCLUSION

Après un débat qui a duré plus de vingt ans, la définition de l'informel a été tranchée au niveau de la Conférence Internationale des Statistiques du Travail en 1993. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a pas un problème de définition du secteur informel mais plutôt de son observation et de sa mesure. D'ailleurs la tendance actuelle est de par-

ler d'économie non observée en général [OCDE, 2002]. Le secteur informel n'est qu'une partie de cette dernière.

Tableau 17 : Estimation de l'emploi informel (en milliers) selon plusieurs critères

	1985	1992	1997	2001	2004
Taille	25,6%*	1.232 (28,9%)**	1.542 (33,1%)	1.868 (39,4%)	2.609 (43,8%)
Sécurité sociale		1.134 (26,6%)	1.408 (30,2%)	1.648 (34,7%)	2.559 (43,0%)
Informel		898 (20,8%)		1.321 (27,8%)	
Intermédiaire		776 (18,2%)		1.080 (22,8%)	
Enregistrement partiel			896 (19,2%)		430 (7,2%)
Non enregistré			572 (12,3%)		1.090 (18,3%)
Entreprises individuelles		1.657 (38,9%)	1.991 (42,7%)	2.266 (47,7%)	
Emploi non agricole		4.264	4.660	4.747	5 954

* Moins de 10 ** moins de 5

Enquêtes auprès des ménages 1985, 1992, 1997, 2001, 2004

Il y a lieu donc, de réfléchir aux méthodes d'observation et/ou d'estimation les plus pertinentes en vue d'une meilleure connaissance de la réalité socio-économique de plus en plus complexe et en perpétuel mouvement. Cette connaissance ne doit pas se limiter à la seule estimation quantitative mais doit pouvoir aider à la compréhension aussi des phénomènes socio-économiques tant dans leur dimension spatio-temporelle que celle socio-politique. La multidisciplinarité doit être de rigueur en vue d'un décodage intelligible de toute l'information collectée.

Il n'y a pas eu à proprement parler d'enquête sur le secteur ou l'emploi informel en Algérie mais les données des enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre permettent d'en apprécier l'importance à partir de 1992 quelle que soit la définition adoptée (il n'y en a pas d'officielle en Algérie). On peut affirmer que l'informalisation de l'économie progresse. Ceci est l'aboutissement logique d'une série de réformes économiques qu'a connues l'Algérie depuis le début des années quatre vingt et dont l'apogée a été atteinte avec le programme d'ajustement structurel de 94-97 préconisé par les instances internationales. Les différentes restructurations (restructuration organique,

essaimage, filialisation, compression, dissolution, etc.) qu'a connues le secteur public ont entraîné une atomisation du système productif national. L'administration en charge de l'encadrement et de la réglementation économique (impôts, registre de commerce, sécurité sociale, inspection du travail, etc.) étant restée avec les mêmes moyens humains et matériels et surtout les mêmes méthodes de travail n'arrive plus à maîtriser l'évolution de ce système productif. Cet état de fait entraîne un certain laxisme de l'administration économique qui fait qu'une partie du système productif fonctionne dans une semi-légalité au vu et au su des autorités et qu'une autre partie échappe à tout contrôle bien qu'ayant pignon sur rue.

En effet, l'informel ne constitue-t-il pas une réponse sociétale à la défaillance du secteur formel de l'économie tant en terme de créations d'emploi et de revenus qu'en terme de satisfaction à une demande sociale de biens et services ? Ou bien est-ce un signal de la désuétude d'un système juridico-administratif anachronique ? Ou encore est-ce la remise en cause d'un ordre social où les règles de la mobilité sociale ne sont plus acceptées ? C'est pourquoi le rapport sur l'emploi dans la région MENA (2004) de la banque mondiale parle de la nécessité d'un nouveau contrat social.

Ces questions resteront sans réponse tant qu'il n'y aura pas en Algérie d'analyses de type socio-économique du phénomène basées sur des données fiables et une conceptualisation claire.

BIBLIOGRAPHIE

- ADS – Agence pour le Développement Social, 1998, *Chômage et pauvreté en Algérie*, Alger.
- Actes du colloque international sur l'économie informelle*, 2000, Université de Tlemcen, 14-16 décembre.
- Université d'Oran, 2001, *Actes du colloque international sur la législation du travail et la question de l'emploi en Algérie*.
- ARCHAMBAULT E. & GREFFE X. (eds), 1984, *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris,

- BENBOUZID B., 2001, *L'inspection du travail en Algérie – des textes à la pratique et son rôle dans le contrôle de l'informel*, Alger.
- BENTABET, 1990, Analyse de la population active en Algérie (quelques résultats issus de l'enquête main-d'œuvre – juin 1989), ONS collections *Statistiques* n°30.
- BIT – Bureau international du travail, 1991, *Le dilemme du secteur non structuré*, rapport du directeur général, conférence internationale du travail 78^e session
- BIT – Bureau international du travail, 1993, *Statistique de l'emploi dans le secteur informel*, XV^e conférence des statisticiens du travail, rapport iii, Genève 19-28 janvier.
- BIT, 1980, *Revue internationale du travail*, vol. 119, n°5, septembre - octobre
- BIT, 1987, *Revue internationale du travail*, vol. 126, n°5, septembre - octobre
- CREAD – Centre de Recherche et Economie Appliquée pour le Développement, 1992, Crise de développement et informel, *Cahiers du CREAD* n°30, 2^o trimestre
- Cahier IREP/développement, 1985, *Secteur informel et industrialisation diffuse dans les nouveaux pays industriels*, Institut de Recherche Economique et de Planification du développement, n°9, Grenoble
- CENEAP – Centre National d'Etudes Appliquées à la Planification, 1989, *Bilan et perspectives de l'offre d'emploi*, Alger.
- CENEAP, 1989, *actes du colloque sur le secteur informel au Maghreb*, Alger.
- CHARMES J., 1991, *Mesure statistique de la population active et du secteur informel en Algérie*, in rapport du BIT du programme des nations unies pour le développement auprès de l'ONS, 13-20 décembre
- CHARMES J., 1993, *Employment and income in the informal sector of the Maghreb and Machreq countries*, September.
- CHERGUI F. & BOUSMAHA A., 1996, *Travail et travailleurs en*

- Algérie au-delà du dualisme : formel/informel*, mémoire d'ingénieur d'Etat en statistique, INPS, Alger, 196 p.
- CNES, 1995, *Le pacte social, avis et recommandations*, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1996, Actes du forum international sur l'emploi des jeunes, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1998, *Projet de rapport national sur le développement humain*, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, 1999, avis relatif au plan national de lutte contre le chômage, in jora n°30, Alger.
- CNES, 1998. *Projet de rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, Conseil National Economique et Social, Alger.
- CNES, *Rapport sur la protection sociale*, Conseil National Economique et Social, Alger
- CNES, *Rapport 'le secteur informel : illusions et réalités'*, Conseil National Economique et Social, Alger 2004
- CREAD, 1998, actes du colloque 'le PAS en Algérie : bilan et perspectives', *cahier du CREAD*, n°46/47, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le développement, Alger
- CREAD, 2001. *Actes de l'atelier technique sur l'informalisation de l'économie algérienne*, centre de recherche en économie appliquée pour le développement, Alger.
- DEBLE I. & HUGON P., 1982, *Vivre et survivre dans les villes africaines*, PUF, Paris.
- DE VILLERS G., 1992, La loi, le pauvre, le métis : la question de l'« économie informelle » en Afrique, *cahier/studie 6/1992 série 1, collection cedaf – asdoc*, Bruxelles, 88 p.
- Ecotechnics, 1997, *Le secteur informel en Algérie : évaluation et caractérisation*, Alger étude financée par la Banque Mondiale rapport d'étape.
- HENNI A., 1991, *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, 159 p.
- HAMMOUDA N. E. & ZIDOUNI H., 1990, *Ménages entrepreneurs*

- individuels : un secteur mal cerné par la statistique, *Statistiques* n°29, ONS.
- HAMMOUDA N. E., 1998, *Comportements d'activité et conditions de vie des ménages algériens*, thèse doctorat en sciences économiques, université Paris X, Paris.
- IMMAR, 2000, *Résultats de l'étude tabac Algérie*, Alger, mars.
- KELKOUL M., 1989, L'emploi et le secteur informel : quelques remarques méthodologiques, *Statistiques* n° 22 janvier – Alger, mars.
- KELKOUL M., 1998. *L'économie informelle – cas de l'Algérie*, mémoire magistère, INPS, Alger.
- LAKEHAL A. et ALI BACHA F., 1994, *Analyse statistique des travailleurs informels en Algérie*, mémoire d'ingénieur d'Etat en statistique INPS septembre, 106 p.
- LAUTIER B., 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte, Paris, 125 p.
- LUBELL H., 1991, *Le secteur informel dans les années 80 et 90*, études du Centre de développement, OCDE, Paris, 138 p.
- MADANI M., 1984, Le secteur informel – éléments méthodologiques pour une construction de l'objet d'étude, *Statistiques* n°4 juillet/septembre, pp 13-18.
- MEDJKOUNE M., 1990, *Les travailleurs à domicile*, ONS, Alger.
- Ministère de la formation professionnelle, 2001, *Actes du séminaire de lancement de l'observatoire de la formation et de l'emploi*, Alger.
- Ministère de la PMI/PME, 2000, *Etat des lieux des PMI/PME en Algérie*, Alger.
- Ministère de la solidarité nationale, 2000, *Actes de la première conférence sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Alger.
- Ministère délégué à l'emploi, 1990, *Programme d'action du gouvernement dans le domaine de l'emploi*, Alger.
- Ministère du travail, 1993, *Bulletin statistique – rétrospective 1990/1992*, Alger.
- Ministère du travail, 2000, *Actes de la première conférence nationale sur la protection sociale*, Alger.

- MOKADDEM A., 1998, *Les problèmes d'emploi et de population*, Magister en sciences économiques, Université d'Alger
- MUSETTE M. S., 1994, *Les comportements d'activité en Algérie*, Magistère en sociologie, Université d'Alger.
- MUSETTE M. S. (ed), 2000, Conception d'un système national d'informations statistiques sur le marché du travail, PNUD, CREAD, Alger
- MUSETTE M. S., ISLI M. A., HAMMOUDA N. E., 2002, *Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi*, Organisation Internationale du Travail, bureau d'Alger pour les pays du Maghreb, programme «des emplois pour l'Afrique», janvier, Alger.
- OCDE, 2002, *Handbook for measurement of the non-observed economy*, Paris.
- OIT, 1993, *Employment challenges in informal and rural sectors of Arab states*, Organisation Internationale du Travail, Turin, Italie, septembre.
- OIT, 2001, *La sécurité socio-économique, questionnaire Algérie*, Organisation Internationale du Travail.
- ONS, *Résultats des enquêtes main d'œuvre* 1985, 1992, 1997, 2001, 2004, Office National des statistiques, Alger.
- ONS, *Résultats recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) – 1966,1977,1987 & 1998*, Office National des statistiques, Alger.
- ONS, 1999, *La situation économique et sociale*, Alger.
- PNUD, 1990, *Algérie 1990 : études – 6^e programme de pays, 1992-1996*, New York.
- PNUD, 2000, *Le dispositif de gestion du marché du travail et de promotion de l'emploi en Algérie*, Bodin & Isli, Alger.
- PRENANT A., 2002, L'informel aujourd'hui en Algérie, forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposé par la mondialisation, *Economie & Management n°1*, Université de Tlemcen, pp 122-144
- RADP, 1993, Commission nationale des experts, Algérie 2005, INESG, Alger.

- RADP, 1998, *Le plan national de lutte contre le chômage*, Alger.
- BIT, 1979, *Revue internationale du travail*, vol. 118, n° 5, septembre-octobre.
- ROUBAUD F., 1994, *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique* Karthala-ORSTOM, Paris.
- SAUVY A., 1984, *Le travail noir et l'économie de demain*, Calmann-Levy, 304 p.
- SOUAMES A., 1984, *Les enquêtes sur la main d'œuvre en Algérie*, in séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat 10-17 octobre.
- ONS, 1989, *Statistiques*, n° 23.
- ONS, 1989, *Travailleurs à domicile en Algérie – caractéristiques et structures*, collections *Statistiques* n° 27, juin.
- Institut International d'Etudes Sociales, 1989, *Travail et société*, vol. 14, n° 4, octobre, Genève.
- UNICEF, 2000, *Travail des enfants en Algérie*, Alger.
- ZIDOUNI H. & HAMMOUDA N., 1998, *L'économie non enregistrée en Algérie*, document de référence, *workshop sur l'ENO Rome* mai 1998.

ANNEXE 1

La saisie de l'emploi dans les enquêtes auprès des ménages

Dans tous les recensements et enquêtes auprès des ménages, tous les membres des ménages âgés de cinq ans et plus sont caractérisés par une variable appelée « situation individuelle ». C'est une variable univoque, c'est-à-dire qu'une personne ne peut avoir qu'une seule situation. Les différentes modalités que peut prendre la situation individuelle varient d'une enquête à une autre.

Pour l'enquête de 1992, les modalités retenues sont pour les actifs : Occupé, Travailleur (se) à domicile, Appelé du contingent et les Sans travail mais en recherche (STR); Pour les inactifs : Ecolier, collégiens, lycéens, étudiants et stagiaires, Femme au foyer, Retraité, Infirmes, handicapé, et les Autres inactifs. A noter qu'il s'agit des déclarations spontanées des individus (la personne directement concernée ou un autre membre du ménage).

La mesure de l'emploi

Le volume de l'emploi peut être mesuré de deux manières différentes : l'emploi du moment ou l'emploi habituel. Les définitions utilisées en Algérie sont celles préconisées par le BIT. L'emploi du moment renvoie à une période de référence courte : le jour, la semaine ou le mois précédent l'enquête; en Algérie, c'est la semaine précédant l'enquête qui sert de référence dans l'ensemble des enquêtes.

Un volet « occupé » est renseigné pour l'ensemble des personnes se déclarant spontanément occupées.

A partir de 1992 un volet spécial est administré à l'ensemble des personnes âgées entre 16 et 59 ans qui ne déclarent pas spontanément être occupées ni étudiants. Ce volet énumère un certain nombre d'activités et l'enquêté doit mentionner si oui ou non il les a exercées durant ou hors de la semaine de référence en précisant le nombre d'heures consacrées. Nous parlerons d'occupés marginaux.

A partir de 1997 ce volet est repris et l'ensemble des personnes ayant déclaré avoir exercé une des activités durant la semaine de référence et à titre marchand doit renseigner le volet occupé.

LES PRATIQUES INFORMELLES DES FEMMES EN MILIEU URBAIN : LE CAS ALGERIEN

*Djamila MUSETTE-BELHOUARI**

*« Les enquêtes qualitatives cultivent
la capacité humaine la plus utile :
celle d'apprendre des autres »*

HALCOLM¹

Le visiteur des principaux marchés de l'Algérois (comme dans d'autres villes d'Algérie) serait frappé par le vide de ces espaces qui meurent et le contraste avec l'extérieur ... devant leurs portes même, des nouveaux commerçants, une vie, une clientèle très dense, des produits variés ... c'est le marché parallèle !

En effet, un processus insidieux a détruit les commerçants traditionnels qui constituaient la couche moyenne. Ces derniers sont déclassés. Pour survivre, certains vont vers le client : ils louent les boutiques ou baissent les rideaux et proposent leurs marchandises sur le marché informel. J'en connais un bon nombre. J'en citerai deux cas.

Un bijoutier de la Casbah, mal situé à l'intérieur de cet espace, frappé par le terrorisme et la pauvreté. Il opère actuellement à côté de ses concurrentes, les femmes, dans une rue florissante par cette activité : la vente des bijoux. Il leur apporte son savoir-faire dans le travail de ce produit ... l'or.

* Chargée de Recherche, CREAD – Alger.

1. Cité par Patton Q. (1990) *Qualitative Evaluation and Research Methods*, ed SAGE, London, p 7.

Un autre commerçant du marché Ali Mellah (1^{er} mai), je l'ai rencontré comme vendeur de *rechta*¹ (produit par les femmes de la famille: mères et sœurs) dans le circuit informel de Ben Omar à Kouba² dans l'Algérois. Il a changé d'activité et de circuit.

Et là, je me suis interrogée sur le rôle joué par les femmes dans cette lutte pour la survie ... ou dans cette « lutte de classes » déguisée. D'où l'intérêt à mieux connaître ces pratiques informelles. En effet, dans un premier temps, ce champ semble banal et visible car évoluant, surtout nous les travailleuses, en son sein, puisque nous en sommes dépendantes dans notre quotidienneté.

L'informel au féminin qui fait l'objet de ce papier comprend les travailleuses non déclarées, l'entreprise familiale, qui peut être constituée par une personne exerçant chez elle, mais très importante du point de vue de revenu et toute pratique exercée par les femmes en vue d'un gain et qui échappe au fisc (excluant la prostitution qui n'est pas un travail mais un type d'esclavage).

Cette activité informelle propre aux femmes est marquée par l'empreinte de la condition féminine, traduite particulièrement par le champ de son déploiement et les conditions de son exercice. Aussi ce dernier concept mérite un rappel. La « condition féminine » est entendue au sens d'un vécu spécifique, caractérisé par une discrimination sexuelle repérée à différents niveaux (social, culturel, économique et politique) et par un pouvoir de décision concernant l'affectation de cette force de travail, qui n'est généralement pas détenu par les femmes.

Cette condition est commune aux femmes, par delà les frontières, tout en étant en même temps variable, selon le degré de développement des sociétés, le rapport de classe, le poids du patriarcat et l'environnement culturel de chaque espace.

1. Rechta : pâte traditionnelle cuisinée comme le couscous.

2. Il me propose même de me filmer le travail de ses femmes et toutes les étapes de la fabrication de la Rechta pour se faire de la publicité... pour vendre à l'étranger... un nouvel état d'esprit.

Les pratiques informelles des femmes évoluent donc dans le cadre de la condition féminine, celle-ci étant elle-même inscrite dans un contexte historique particulier. L'approche rétrospective à partir des récits de vie relatant les trajectoires des travailleuses est privilégiée¹. Cette méthode impose d'être soutenue par des données statistiques et la clarification de la conjoncture historique. Je propose dans ce papier les éléments suivants :

1. Le cadre macro-sociologique de l'emploi féminin à partir d'une lecture des données statistiques

2. Le processus qui traverse les trajectoires des individus. Il nous offre un aperçu des pratiques « informelles » des femmes en milieu urbain.

Cet espace, lieu privilégié des changements, est intéressant de ce point de vue pour cette investigation. Ce processus est présenté à partir des points suivants :

- L'entrée des femmes sur le marché de l'informel
- Le champ de déploiement de l'informel féminin
- Le gain et les figures de l'informel
- Les perspectives de ces travailleuses
- L'impact de ce travail sur la famille et la condition féminine
- Quelle est la part de la résistance masculine à ces pratiques ?
- Les principales caractéristiques des pratiques informelles des femmes.

En conclusion, qu'est-ce qui peut être développé dans cet informel ?

CADRE MACRO-SOCIOLOGIQUE DE L'EMPLOI FEMININ

Du point de vue quantitatif, l'emploi féminin en Algérie a toujours été plus faible que celui des hommes. Le monde du travail des femmes ne se laisse pas encore mesurer correctement. Selon les données des

1. Ce papier est tiré d'une recherche sur « l'informalisation » de l'économie algérienne, menée par le CREAD (Alger). Dans ce cadre, j'ai mené une enquête empirique, dans la région algéroise sur les femmes dans l'informel, à partir de la technique biographique – 30 récits de vie ont été retenus.

RGPH, le volume de femmes au travail a évolué comme suit, avec un taux d'activité qui passe 1,8% en 1966 à 9,7% en 1998.

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs de l'emploi féminin de 1966 à 1998

Indicateurs/années	1966	1977	1987	1998
Taux d'activité	1,83	2,58	4,41	9,7
Taux d'occupation	86,36	88,67	86,61	40,6
Taux du chômage	13,64	11,33	13,39	59,4
Taux féminisation de l'activité	4,38	6,12	9,23	17,1

Sources : RGPH, ONS – Algérie

Ces recensements, largement utilisés comme base statistique, ne sont pas proprement dit des enquêtes sur l'emploi en Algérie. La mesure est assez sommaire. Depuis 1982, l'ONS a commencé un cycle d'enquête sur la Main d'œuvre et la Démographie (MOD). En 1985, un volet de cette l'enquête (MOD) était consacré à l'emploi féminin – c'est la seule enquête qui cerne avec précision les motifs à la base du travail de la femme. Depuis, on ne sait plus grande chose sur le travail des femmes, à part quelques exercices universitaires généralement très limités. Toutefois, les données des enquêtes MOD peuvent faire l'objet d'une exploitation fine, mais elles ne sont pas toujours accessibles aux chercheurs. Notre lecture de l'emploi féminin se fera ainsi sur la base d'un traitement des données accessibles, et on peut situer l'analyse à partir des réformes engagées par l'Algérie, dont les effets sur l'emploi ont été d'une gravité extrême.

Le nombre des actives est passé de 530 000 en 1989 à 1,4 millions en 2005

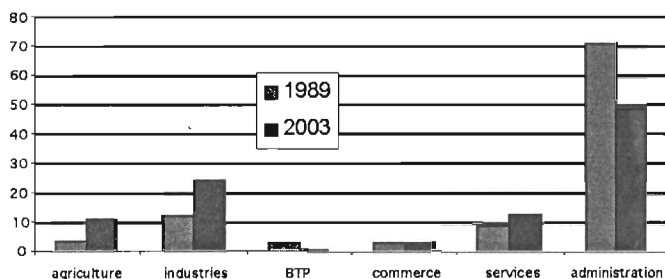
Selon ces données, le nombre de femmes actives a plus que doublé depuis les réformes et ce dans une situation de crise extrême du marché du travail, avec des licenciements massifs et un taux de chômage très élevé. Mais alors, quelle est la composante des femmes actives ?.

Le nombre des occupées est passé de 456 000 en 1989 à 933 000 en 2003 puis à 1,2 millions en 2005

Ces données traduisent une entrée massive de femmes dans le monde du travail. Mais pour quel type d'emploi ? Un simple regard sur la structure de l'emploi selon les grandes branches d'activités révèle des changements importants opérés depuis les réformes. A la lecture du Graphique n°1, nous pouvons relever

- une baisse importante du nombre de femmes dans l'Administration de près de 70% en 1989, la proportion est de 50% en 2003, et
- une augmentation sensible du nombre de femmes dans l'industrie, qui passe de 12% en 1989 au double en 2003, avec 24% de la totalité des travailleuses.

Graphique 1: *Structure de l'occupation féminine entre 1989 et 2003*



Sources : MOD 1989 & 2003

De même, nous pouvons noter un passage de l'emploi féminin du secteur public au secteur privé. Ce dernier emploie présentement (2005), 45,2% de la force de travail féminine, soit 54,8% pour le public. Avant les réformes, les femmes étaient à 90% dans le secteur public, non compris alors le travail à domicile.

Le nombre de femmes au chômage est passé de 84 000 en 1989 à 249 000 en 2005

Le volume de femmes au chômage est très important, il a été multiplié par 3 durant cette période. En 2005, elles sont estimées à 249 000

femmes au chômage, pour la plupart dans les villes (72%) contre seulement 28% dans le monde rural. Le taux de chômage moyen national estimé à 17,5% est plus élevé que celui des hommes (14,9%). Le chômage frappe notamment les jeunes filles; les moins de 30 ans accusent près du double du taux moyen, soit supérieur à 30%. En effet, il n'est pas surprenant que ce soit les célibataires qui enregistrent le taux de chômage le plus élevé ! De même, les filles de niveaux secondaire et supérieur sont les plus exposées au chômage, soit 74% dans l'ensemble. Et comme « mode de recherche d'emploi », les filles dans les villes comme dans les campagnes, préfèrent utiliser les relations personnelles plutôt que de s'inscrire dans un Bureau de Main d'œuvre ou de contacter une entreprise.

Le nombre de femmes dans l'informel est passé de 5 000 en 1992 à 270 000 en 2001 puis à 447 000 en 2005

Pour une présentation rapide de l'évolution de l'emploi informel au féminin, nous nous arrêtons à l'identification à travers un seul critère, à savoir celui d'être affilié à la sécurité sociale (donc ni d'accident de travail, ni de maladie professionnelle, pas d'assurance chômage, pas de retraite...).

Cette entrée en masse de femmes dans l'informel doit pourtant être relativisée. Le gain, le plus important est celui de l'employeur, qui échappe à l'affiliation obligatoire de tout employé auprès de la sécurité sociale. Par contre pour les femmes travailleuses dans l'informel, l'absence d'affiliation ne signifie pas systématiquement absence de couverture sociale. Le simple fait que l'époux soit affilié à la sécurité sociale, entraîne que l'épouse et les personnes à charge bénéficient au moins d'une couverture de la sécurité sociale, notamment pour l'assurance maladie.

L'emploi féminin entre le formel et l'informel

Une première tentative de cerner ce secteur nous a conduit à construire, sur la base des données de l'enquête MOD 2001 à laquelle nous avons pu avoir l'accès, un segment intermédiaire entre le formel

et l'informel. La mesure nous donne la structure suivante : 50% des femmes sont protégées par les lois du travail contre 38% des hommes, mais elles sont 38% à être exposées à tous les risques contre 36% pour les hommes. Elles sont peu nombreuses dans le segment intermédiaire (12%) contre 26% pour les hommes. Quelques constats peuvent être notés sur les indicateurs de l'âge, du niveau d'instruction et de la situation matrimoniale selon les segments du marché du travail.

• Selon la structure des classes d'âge, nous observons trois courbes distinctes :

- pour l'informel c'est la classe des moins de 24 ans qui semble être la plus importante,
- tandis que dans le segment intermédiaire, c'est celles qui ont entre 25 et 29 ans,
- ce pic se déplace vers la classe 30-34 ans dans le secteur moderne.

Il semble qu'il y a un glissement progressif d'un segment à l'autre, en fonction de l'âge.

• Selon la situation matrimoniale, qui doit en théorie suivre la même logique de l'âge, trois observations nous semblent importantes à souligner.

- 50% des femmes mariées sont dans l'informel,
- dans le secteur moderne, mariées et célibataires ont pratiquement le même poids, avec 44% et 43% respectivement,
- dans le segment intermédiaire, les célibataires enregistrent le taux le plus important, avec 60%.

• Selon la structure des niveaux d'instruction, trois constats également peuvent être établis :

- Le segment moderne ne recrute que les femmes ayant des niveaux secondaires et/ou plus, soit au total 72%, dont 35% de niveau supérieur.
- Le segment informel est devenu le refuge des *sans instruction* (38%) et des niveaux primaire et moyen, 18,2% et 26,5% respectivement.

- Enfin dans le segment intermédiaire, elles sont de niveau hétérogène, notamment du moyen au supérieur.

Pour terminer, il est intéressant de relever au moins une remarque. L'âge moyen des femmes selon la situation matrimoniale fait ressortir une double distinction asymétrique: la moyenne pour les célibataires est de 24 ans pour l'informel, 27 ans dans la situation intermédiaire et 31 ans dans le secteur moderne. Par contre, pour les veuves, c'est l'inverse qui est observé : 47 ans pour le moderne, 48 ans pour l'intermédiaire et 53 ans pour l'informel. Il n'y a pas de différence significative pour les femmes mariées, comme pour les divorcées/séparées, la moyenne varie entre 38 et 41 ans selon les segments.

L'ENTREE DES FEMMES SUR LE MARCHE DE L'INFORMEL

Les histoires de vie des travailleuses du secteur informel dans l'Algérois racontent des histoires de familles, insérées dans un contexte historique de l'Algérie des années 80 et 90, marqué par la réduction des recettes extérieures. L'Etat n'a plus d'argent, la débrouille s'organise. Face à la montée du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, on assiste à la mobilisation de toute la force de travail familiale, quel que soit l'âge ou le sexe. Dans ces conditions, le déploiement de l'activité féminine dans l'informel aurait une cause structurelle – la même que celle des jeunes ou du travail des enfants, des retraités et des hommes en général. Il s'agit de la crise économique, des effets du Plan d'Ajustement Structurel sur la création d'activités et de la paupérisation ambiante.

L'espace économique est aussi caractérisé par le passage à l'économie de marché et le développement de la valeur argent. Cette donnée peut donc affecter la perception du travail des femmes en général et leur présence dans l'informel en particulier.

De même, il ne faut pas ignorer l'impact d'une autre situation qui concerne spécifiquement les femmes : l'environnement culturel des années 90, marqué par un discours à coloration religieuse. Il mettait en

valeur le retour de la femme au foyer et le travail à domicile, en cas de besoin. Ce qui ne rentre pas en contradiction avec le facteur économique. L'emploi féminin, étant plus important dans le secteur public, l'arrêt de recrutement et le licenciement obligent la force de travail féminine à se déployer en dehors de cette sphère.

Par ailleurs, le Code de la Famille de juin 1984 en facilitant le divorce décrété par l'époux, sans protection matérielle de l'épouse, a permis la transformation des mères en chefs de famille par nécessité et obligation. Face à la faible opportunité d'emploi dans le secteur moderne, le premier recours pour les divorcées est l'activité informelle.

Enfin, d'autres particularités du cadre historique ont agi comme facteurs d'émergence de l'informel féminin et apparaissent dans les récits de vie. Il s'agit de l'effet du terrorisme sur la dislocation des familles, et la faiblesse de la solidarité entre les membres de la famille élargie. Celles-ci sont relatées surtout par le travail des veuves, des vieilles et des divorcées.

L'analyse des biographies a mis en relief deux groupes : les mères (mariées, veuves et divorcées) et les célibataires. Pour le premier cas, au départ de chaque histoire d'une mère qui se met au travail, il y a le besoin matériel à satisfaire. Cette femme au cours de sa vie, change de vécu, par la force des événements liés à sa condition féminine, ou en rapport avec l'histoire du pays. Il s'agit souvent du chômage de l'époux, de sa mise en retraite ou de son absence. Dans ce dernier cas, il est alors question de divorce, ou d'emprisonnement pour terrorisme, ou encore de décès, laissant la veuve avec un problème d'héritage, sinon sans aucun soutien financier, familial... Dans de telles situations, l'époux est dépossédé de son statut de chef de famille en perdant son pouvoir financier et son rôle de nourricier, ou étant tout simplement inexistant dans la cellule familiale. La mère prend la relève.

Mais il existe d'autres situations où le conjoint conserve son statut et l'épouse intervient pour l'aider à améliorer leurs conditions de vie. Il est question de vivre correctement, les besoins des familles ayant changé, ou encore d'améliorer la scolarisation des enfants (accès aux cours particuliers).

Dans ces biographies, ces femmes sont en majorité des femmes au foyer, de niveaux analphabète, moyen et surtout primaire : mais pourquoi le choix de l'informel ? Le plus souvent il fallait seulement répondre à l'urgence matérielle en faisant appel à leur créativité ! Peut-on alors parler de choix ? C'est une réponse spontanée de leur part au problème du chômage et de la pauvreté en recourant à leurs propres ressources, c'est à dire en mobilisant le capital culturel et financier de la famille ou seulement leur force de travail pour celles qui n'ont rien.¹

Concernant les célibataires : elles viennent vers ce marché à la sortie d'une formation professionnelle dans les centres souvent publics ou fournie encore par le circuit informel (école non déclarée, voisine, famille... etc.). Etant plus jeunes, leur niveau d'instruction est plus élevé que les travailleuses mariées et qui sont d'abord mères. Elles ont pour la majorité un niveau allant du moyen au secondaire. Tout en préparant leurs trousseaux, ces jeunes filles contribuent au revenu de la famille et améliorent son niveau de vie (tel l'achat de meubles, de vêtements... etc.). Elles accèdent par là à un pouvoir qui remet en cause celui du frère surtout quand il est chômeur.

Quelques rares filles rencontrées exercent dans ce circuit pour juste reproduire la tradition familiale, particulièrement dans la broderie et la couture, situation qui leur permet tout de même l'autonomie financière. Quelques universitaires se retrouvent aussi dans une activité informelle sans relation avec leur formation : c'est une force de travail qualifiée qui transite par ce secteur.

Mais cela n'exclut pas l'existence de jeunes filles qui, à cause de leur rang dans la fratrie, soutiennent le père ou même prennent la relève quand il est au chômage. La mère ayant dans ce cas des enfants en bas âge laisse cette responsabilité à l'aînée.

L'on peut donc affirmer que la raison principale de la venue des célibataires vers ce marché est liée aux causes sous-jacentes au chômage des jeunes filles ou/et au chômage du chef de famille sinon à la faiblesse de son pouvoir d'achat.

1. C'est pourquoi je parlerai d'une activité de survie et d'une activité informelle de l'aisance matérielle.

Observations sur le champ de déploiement de l'informel féminin

Les filières de l'informel se manifestent là où le besoin existe et à travers les failles laissées par l'Etat. Ainsi cet emploi se déploie d'abord dans l'économie domestique en prenant des formes diverses et en la dépassant.

Certaines femmes sous-traitent une partie de leur activité domestique due à la perte de la solidarité familiale qui permettait une main d'œuvre gratuite. Ce qui a généré le travail de nourrice et celui de femme de ménage.

Tandis que d'autres professionnalisent leur compétence dans un rapport d'indépendance, telles que les pâtissières, les couturières, les rouleuses de couscous... etc. Ces dernières évoluent en harmonie avec le contexte idéologique et socio-économique des années 80/90, dominé par le discours autour de l'économie de marché où le retour vers l'autonomie et le statut d'indépendant est valorisé par rapport au salariat.

Une troisième catégorie d'activités informelles relève de la pathologie économique. Là se situent les trabendistes, les vendeuses de bijoux etc.

En conséquences, nous rencontrons des activités traditionnelles: elles concernent l'industrie du mariage, telles les masseuses dans les bains, les laveuses de laine, les couturières, cuisinières, pâtissières... etc. des activités nouvelles : trabendistes, les cours privés, Disc Jockey ... etc. Il s'agit d'un ensemble de demandes non satisfaites par le secteur moderne qui crée des brèches par où pénètre l'informel.

Une modernisation d'anciennes activités : par exemple, les fabricantes de rechta, de dioul et des différentes pâtes, etc.

Mais l'apport de ce travail à la famille varie selon les deux figures de l'informel : les activités de survie et celles de l'aisance matérielle. Celles-ci sont construites d'après le gain des travailleuses et l'investissement qu'il a induit.

Le gain et les figures de l'informel

a. Les activités de survie

Elles concernent généralement les travailleuses qui ne sont pas autonomes et exercent chez un privé sans être déclarées.

Le gain ne dépasse pas le SNMG :

- les couturières dans un atelier à 8 000 DA/mois
- les masseuses dans les bains maures à 6 000 DA/mois
- les placeuses, toujours dans les bains, à 3 000¹ DA
- pour un bon mois (en hiver) et à peine 200 DA/mois durant l'été, ou encore
 - les femmes de ménage dans un cabinet de médecin ou d'avocat – par exemple, celle d'une vieille exerçant dans deux lieux pour atteindre 3 200/DA mois
 - les femmes de ménage, travaillant quotidiennement (salariée journalière), à 5 000 DA/ mois, et enfin
 - les vendeuses (dans le commerce de textile) avec une rémunération de 4 000 DA à 7 000 DA/mois

Leur caractéristique : l'exploitation

Cet informel est lié aux stratégies de survie des familles et sa caractéristique principale est l'exploitation de ces travailleuses par l'employeur (leur salaire atteint rarement le SNMG au maximum), l'absence de protection syndicale et de couverture de la sécurité sociale. Ainsi, une partie de l'accumulation du capital par le secteur privé se fait par le recours à cette main d'œuvre féminine à bon marché. Face au chômage, se trouvant dans le besoin matériel, elle s'offre sans exigence. Ces travailleuses n'ont souvent pas les moyens d'exer-

1. Pour cet aspect d'activité de survie, une parenthèse a été ouverte sur les mendiants, non travailleuses par convention. Ces dernières estiment exercer un travail pénible dans la rue, car elles sortent chercher la nourriture pour leurs enfants et leurs temps est organisé comme les travailleuses, leur gain avoisine celui des placeuses dans les bains maures.

cer une activité indépendante dans l'informel puisque celle-ci exige des conditions minima – à savoir une formation initiale, un instrument de travail (par exemple, une machine à coudre) et un espace ou seulement une opportunité... Or la crise du logement sévit dans les villes algériennes et en particulier dans l'Algérois. Les femmes des familles qui vivent dans un espace étroit (parfois une seule pièce ou une baraque) se trouvent naturellement exclues de ces activités. Elles se rencontrent souvent parmi cette première catégorie de pratiques informelles : celles de la survie.

b. Les activités de l'aisance matérielle ou de transition vers le capitalisme

La caractéristique des indépendantes : l'esprit d'entreprise

Dans un autre univers, nous avons des activités informelles qui permettent de réaliser l'aisance matérielle. Il s'agit de toutes celles qui travaillent seules, autonomes et avec un réel esprit d'entreprise.

Au départ, elles se lancent dans plusieurs activités en recherchant celles qui leur conviennent le mieux en mettant à profit leur éducation familiale, leur savoir-faire, leur formation, leur réseau de voisinage, l'espace où elles habitent... etc., l'architecture de la maison jouant un rôle déterminant dans le choix du métier ou au moins pour sa réussite.¹ Tout cela avec un réel esprit de compétition : il s'agit de gagner beaucoup avec un minimum d'investissement en temps, en moyens et en efforts. De même, elles tiennent compte d'une manière intelligente de la concurrence.

Après "tâtonnement", elles optent pour le métier le moins exercé dans l'espace géographique où elles habitent. (Cas d'une rouleuse de rechta qui a le monopole à Cheraga. Celles qui entrent sur ce marché finissent par le quitter ... sinon elles ne gagnent qu'en période de fête).

1. A propos d'espace et d'activité informelle : une cour est indispensable pour le séchage de la rechta (pâte alimentaire), pour le couscous, ou encore avoir suffisamment d'espace pour ouvrir une cantine scolaire.

Le but est de devenir la seule sinon la meilleure sur le marché. Par ailleurs, il existe un canal d'informations entre femmes exerçant un même métier dans un espace proche et une forme de publicité verbale réalisée par les clientes.

Le gain des indépendantes : extrêmement variable

Celles qui ont la réussite matérielle ont peur du fisc et refusent de trop parler d'argent – telles les trabendistes et les vendeuses de bijoux. On peut deviner leurs gains à travers l'investissement qu'elles réalisent.

1. Dans le secteur du commerce, je citerai le cas des trabendistes et des vendeuses de bijoux anciennes dans le circuit. Une vendeuse de bijoux, habitant et travaillant à la Casbah (Centre d'Alger), a construit une villa avec des locaux en location dans une ville périphérique d'Alger (Draria). Elle ne souhaite pas quitter la Casbah car c'est son lieu de travail et "c'est mieux pour la vente des bijoux". Elle refuse d'investir dans une bijouterie.

Une trabendiste a créé une véritable entreprise commerciale informelle. Elle se déplace avec dix autres personnes au moins, de préférence des femmes, pour vendre aux commerçants de la basse Casbah (rue la Lyre, très connue dans le milieu) des produits en provenance de la Syrie et de la Turquie... Le gain est fonction de l'ancienneté dans le milieu.

2. Dans le secteur des services, l'activité rentable est celle qui a trait à l'école avec deux pratiques :

- assurer des cours particuliers
- offrir les services de la cantine scolaire.

Le gain dépend particulièrement des niveaux enseignés et de l'espace disponible.

Pour une dame retraitée, donnant des cours en langue française de niveau primaire les après-midi (de 14h à 18h), le gain est estimé à 23 000 DA/ mois.

Pour une enseignante célibataire assurant des cours en physique à des groupes de 7 à 8 élèves de niveau moyen quatre fois par semaine (dont deux après-midi) à raison de 2h/séance, le gain est estimé à 60 000 DA/mois. Pour le niveau secondaire dans la même situation, le gain est identique pour une enseignante qui travaille seulement deux après midi par semaine.

Pour une dame offrant la cantine scolaire à domicile, le gain est estimé à 33 000 DA/mois pour un espace réduit avec comme personnel uniquement deux personnes : une mère et sa fille.

Une autre activité dans le secteur des services, celle des femmes de ménages indépendantes dont le gain diffère de celui des salariées – il dépend du lieu de travail. La meilleure est celle qui opère dans les grands ensembles (Cités), en assurant l'hygiène des cages d'escalier exclusivement. Je cite le cas d'une femme de ménage de ce type qui travaille dans trois Cités, deux demi-journées la semaine, le gain est estimé à 15 200 DA/mois, en plus des aides en nature (vêtements, alimentations...). Cette organisation du temps de travail lui permet de s'adonner à d'autres activités informelles tels rouler le couscous, laver la laine ...

3. Dans le textile, le gain des couturières dépend des saisons – les fêtes, l'été, les mariages, le ramadan, la rentrée scolaire. Pour une petite couturière, le gain varie entre 10 000 et 30 000 DA la saison. Mais il y a aussi la période creuse.

Pour les brodeuses, le coût de la broderie dépend des motifs. Le prix varient entre 3 500 DA et 20 000 DA par tenue brodée. Les grandes périodes de travail sont les mois de février, mars et avril.

4. Dans l'industrie agroalimentaire, l'activité rentable et valorisante est celle des pâtisseries, des rouleuses de couscous, des productrices de rechta... Le tarif d'une pâtisserie pour un mariage (préparation des gâteaux et du repas le jour de la fête) est de l'ordre de 30 000 DA. Elle a une commande de cinq mariages au minimum, durant la saison. Dans l'intersaison, elle fabrique le "dioul" (feuille de pâte tra-

ditionnelle). Son objectif est d'ouvrir une pâtisserie pour le couple, et un commerce pour son fils. L'entrée sur le marché formel est donc possible.

Ces gains varient aussi en fonction de la relation qui existe entre les activités informelles, puis entre elles et le secteur moderne. Ainsi, le gain des pâtisseries, des rouleuses de couscous et des productrices de "rechta" (pâtes traditionnelles) dépend des fluctuations générales de l'économie, puisqu'elles sont dans l'obligation de recourir aux grossistes pour l'approvisionnement des matières premières. Dans le textile, concernant les couturières et les brodeuses, le coût d'une tenue résulte d'un ensemble de facteurs : la dépendance du circuit officiel pour l'achat du tissu et du fils, ou encore la concurrence entre les couturières fort nombreuses et surtout, le prix fixé par les commerçants pour la même tenue. Ces derniers ont pignon sur rue et sont approvisionnés par les porteuses de cabas (trabandistes). Le tarif des couturières dépend donc aussi du commerce informel. Dans le secteur des services, tel le cas de l'enseignement, les cours particuliers sont fonction de la qualité du système scolaire. Mais le gain final découle aussi de la disponibilité du temps, de l'espace nécessaire, du palier et de la matière enseignée¹.

En conclusion, le revenu des femmes dans le secteur non-structuré varie selon l'âge, le bagage des travailleuses (le capital financier, culturel et relationnel) et la question à savoir si elles exercent pour leur propre compte ou sont salariées. J'ajouterai, le type d'activité en rapport avec le niveau de la demande, et la concurrence dans l'espace où elles évoluent.

1. A propos des cours particuliers, la présence d'enfants en bas âge ou scolarisés, l'exiguïté du logement peuvent limiter l'investissement de l'enseignante. Pour surmonter cet obstacle, certains enseignants s'organisent en groupe en louant collectivement des locaux, qui sont utilisés à tour de rôle. Le fait frappant est que cet espace-travail séparé des l'espace-domicile est plus utilisé par le collègue homme. L'enseignante, quand elle est mère de famille, rencontre els contraintes de la vie domestique.

Les perspectives de ces travailleuses

Ces récits de vie m'ont permis d'observer que dans la mesure où la première catégorie d'activité est plus liée aux stratégies de survie, ces femmes vivent au jour le jour ... sans perspective et rêvent de redevenir femmes au foyer... sans souci matériel, "ce fardeau" serait pris en charge par un autre membre de la famille, le frère pour la célibataire ou l'enfant devenu adulte, quel que soit le sexe dans le cas de la mère.

Parmi celles qui exercent une activité rentable, mais pénible et en contradiction avec la norme dominante concernant la conservation de leur féminité, le désir de "rentrer" au foyer existe, mais une fois la sécurité matérielle atteinte et la promotion sociale réalisée : tel le cas d'une importante trabendiste divorcée, sortante du circuit¹, qui se remarie avec un riche commerçant ou encore de la vendeuse de bijoux qui a construit une villa et garages et qui voudrait se reposer une fois que les enfants auront grandi. Celles qui vivent aisément par leurs activités informelles n'envisagent pas toutes de l'abandonner. Bien au contraire, elles considèrent leur travail comme une phase d'accumulation d'un capital initial et investissent dans l'immobilier et le commerce en vue d'améliorer les conditions matérielles de la famille. Ces moyens financiers permettent aussi d'assurer la formation des enfants.

Parmi ces travailleuses, certaines refusent l'entrée sur la marché moderne quelle que soit l'aide octroyée par l'Etat. On pourrait penser qu'ayant un niveau d'instruction faible pour la majorité (primaire/moyen et même analphabète), elles protègent leur autonomie et ne veulent pas de tracas avec le fisc, les papiers administratifs, les banques... Cela est vrai seulement pour celles qui réussissent dans l'activité illégale, telle la vente de bijoux en gros allant du circuit informel pour approvisionner les bijouteries du secteur moderne. Cette peur de l'activité légalisée concerne aussi celles qui ne se sont pas encore affirmées dans leur domaine. L'invisibilité de leur travail permettrait l'accumulation à l'abri des contraintes et de la concurrence déclarée.

1. Elle dit « je suis fatiguée de la rue... la sécurité du foyer c'est mieux... » Elles approvisionnaient les commerçants d'Alger Centre vers la Casbah en dirigeant un groupe d'au moins de dix femmes lors de ses déplacements à l'étranger.

Mais certaines de ces activités pourraient être une transition vers le capitalisme d'une part, une fois le premier objectif atteint (l'amélioration des conditions de vie à travers la consommation, l'investissement dans l'immobilier, la formation, la voiture ...) et d'autre part, après avoir maîtrisé le marché. Ces femmes ne voient plus alors d'obstacles à rentrer dans le circuit formel. Ainsi une productrice de "rechta" (pâte traditionnelle algéroise), après avoir eu le monopôle de cette activité dans une région de la périphérie d'Alger, voudrait investir dans une usine. C'est aussi le cas d'une couturière qui pense se déployer dans la confection, une autre dans la pâtisserie... Pourtant leur niveau d'instruction n'est pas élevé, il varie du primaire au moyen.

L'impact sur la famille et la condition féminine.

L'informel de l'aisance matérielle réalise la promotion de la famille en rehaussant son statut social dans la mesure où ses activités permettent la mobilité sociale. En effet, il est question de création d'emplois pour l'époux ou le fils (tel un commerce), de formation pour les enfants, d'investissement immobilier (villa...). Ainsi le gain revient d'abord à l'amélioration des conditions de vie de la famille.

Il permet aussi l'épanouissement de la travailleuse dont certaines deviennent ambitieuses (rêve d'une usine de rechta...). Et l'assurance qu'elles acquièrent dans le travail s'étend à la famille. Elles apprennent aussi à gérer minutieusement leurs temps quelle que soit l'activité, car elles se considèrent travailleuses autant que la salariée, et ne vivent pas cloisonnées. Par ailleurs le pouvoir financier de ces femmes et son impact sur le niveau de vie de la famille modifient la perception de son entourage sur elles, ce qui peut leur offrir un pouvoir réel et symbolique dans la mesure où elles sauraient gérer cette situation¹. Mais l'informel de subsistance autorise seulement une reproduction de la famille. Il est souvent vécu comme une déchéance notamment pour les mères quand de femmes au foyer, elles deviennent travailleuses exploitées. Celles-ci le considèrent comme un

1. Je cite « mon mari n'a pas intérêt à me parler », et une autre « je suis devenue un homme... ».

sacrifice pour la famille. Et c'est pourquoi certaines femmes de ménage cachent souvent leur travail aux voisins et à la famille élargie.

Du point de vue gestion de la vie active, il faut souligner que les activités exercées dans le domicile permettent un gain de temps et l'évitement de l'obstacle « garde des enfants ». Par contre, celles qui exercent en dehors de l'espace domestique (vendeuse de bijoux, trabendiste...) rencontrent les mêmes difficultés que les salariées tout en jouissant d'une gestion libre de leur temps. Mais ce dernier point ne concerne que les indépendantes.

Y a-t-il une résistance masculine à ces pratiques informelles des femmes ?

L'investissement de certaines branches d'activités du circuit informel par les femmes a connu des résistances masculines, qu'en est-il de ces pratiques informelles ? Le traitement de cette question nécessite l'observation de l'évolution des femmes dans ce champ par filière et selon le cadre de son exercice. Ma contribution se limite à proposer les cas extrêmes, situés dans les filières du Commerce, de l'Alimentation, du Textile et des Services.

• Dans le commerce

Le « trabendisme » a d'abord été une pratique masculine. Les hommes se sont ensuite mis à recruter quelques femmes comme « porteuses de cabas ». L'expérience acquise, certaines ont pris de l'assurance et sont devenues des « chefs », c'est-à-dire autonomes. Elles créent alors de véritables entreprises commerciales informelles en recrutant d'abord des femmes et quelques jeunes surtout pour « la protection ». Mais ces femmes se lancent dans ces pratiques en l'absence d'hommes. Elles sont d'abord des veuves, des divorcées ou des célibataires. Une fois mariées, elles se retirent du circuit. Ceci indique donc une résistance masculine à ce type d'activité rentable mais « pénible », à risques, et où les normes culturelles du patriarcat sont « secouées ».

A l'inverse, le monde des vendeuses de bijoux a été d'abord un univers féminin. Le chômage a fait pénétrer des hommes... mais ils restent

minoritaires. Ils assument alors le rôle de collègues-frères, protecteurs dans l'espace où s'exerce cette activité : la rue. Mais cette pratique n'est pas facilement admise. Ainsi quand l'homme est sur ce marché, il préfère que sa femme soit à la maison. Ces vendeuses occupent ce circuit généralement en absence de l'époux : divorcées, veuves, femmes dont le conjoint a perdu son pouvoir matériel et surtout symbolique, tel un vieux ou un handicapé. Mais cette pratique qui expose la force de travail féminine sur le « trottoir » est considérée comme dévalorisante. Elle est alors cachée à certains membres de la famille, par exemple le gendre.

Donc nous sommes face à deux pratiques informelles, le trabendisme et la vente de bijoux, qui connaissent le plus de résistance masculine, malgré leur rentabilité.

• *Dans l'alimentation*

Dans l'alimentation, la production est assurée par les femmes dans l'espace domestique et la commercialisation est, sauf exception, prise en charge par les hommes: l'époux, le fils, le commerçant qui accepte la marchandise... Il est mal accepté qu'une femme vende directement son produit sur le marché (de même pour l'artisanat dans le monde rural), car contrairement aux pays d'Afrique noire, en Algérie le marché appartient aux hommes. Les femmes urbaines peuvent y accéder de préférence comme clientes.

• *Dans le textile*

Dans le textile, il est « exigé » des couturières, brodeuses... etc. de n'avoir de contact qu'avec les clientes, dans la mesure où ces activités se déroulent dans l'espace familial. Mais elles peuvent écouler leurs productions chez un commerçant de textile

• *Dans les services*

Dans la branche des services, toute pratique exercée à domicile ou chez une famille est mieux acceptée : nourrice, femme de ménage ... etc. Mais pour le cas de la femme de ménage, la résistance est d'une toute autre nature. Cette situation est vécue comme une exposition de

sa pauvreté au regard du voisin et de la famille élargie. Elle est camouflée pour cette raison. Néanmoins, certains services aux ménages, tel la plomberie, l'électricité... etc. ne sont toujours pas investis par les femmes. Ces métiers restent des métiers d'hommes, bien qu'exercés d'abord à l'intérieur d'un domicile.

Enfin, les travailleuses qui évoluent dans le circuit formel et informel, en même temps, ignorent ces restrictions. C'est le cas des « cours particuliers » dispensés par les enseignantes, les vendeuses dans les magasins, les serveuses ... etc. Mais pour ces deux derniers exemples qui relèvent encore de pratiques assez récentes, les jeunes filles ne l'exercent pas dans « leurs quartiers », l'anonymat est recherché.

Principales caractéristiques des pratiques informelles des femmes

Vues sous l'angle d'une stratégie familiale de lutte contre la pauvreté, les pratiques informelles des femmes apparaissent, à l'instar des autres aspects du secteur informel, comme un amortisseur des tensions sociales : le revenu de cette force de travail permet de remplir la marmite pas seulement d'eau bouillie...

1. Son déploiement témoigne d'une grande capacité d'ingéniosité des femmes. Il faut dire que le besoin de s'en sortir incite à la créativité.

2. Au cours de l'investissement de ce champ, ces pratiques sont caractérisées par une pluri-activité surtout au départ : une femme de ménage peut être aussi une rouleuse de couscous, cuisinière lors des mariages et productrice de « dioul » pour le Ramadhan; disc-jockey et pâtissière; ou encore comptable dans une banque et disc-jockey lors des fêtes.

3. Le passage d'une activité informelle vers une autre au cours d'une même vie traduit une mobilité et une précarité due à la recherche d'une activité rentable et moins pénible. Aussi l'abandon de la couture pour certaines est dû à des problèmes de vue et d'une trop grande consommation d'électricité. Elle considère la « rechta » plus facile mais celle-ci exige de la place pour le séchage.

4. Les premières clientes des travailleuses de l'informel sont les femmes qui exercent dans le circuit formel et particulièrement les mariées. En effet, l'enquête MOD 2001, révélait déjà que les célibataires et les mariées ont le même poids sur le marché du travail (44%) avec des niveaux d'instruction de plus en plus élevés. Les travailleuses mariées du secteur formel quittent donc plus difficilement le travail après la naissance des enfants. Il s'ensuit un rapport de dépendance à l'égard de certaines pratiques informelles. Je cite en particulier, les nourrices en l'absence de pouponnières, de cantines pour les enfants scolarisés, des rouleuses de couscous, des femmes de ménage... etc. Celles-ci se font rares par rapport à la demande et sont très recherchées. L'exigence est même inversée.

5. Certaines pratiques informelles des femmes concurrencent parfois le circuit formel et le détruisent même. Ainsi le marché de l'or en Algérie demeure incontrôlable. L'Agence Nationale pour la Distribution et la Transformation de l'Or et des Métaux Précieux (AGENOR) n'a commercialisé, pour l'an 2001, que 60 kg de tonne traitée, tandis que la demande est estimée à 15 tonnes par an¹. La majorité des 18 000 bijoutiers algériens et autres utilisateurs s'approvisionnent auprès du marché informel. Je rappelle que celui-ci est dominé par les femmes. Nous y rencontrons les petites et les grandes « vendeuses »². Les prix de vente d'AGENOR, fixés à partir de la Bourse de Londres, sont contraints de s'aligner sur le marché parallèle. Les artisans et les bijoutiers préfèrent ce dernier pour échapper à la facturation et éviter l'impôt, fixé à 17%. Celle-ci fait peur aux utilisateurs et aux investisseurs.

Je citerai un second exemple de concurrence : les nouveaux magasins de Textile, gérés généralement par des jeunes et qui ont pignon sur rue dans l'Algérois. L'approvisionnement se fait soit auprès des porteuses de cabas, soit toujours à partir du circuit informel, mais c'est

1. Données citées par le quotidien *El Moudjahid* du 23 janvier 2003.

2. Dans les récits de vie, les deux cas sont représentés : une vendeuse de bijoux approvisionne les bijoutiers d'un quartier important d'Alger et une autre vend seulement aux particuliers pour survivre.

le gérant ou le propriétaire qui se transforme en «trabendiste», avec un voyage à l'étranger une ou plusieurs fois par semaine. Les jeunes filles recrutées sont affectées à la vente des produits (vendeuses non déclarées) ou à l'achat comme porteuses de cabas. Le passage d'une sphère à une autre est sans frontière et dépend seulement de l'accord de la famille. Cette activité est recherchée par les jeunes filles qui peuvent ainsi voyager, le billet et l'hôtel leur sont offerts. Ces magasins qui évoluent à la fois dans le formel et l'informel ont mis en faillite d'autres commerçants qui s'approvisionnent dans le circuit officiel et qui ne peuvent offrir la même variété de produits. Néanmoins ces nouveaux magasins se trouvent eux-mêmes menacés par l'apparition des espaces de grande distribution, dont les prix sont plus bas. L'on peut alors s'interroger sur la marge laissée aux couturières !

Enfin l'esprit mercantile ronge aussi l'école publique. Les cours de rattrapage ou de soutien, appelés autrefois ainsi, prennent même parfois la place des cours qui doivent se dérouler en classe. Le contrôle de l'Inspecteur semble faible puisque certains enseignants négligent la qualité de l'enseignement dans le circuit officiel au profit de l'informel. L'école publique se trouve clandestinement privatisée. Et lorsqu'on sait que les femmes sont majoritaires dans ce secteur et que ces pratiques informelles tendent à s'étendre à tous les paliers et matières, l'estimation du point de vue gain et poids de ces femmes peut être aisément établie.

CONCLUSION : QU'EST-CE QUI PEUT ETRE DEVELOPPE DANS CET INFORMEL ?

Nous sommes face à deux types d'activités informelles. D'une part, celles qui relèvent de la « pathologie » économique, tel le cas des trabendistes, des vendeuses de bijoux... etc. et qui ne sont pas à développer. D'autre part, nous avons des pratiques informelles qui créent de l'emploi et des services. Elles compensent les faiblesses du secteur formel, telles dans la filière de l'alimentation, les services, l'industrie (les couturières). Ces dernières pour continuer à exister

sont condamnées dans l'avenir à évoluer vers la rationalisation de type capitaliste.

Certaines mesures de l'Etat, tel le microcrédit et le mouvement associatif (encore timide sur ce champ) apportent leurs soutiens à ces activités. Je cite le cas de l'Association « La Famille Productrice ». Elle apporte le contact entre le client et la productrice, autrement dit elle encadre le marché. Elle tente de constituer un fichier de ces familles. Elle organise des Foires pour exposer leurs produits – elle en est à sa 4^e Foire – pour faire connaître et vendre les produits à l'étranger. Elle a aussi pour projet d'être le relais entre les travailleuses à domicile et l'Entreprise, avec une protection juridique...

Mais l'on peut observer que la filière des services n'est pas prise en charge malgré l'existence d'une grande demande. Pour la rendre visible, sa structuration pourrait être prise en charge par le mouvement associatif et par les services communaux. L'organisation de cette activité serait utile non seulement pour les clientes mais aussi pour les prestataires, avec un minimum de protection des normes devant régir ces activités. Cette branche offre aussi de grandes possibilités de mutation de certaines pratiques informelles en micro-entreprises. Je pense particulièrement aux nourrices, aux garde-malades, aux pratiques d'entretien des domiciles... etc., comme dans les sociétés développées. L'Algérie est très en retard sur ce plan par rapport à ses voisins du Maghreb. Avec la nucléarisation de la famille et la baisse de la solidarité familiale, certains problèmes vont se poser avec acuité et la demande en matière de services connaîtra une augmentation importante.

ANNEXE

COMMENT COUDRE UNE NOUVELLE VIE

Le cas de la petite Zahia... devenue grande

Le récit de vie de Zahia la couturière présente le développement de l'informel comme un résultat du passage vers l'économie de marché. La dissolution des certaines entreprises publiques a participé à la production du chômage et de la pauvreté. Le premier recours pour certaines familles sera le marché de l'informel.

Cet aspect est illustré dans cette biographie par l'entrée des enfants dans ce monde. Dans ce cas, il s'agit d'une adolescente sans formation professionnelle, d'où son apparition au départ dans la sphère domestique.

Le secteur informel est aussi impulsé par le décalage salaire/coût de la vie. Le remède immédiat à la faiblesse du pouvoir d'achat d'un travailleur sera la double journée de travail, elle s'étale du formel vers l'informel.

C'est la situation d'une « enseignante – couturière » qui fera pénétrer l'adolescente dans le quotidien des couturières.

Dans cette conjoncture, ce type de travail ne semble pas être une simple manière de reproduire la tradition. L'objectif recherché est d'abord la survie.

En effet, pour Zahia une native de Bab El Oued (Alger), âgée de 28 ans, la couture sera une bouée de sauvetage qui l'empêchera de tendre la main. C'est aussi un moyen pour secourir sa famille, qui semblait dans le dénuement total !

Dans cette vie, elle s'engage très jeune : à 16 ans, elle abandonne l'école et devient la nourricière en remplacement du chef de famille.... le père. Un nouveau statut pour celui-ci : chômeur !

• *Le contexte économique : la transition vers l'économie du marché*

Le père de Zahia était un ouvrier à la DNC, une entreprise publique en bâtiment qui appartenait à l'Armée. Dans les années 90, elle sera

dissoute. C'est la période du retrait de l'Armée des grands projets de construction. Elle ne gardera que le textile et la chaussure.

« Mon père était un simple travailleur d'une entreprise publique – la DNC. Dans les années 90 quand le licenciement a commencé, il s'est retrouvé dans la rue ! »

Ce désengagement de l'Armée s'inscrit dans la réorientation de l'appareil de production du choix socialiste vers l'économie du marché. Dans ce contexte, le vécu de la famille de Zahia ne sera qu'un reflet des effets du démantèlement du secteur public.

• *L'entrée dans le monde du travail informel : la pauvreté*

« Mon père est resté deux ans sans recevoir un seul sou... nous n'arrivons même pas à acheter le pain et le lait... C'était très dur... entre 1991 et 1996... C'était la misère noire... Mon père était devenu très nerveux... Il nous battait pour n'importe quoi... »

La DNC renvoie ses 85 000 travailleurs et donc autant de familles qui seraient affectées par le chômage, la baisse du pouvoir d'achat et les perturbations psychologiques tel le développement de la violence. Le changement sera douloureux. C'est le cas dans ce récit où les enfants se mettent au travail !

« Je suis l'aînée, j'ai cinq frères et sœurs... à 16 ans, j'ai dû quitter l'école moi et ma petite sœur... nous avons commencé à aider notre voisine ».

« Aider » pour Zahia consistait en un ensemble de travaux domestiques... du ménage à la couture : « Nous lui faisons le ménage, les finitions des tenues... et nous cousions les perles sur les robes des mariées et les robes traditionnelles... ».

Cette voisine couturière est une enseignante de langue arabe du cycle primaire. La demande en cours particuliers au niveau de ce palier n'est pas très importante. Cette dame arrondit alors ses fins de mois en exerçant comme couturière à domicile. Le gain permet de compenser la faiblesse du salaire (environ 17 000 DA) par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

« ... Elle avait besoin de nous car l'hiver, elle avait l'école et la couture. Puis pendant les vacances d'été, elle avait beaucoup de clientes à cause des mariages... ».

• ***La formation par l'apprentissage***

L'utilisation du travail des enfants permettait à cette voisine d'organiser sa journée entre le travail formel et l'informel.

En effet, pour satisfaire les clientes la contribution de la petite Zahia (et de sa petite sœur) sera fructueux : « Quand elle allait au cours, elle me passait sa machine à coudre et me ramenait ses commandes ».

Donc Zahia devient une « sous-traitante ». Mais cette « patronne » enseignante l'accueillera en élève. Elle rentre dans une phase d'apprentissage :

« Au début, je l'aidais et quand je lui posais des questions elle m'expliquait... j'ai commencé par coudre les hidjabs faciles... Et c'est comme cela que j'ai appris... ».

Mais pourquoi le hidjab (le voile islamique) ? Cet indice nous renvoie vers le contexte culturel de notre jeune couturière. Zahia saura en tirer profit.

• ***De l'apprentissage à la spécialisation en voile islamique : un marché rentable***

En effet dans cette page d'histoire à laquelle nous renvoie le récit de Zahia, un nouveau phénomène marquera le vécu des familles : l'intégrisme des années 90. Celui-ci s'alimente de la paupérisation ambiante et de la désillusion des travailleurs. Ils avaient cru en un avenir meilleur pour leurs enfants. C'était les promesses des années 70. Il ne reste plus pour ceux qui n'ont rien, que l'émigration ou le refuge dans la religion ! Dans cette transition vers l'économie de marché, le paradis terrestre est pour ceux qui détiennent l'argent.

Cette nouvelle donnée augmente la demande en « tenue islamique ». Elle devient même très forte : c'est « la fièvre du hidjab » par peur ou par conviction.

Zahia se spécialisera dans cette confection :

« ... Je porte le djilbab¹, j'ai commencé par coudre des hidjabs² pour mes sœurs, mes voisines, les gens... Puis je me suis spécialisée... »

Donc devenir couturière pour Zahia a été le produit de la rencontre d'une nécessité matérielle urgente avec le « hasard ». Celui-ci prend la forme du « coup de pouce » utile de la part d'un tiers. Ce « déclencheur », je l'ai observé dans la majorité des récits de vie portant sur le travail informel. Dans ce cas précis, il est question d'un « ange gardien »... la voisine. Mais l'apprentie a su profiter de son environnement culturel et se frayer son propre chemin.

• *Vers l'autonomie*

Zahia a enfin la formation nécessaire, la clientèle, le produit le plus demandé mais n'a pas la propriété de son instrument de travail: la machine à coudre. Elle dépend encore de sa patronne. Elle va s'en libérer :

« ... Au début elle me passait sa machine à coudre... Puis doucement, j'ai emprunté de l'argent et je me suis achetée une vieille machine dans le quartier. Là, je me suis perfectionnée en cousant aux gens. Puis j'ai remboursé ma dette et je me suis mise à dépenser pour ma famille... »

La détention de la machine à coudre va bouleverser la vie de cette jeune fille et de sa famille. En travaillant à son propre compte, elle réalisera un gain plus élevé.

• *Le gain... plus que le SNMG*

Zahia compare sa nouvelle situation à celle d'avant :

« Depuis que j'ai acheté la machine, je me suis mise à coudre plus et l'argent a commencé à rentrer... je me suis faite connaître... »

1. Le djilbab est une pièce de tissu de couleur foncée (noir, bleu marine, marron...) qui couvre le corps de la tête aux pieds, sans marquer les contours des épaules.

2. Le hidjab est composé d'un foulard pour les cheveux appelé khimar et une pièce de tissu qui couvre le corps sous forme de longue unique ou encore deux pièces de tissu, coupées en veste et jupe longue, ou tunique et pantalon... etc de couleurs divers.

Elle exprime sa satisfaction malgré un gain de seulement 15 000 00 DA. Mais cette somme semble intéressante pour celle qui n'avait rien !

L'espoir est possible. « Aujourd'hui, je remercie Dieu... J'ai mes clientes et je gagne bien ma vie. Je fais environ 15 000 00 DA par mois ».

Zahia réussit même à économiser pour rembourser sa dette.

• *L'argent : d'abord pour la famille*

Notre couturière devient « chef de famille ». Elle répartit les dépenses.

« Je donne une part de l'argent à mon père pour l'alimentation... Je me charge des vêtements et des affaires scolaires ».

Après la satisfaction des premiers besoins Zahia pense au confort.

« J'ai acheté des meubles... des canapés, un tapis, une bibliothèque, de la vaisselle... car on avait rien... j'avais honte quand les clientes rentraient à la maison ».

Dans une troisième étape Zahia atteint même l'or !

« Après avoir remplie la maison, je me suis mise à acheter des bijoux pour ma mère et mes sœurs ».

Ces dépenses révèlent bien que le gain a dû progressivement largement dépasser le SNMG. Elle exprime alors son bonheur :

« Je remercie Dieu pour ce don ».

La détention de la machine à coudre l'a aidé à sortir sa famille de la misère ! Au départ, elle a dû emprunter de l'argent pour l'acheter. Pour résoudre ce problème, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale a mis en place en 1998, un premier dispositif sur le micro crédit, avec une somme de 35 000 00 DA au maximum. Mais Zahia a eu recours à l'aide d'une « âme charitable ».

• *Quelle perspective ?*

L'avenir, Zahia le perçoit à travers le mariage et le pouvoir de son conjoint.

« Plus tard... si mon époux m'autorise à exercer comme coutu-

rière, je continuerai à travailler, s'il refuse, j'abandonnerai. Le respect de la volonté de l'époux est une obligation ».

Ainsi, notre jeune couturière véhicule une perception étreinée de la religion. Un trait qui caractérise l'environnement des années 90 en Algérie.

Mais au delà de cette donnée, rappelons que Zahia a beaucoup peiné pour aider sa famille, son désir de se reposer est donc compréhensible... Elle semble seulement rechercher un justificatif. En effet, une autre couturière en Hidjab m'a bien affirmé qu'elle posera « le droit au travail » comme première condition pour accepter le mariage.

Enfin dernière remarque, que deviendra sa famille si « la poule aux œufs d'or » se marie ?

Dans un autre récit, la mère de la jeune fille m'affirme qu'elle refusera le mariage en attendant que la petite sœur ou le jeune frère puisse prendre la relève !

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ADAIR P., 1985. « L'Economie Informelle : Figures et Discours », éditions Anthropos, Paris.
- ATTOUT N., CHEBAB T., KELKOUL M., 1999. « Femme, emploi et fécondité en Algérie » CENEAP, Alger.
- BENATIA F. 1970. « Le travail féminin en Algérie : département d'Alger » Edition SNED, Alger, 272 p.
- BELHOUARI-MUNETTE D. 2002. « Irruption des femmes sur le marché du travail », Communication Atelier Technique "Condition féminine et Travail en Algérie", 18 décembre, CREAD, Alger.
- BOUNOUA C. 2002. « Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie », in Cahier du Gratice Economie Informelle au Maghreb, N° 22, Paris..
- BODSON P. & ROY P.M, 1995. « Politiques d'appui au secteur informel dans le pays en développement », édition Economica, Paris. 196p.

- CAWTAR, Rapport de Développement de la Femme Arabe 2001. Tunis.
- DEMMARAIS D. & GRELL P. (sous la dir.), 1986. Les récits de vie : Théorie, Méthode et Trajectoire Types. Editions A. St Martin, Montréal
- GAUDIER Maryse, 1996. La question des femmes à l'OIT et son évolution 1919-1994, Programme sur les activités éducatives et intersectorielles, DP/86/1996, Première édition 1996; Genève.
- HAKIKI-TALAHITE F., 1983. « Travail domestique et salariat féminin : essai sur les femmes dans les rapports marchands – le cas de l'Algérie », ISE – Université d'Oran, 320 p.
- KELKOUL M. 1998. « L'économie informelle : cas de l'Algérie », Mémoire Magistère, INPS, Alger.102 p +Annexes
- LAUTIER B. 1994. « L'économie informelle dans le tiers monde », Editions la découverte, Repère, Paris.
- LOUKRIZ M. 2000. « L'évolution de l'emploi féminin en Algérie », pp147-160. in Actes de la 1^{ère} conférence nationale sur la protection sociale. Ministère du travail et de la protection sociale, Alger.
- MUSETTE M.S. 1994. « L'insertion des groupes vulnérables : un défi économique au Maghreb » pp. 89-129 in Cahier du CREAD, n°37, Ajustement et Emploi au Maghreb, Alger.
- OCDE, 1995. « Quel cadre institutionnel pour le secteur informel », édition Centre de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique, n°10., 35p.
- PERALDI M. (sous la dir.), 2001. « Cabas et Container – activités marchandes informelles et réseaux migrants frontaliers », édition Maisonneuve & Larose, Paris. 361p.
- PRENANT A. 2002. « L'informel d'aujourd'hui en Algérie : forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposée par la "mondialisation" » pp.71-93 in Quelle crise en Algérie? Cahier du Gremamo, n°17, laboratoire SEDET-CNRS/ Université Paris 7, Paris.
- RADP, 1999. « Evaluation de la mise en œuvre de la plate-forme d'ac-

DJAMILA MUSETTE-BELHOUARI

tion de Beijing », République Algérienne Démocratique et Populaire. Ronéo 92 p. Alger.
SAUVY A., 1984. « Le Travail Noir & l'économie de demain », édition Calman-Levy, Paris.

INFORMALISATION ET PRECARISATION DE L'EMPLOI DANS LE BÂTIMENT

Noureddine MESSAHEL*

Les tentatives de mise en place de structures concurrentielles, au niveau du marché de réalisation du bâtiment, n'ont pas éliminé les entreprises les plus inefficaces. Il s'est amorcé un cercle pervers dans lequel suppression d'emplois et précarisation se renforcent l'une l'autre, pour engendrer une décroissance cumulative de la consommation et de l'investissement. Les velléités de modernisation vont se heurter aux logiques « d'informalisation » par le secteur privé qui tendent à structurer le secteur du bâtiment.

Depuis le processus de destruction-dissolution des *entreprises publiques*, le privé en situation de pénurie des moyens de réalisation développe des pratiques à forte rentabilité financière basées essentiellement sur une utilisation régressive d'une main d'œuvre qualifiée libérée par les licenciements massifs du secteur public. Ce qui va entraîner la détérioration de la cohésion du secteur et la généralisation de la précarité des conditions d'emploi. Les effets touchent déjà le niveau de qualification des *entreprises privées* elles-mêmes dont les collectifs de travail, anciennement organisés et formés « sur le tas », deviennent de simples groupes de « tâcherons ». Ils seront, par manque de qualification, éliminés des commandes publiques en 2002 pour des réalisations pourtant peu complexes (logements en tours de R+13) qui nécessiteront l'appel à des entreprises étrangères (surtout chinoises).

* Enseignant-chercheur, Université Ferhat Abbas –Sétif.

PÉRIODE DE 1970-1985

Jusqu'aux grandes restructurations-dissolutions des années quatre vingt et quatre vingt dix, l'activité de réalisation était dominée par le secteur public avec 74% de la PIB du BTP.

Si elles ne représentent que 1,8% du nombre d'entreprises, les *entreprises publiques* à rayonnement national (EPE) employaient 44% de l'effectif total du secteur et 60% de l'emploi public.

Cette grande taille était dictée par un souci d'intégration verticale pour assurer le fonctionnement continu de leur outil de production, car le coût des ruptures d'approvisionnements (défaillance des branches en amont) était considérable de par l'importance de leurs immobilisations et de la permanisation de leurs effectifs.

Les *Entreprises publiques* à compétence régionale et locale ont des tailles différenciées : la gamme varie de la micro-entreprise communale à l'*entreprise régionale moyenne* (1000 emplois pour certaines) et représentent 9,8% du nombre d'*entreprises* et 29,3% de l'emploi total.

Les *entreprises privées* avec 88,4% de l'*effectif entreprise*, employaient 26,7% des effectifs totaux. Déjà, la relative faiblesse des moyens de réalisation par rapport à l'importance des programmes a eu des effets successifs sur le comportement et les stratégies productives des entreprises en fonction de l'évolution des Finances Publiques.

Malgré l'utilisation de procédés industriels et d'équipements importés, les *Entreprises publiques* connaîtront une baisse rapide de la productivité (de 1,8 homme/logement/an en 1976 à 3,5 h/logt/an en 1979) [Messahel, 1979].

Le peu de succès de l'outil public est souvent attribué au manque de maîtrise technologique, au manque de « liberté d'entreprendre », etc. Or, même les *entreprises étrangères*, avec des niveaux de productivité plus élevés (1h/logt/an) ont des taux de rentabilité médiocres; 1,7% de bénéfices nets contre une perte de 3,1% pour les EPE.

En fait, les investissements d'accompagnement (unités de fabrication d'intrants), si elles les mettaient à l'abri de l'incohérence du sous-système productif du logement, ont entraîné une structure fortement

capitalistique inadaptée aux spécificités et exigences de la branche Bâtiment. En effet, le coût de création de l'emploi est nettement plus élevé que celui du Privé (de 7 à 20 fois, selon la taille de l'EPE), le taux des permanents était souvent deux fois plus élevé et plus coûteux du fait de l'échelle des qualifications (réelles ou par surclassification due à l'ancienneté) et de la forte rémunération des personnels de siège, souvent à Alger.

D'une part, une bonne partie des chantiers des *entreprises publiques* concernait des régions déshéritées bénéficiant des programmes spéciaux ou elles doivent supporter des surcoûts dus à l'absence d'infrastructures de base et où elles doivent déplacer leurs équipements et leur main d'œuvre permanente.

Ainsi le secteur public est soumis à une logique de service public, il réalise pour le transfert et non pour le profit, l'unité de production étant le lieu de redistribution de la rente minière [D Liabes, Colloque Setif, 1986]

Il s'agit donc d'un développement extensif du secteur suivi d'une augmentation des salaires réels, au détriment d'un encadrement de la productivité. L'écart (1967-1977) entre l'indice de productivité et le pouvoir d'achat est en faveur de ce dernier et il est plus important dans le BTP (38 contre 73) que dans le reste de l'industrie (85 contre 92) [S P Thierry 1982]

La nature industrielle des classifications des postes et des qualifications et surtout les surclassifications par ancienneté (sans qualification supplémentaire) dans les grandes EPE du BTP a entraîné un rattrapage des salaires distribués dans l'industrie sans être suivi du même mouvement au niveau de la productivité.

L'indice du salaire horaire (base 100, 1969) par qualification passe en 1978 à 158 (OHQ), 177 (OQ), et surtout à 182 (OS inexistants dans la construction traditionnelle et fortement présents dans les unités de préfabrication) et 184 pour les manœuvres [MPAT 1978]. L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires dans le BTP, si elle a permis une amélioration de la répartition des revenus et du niveau de vie des travailleurs, n'a pas été suivie de gains de productivité.

En effet, soumises au même environnement macro-economique, les entreprises ont des modalités différentes d'obtention de gains de productivité

- Pour les petites entreprises, la souplesse et l'adaptabilité de la force de travail apparaissent comme les moyens privilégiés de gestion,

- Pour les plus grandes, la productivité apparaît, au contraire, liée à la maîtrise d'un savoir-faire technique, à l'organisation de la division du travail et à une plus grande intensité d'équipement

Ces exigences n'étant pas ou peu satisfaites, les *entreprises publiques* ont été amenées à augmenter leurs ratios de main d'œuvre rendant ainsi extensive l'utilisation des systèmes de constructions industriels

Or les économies de temps de travail et l'invariance des salaires réels par rapport aux changements techniques sont deux conditions pour un relèvement des taux de rentabilité

En effet, entre 1970 et 1980, si le rapport Production Brute/ Immobilisations Brutes passe de 3,25 à 1,27, le rapport Immobilisation Brutes / Frais de personnels, évolue inversement de 0,94 à 1,34, ce qui montre la fonction de l'EPE comme unité de redistribution de revenus par l'emploi, le taux d'efficacité des facteurs (travail et capital), malgré une forte mécanisation, ne peut que se dégrader, de 3,05 en 1970, il passe à 1,70 en 1980 [Hamamda, 1986]

En outre, les capacités d'investissement des EPE n'étaient pas fonction de leurs performances de production ou de gestion, mais des possibilités liées aux facilités d'endettement interne et externe. Dans ce cas, le mode d'utilisation de moyens nouveaux (importés) rend la reproduction des investissements dépendante de la rente pétrolière et de l'endettement extérieur. Ce qui signifie l'arrêt brutal de ces investissements en cas de crises des revenus pétroliers, le secteur de la construction sera le premier touché par cette crise en 1986 où le rapport Immobilisations Brutes/ Production Brute sera de 27%, alors qu'il était de 82% en 1980

Si le potentiel productif installé dans les années soixante dix avait atteint la productivité apparente (VA/emploi) de 1967 (64 790 DA

contre 32 000 DA en 1978 en DA constant) [cf. Tableau en annexe], la production aurait doublé en 1978 et aurait permis une reproduction autonome de ses moyens de production. La rente pétrolière a masqué durant cette période la crise potentielle liée à l'élargissement du secteur public sur la base d'une mécanisation nouvelle non accompagnée d'une dynamique de reproduction propre des moyens de production.

RESTRUCTURATION DES ANNEES 1980

En 1980, la production brute était l'œuvre des EPE pour 39%, 10% par les entreprises des sociétés industrielles, 18% les EP locales et 33% les *Entreprises privées*.

La restructuration des EPE est perçue comme un souci d'augmenter l'efficacité économique et la rentabilité du système productif avec une plus grande place du secteur privé. Elle concerne dans le BTP les EPE à vocation nationale au nombre de six, totalisant 70% des effectifs, qui passeront en 1984 au nombre de 85 par une régionalisation des unités disséminées à travers le territoire national. Les unités des sociétés industrielles seront spécialisées et dissociées de leurs sociétés mères.

Le processus d'émiettement et d'autonomie des unités disposées géographiquement qui s'étalera sur la décennie quatre vingt, obéira aux principes de spécialisation (gros œuvre, second œuvre, ingénierie), de régionalisation et de décentralisation (tutelle des Wali au lieu de celle du ministère technique). La « remontée » de certaines fonctions stratégiques (développement, conception, coordination) naguère au sein des sièges centraux, à l'échelon central au niveau d'organismes à compétence nationale (INERBA, CNAT, etc.) va rendre aléatoire la capitalisation des compétences acquises par les collectifs de travail des EPE sur les techniques industrielles durant deux décennies dans le secteur du BTP.

Plus tard, ces collectifs libérés par les dissolutions des EPE seront sous ou sur-utilisés dans des tâches polyvalentes comme « tâcherons », sans possibilités de reproduction des qualifications, par des micro-entreprises privées peu équipées.

La mise sous tutelle du Wali des unités devenues autonomes, leur compétence géographique limitée, la généralisation des marchés décomposés des commandes publiques vont empêcher les ajustements stratégiques des entreprises publiques (renouvellement ou augmentation du stock de capital, etc.), du fait du contrôle plus strict des demandes d'investissement par la création du « conseil de surveillance et de contrôle » présidé par le Wali.

Le resserrement de la contrainte financière (1986) mettra ces entreprises face à une très forte tension sur le marché des intrants (le taux de satisfaction passe de 65,6% à 54% en 1987) et des facteurs de production (en 1987 le vieillissement moyen est de dix ans).

Malgré les velléités multiples d'ajustement, leurs dissolutions par asphyxie financière sera à l'ordre du jour dès 1990 pour certaines et avec le PAS (1994) pour la majorité d'entre elles.

LE SECTEUR PRIVÉ

Les mesures de libéralisation vont donner la possibilité aux *entreprises privées* d'avoir des ambitions nouvelles, grâce notamment aux capitaux déjà engrangés à l'ombre des *entreprises publiques* par les pratiques de surfacturation de sa sous-traitance et la revente des matériaux acquis pour les marchés publics.

De taille plus modeste, jouant sur les salaires et les prix, elles sont plus souples à adapter leurs activités à la nature du secteur et à la demande solvable.

En plus des marchés publics, le privé va investir un marché libre créé par la distribution effrénée de terrains à bâtir aux particuliers et en tant qu'entrepreneur – promoteur de logements destinés à la vente sur des terrains publics à forte valeur foncière cédés à des prix dérisoires.

Il s'agit ici d'un marché substantiel susceptible de modifier les stratégies du privé en adjoignant aux marchés d'Etat ceux des particuliers fortunés et ainsi sans ou avec peu d'apports financiers propres, il est possible de recourir au financement privé et au financement public (Etat, CNEP).

Si les constructions privées ne connaissent pas de retards (détournement des financements et des matériaux des marchés publics), celles des commandes publiques continuent à supporter retards et avenants de réévaluation des prix contractuels.

RÉFORMES ET PAS (1990-98)

A la fin 1993, le secteur public dans la seule branche bâtiment avec 604 *entreprises* regroupe 266 000 travailleurs sur un total de 332 000, alors qu'elles étaient 987 à employer en 1992, 318 000 personnes sur 431 000; soit une perte totale de 100 000, dont près de 53 000 par dissolution d'*entreprises publiques*.

Les trois quarts du programme de logements sont encore réalisés par les *entreprises publiques* (38 Milliards de DA de production brute) mais celles-ci sont totalement déstructurées.

Le désinvestissement prolongé depuis 1986 a empêché le renouvellement des équipements entraînant une baisse plus accentuée de la production et de la productivité (en DA constant, la VA/emploi passe de 32 000 DA en 1978 à 25 300 DA en 1994 et la part du secteur public dans la PIB de la construction passe de 73% 1992 à 40% en 1994).

Lors de l'opération restructuration, l'encadrement de haut niveau a été dispersé et des directions de chantiers ont été érigées en directions générales avec la création de 500 *entreprises publiques* locales sans études de rentabilité ni fonds de roulement, les mettant déjà en situation de découvert bancaire. Enfin, la perte de leurs moyens d'études les a privées d'une meilleure utilisation de leur potentiel productif.

La permanisation des effectifs s'est traduite par des ratios masse salariale sur chiffre d'affaires assez élevés, (dans 82% des cas il est supérieur à 50% et dans 36% il dépasse les 100%; [MUCH 1997]); la norme dans les PVD étant de 30%.

Sur le plan financier, en 1993, les créances sur l'Etat étaient supérieures au découvert bancaire (27 Milliards DA contre 23 Milliards DA).

Le passage à l'autonomie des banques et des entreprises des Branches en amont de la construction a permis à ces dernières d'aug-

menter respectivement les taux d'intérêt et les prix des inputs sans que les *entreprises de BTP* ne puissent les répercuter sur leurs coûts.

En 1993, le processus d'autonomie des *entreprises de BTP* n'avait toujours pas abouti pour les six plus grandes et près de 38 autres n'ont pu être érigées en entreprises autonomes du fait de leur forte déstructuration.

Le Comité Opérationnel Sectoriel sera chargé de « redéployer » et « assainir » ces entreprises. Clôturée à la fin 1995, cette opération supportée par le Trésor Public (49,69 Milliards DA), a concerné 90 *entreprises importantes* avec un plan social (licenciements) pour 45 000 travailleurs. Les efforts de redressement et d'assainissement, mission du « Holding Bâtiment et Matériaux », devraient permettre d'appliquer à ces entreprises les règles du marché « sans aucune discrimination avec les *entreprises privées* de telle sorte qu'elles puissent faire valoir leurs véritables capacités » [MUCH, 1996].

Pour les 800 *entreprises locales*, 300 seront dissoutes avant 1997, 160 par la suite et 340 programmées pour la privatisation connaîtront, en majorité, le même sort. Pour les 70 EPE d'envergure nationale, ayant bénéficié des mesures de redressement, 22 sont dissoutes en 1996 et 48 en 1998 avec une perte de 40 000 emplois.

Selon le Bilan de la Caisse de Chômage (CNAC) de 1999 [Musette, 2002] pour les seuls bénéficiaires des allocations chômage, sur un total de 197 643, les pertes d'emplois dans le BTP dues aux compressions dans le secteur public étaient de 121 735 (62%) :

– 69 726 (59%) sur un total de 116 480 pour les EPE (de tous les secteurs d'activité);

– 52 000 (64%) sur un total de 81 213 pour les EP Locales (tous secteurs).

A ces pertes il faut ajouter celles intervenues entre 1992-93 (près de 100 000) et les effectifs non élus à l'allocation chômage (dossiers non traités, etc.), le total estimé des licenciements au niveau national, pour la période du PAS (1994-98), étant de 400 000 emplois.

Les 20 entreprises issues de ce qui restait de viable n'ont créé que 4 600 emplois. Si elles partent avec tous les avantages fiscaux etc. dus à leur sta-

tut de nouvelles entreprises, leur productivité (37000 DA : CA/emploi) est loin de celle de 1992 (185 000 DA) bien que le ratio frais de personnel sur la production ait été ramené à 30% grâce à la dépermanisation des effectifs.

L'asphyxie des *entreprises publiques restructurées* avant leurs dissolutions dès 1990 et durant le PAS sera le fait des effets conjugués :

- de la diminution de leurs plans de charge; elles tourneront à 50% de leurs capacités les empêchant de résorber leur endettement.

- de l'appel à la sous-traitance privée, du fait de leur dessaisissement des unités de corps d'Etat secondaires.

- de l'accroissement de leurs créances sur l'Etat, les obligeant à des découverts bancaires pour financer leur compte d'exploitation à des taux d'intérêts prohibitifs (8% à 14% de 1989 à 1990 et entre 18% et 25% de 1991 à 1998).

Après les différentes rétorsions des banques qui entraîneront le non paiement des salaires pour 80% d'entre elles, les importantes allocations (50 milliards de DA en 1995) dans le cadre de leur assainissement serviront surtout à reconstituer la trésorerie des banques prêteuses; les créances, elles, resteront en suspens jusqu'à leur dissolution.

Ainsi assiste-t-on à la « mise en cause du service public (ici le logement) à travers la mise en cause des entreprises publiques accusées de non rentabilité » [A. Prenant 1999].

Avec la pénurie du marché des moyens de réalisation ainsi créée et en l'absence d'entreprises étrangères, le secteur privé se trouvera en situation de monopole et développera des pratiques rentières en utilisant une main d'œuvre précarisée libérée par les licenciements massifs dans le secteur public.

En fait d'entreprises privées, il s'agit surtout d'une « *génération spontanée* » d'un grand nombre de micro-entreprises comme entreprises générales pour les trois quarts du programme de logements sociaux (80 000 logements en 1995) fractionnés en marché de deux à six logements alloués à leurs adhérents par les confédérations patronales. Les prix à la réalisation augmentent de 74% en un an et la

micro-entreprise devient plus chère que l'entreprise moyenne [Messahel 2002]. A Sétif, 700 micro-entreprises seront créées durant le premier trimestre 1995 et près de 998 réaliseront en micro-chantier le programme de 5 000 logements de la Wilaya.

En 2000 (rapport Ministère des PME), le secteur privé du BTP représentait 40% du nombre total des PME-PMI, mais 61% des emplois (247 243 postes), avec une taille moyenne de 6 emplois par unité.

MONOPOLE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

Avant la création massive des moyens de réalisation publics (1975-77), l'entreprise privée intervenait comme entreprise générale pour 35% des réalisations des programmes planifiés. Ses performances étaient surtout caractérisées par la présence de collectifs de travail organisés hérités d'anciennes entreprises coloniales reprises par des anciens chefs de chantier ou maçons algériens.

L'homogénéité des prix pratiqués en restant dans les enveloppes fixées dans les régions où elles sont fortement présentes, (Sétif, Batna, Saida...) laisse penser à l'existence de formes de négociation avec les maîtres d'ouvrages publics locaux : par exemple, la soumission à des opérations de logements publics avec marge bénéficiaire contrôlée contre l'obtention de marchés d'équipements collectifs plus rentables et dont les délais de réalisation sont plus lâches.

Utilisant des procédés de construction classiques avec peu de mécanisation, elles s'appuient sur une main d'œuvre formée « sur le tas » et sous-traitent au BET public ou privé les études techniques et de conception. Rares sont celles qui ont investi pour l'acquisition de procédés nécessitant plus de matériels (grues, bétonnières modernes...) sur le chantier ou un minimum d'organisation et de qualifications (chef de chantier, conducteur de travaux...). Leur rayon d'action dépasse rarement les limites géographiques de la Wilaya; la mitoyenneté des chantiers permettant d'éviter les temps morts et le « chômage technique » par le déplacement des facteurs de production sur l'un ou l'autre selon les nécessités du moment.

Leur exclusion des programmes publics, comme entreprise générale, à la fin du II^e Plan quadriennal, la socialisation des déficits des *entreprises publiques* et l'augmentation des prix à la construction (tirés vers le haut par ces dernières) font ressortir deux effets pervers principaux :

– le secteur privé va se placer dans des créneaux rentables financièrement, essentiellement par la sous-traitance à l'outil public en pratiquant des surfacturations sans subir les aléas des retards de paiement et des découverts bancaires que connaissent les entreprises publiques.

– en s'alignant sur les prix élevés des entreprises publiques, il augmente ses profits sur les marges bénéficiaires ainsi que sur les volumes de ses activités tout en profitant des possibilités d'évasions fiscales et de détournement de matériaux acquis par les « bons d'enlèvement » aux prix administrés.

Le secteur privé restera assez « rentable » et compétitif dans ces conditions sans nécessairement élever sa productivité n'étant pas soumis aux mêmes rigidités et exigences que l'outil public.

Avec les réformes et le PAS, l'ouverture formelle et effective au privé n'éliminera pas pour autant ces effets pervers; il semble plutôt que les pratiques rentières et informelles ne soient que plus accentuées basées de plus en plus sur un processus d'exploitation d'une main d'œuvre précarisée par les compressions massives du secteur public avec un effondrement de la productivité de 2 hommes/logt/an en 1976 (avec 65% de la production brute par le secteur public et 35% par le privé), à 3,5 selon le CNAT (enquête 1990) ou 0,13 logt/h/an (rapport CNES – 1995) où le privé revient à 70%, et une part dans l'emploi dans le BTP qui passe de 26,3% en 1992 à 51,7% en 1996.

La comparaison avec l'année 1967 où la part du privé (63% de la PIB du secteur) était la même que celle de 1994 (60%) illustre les changements des pratiques du Privé (productives durant cette période et rentières dès 1990), puisque la productivité apparente (PIB/emploi) était en DA constant (base 1978 = 32 000 DA) de 64 790 DA en 1967

contre 25 300 DA en 1994. Quand la part dans la PIB du secteur public était autour de 70%, (1977 à 1992) cette productivité a évolué en termes constants de 31 860 DA à 38 000 DA (cf. annexe).

Les mêmes constatations ressortent de l'évolution différenciée des taux de croissance de l'excédent net d'exploitation du Privé (en DA courant) qui ne cessent d'augmenter, en moyenne de 50 % par an dès 1990; alors que ces taux ont rarement dépassé les 20 % de 1974 à 1990, se situant autour d'une croissance moyenne de 15 %/an (cf. Annexe).

Ces entreprises ne réinvestissent même pas les 10% de leurs résultats et le paiement des impôts directs sera du même niveau. «*La mise en place de structures concurrentielles est plus facile à légiférer qu'à mettre en place. La résistance des structures oligopolistes demeure encore plus élevée là où la présence étrangère est limitée*» [A. Benachenhou, 1998], ce fut le cas du marché du logement déserté par les Entreprises étrangères à la fin 1980, jusqu'à leur retour (surtout Entreprises chinoises) en 2002 avec les programmes AADL (60 000 logements) exigeant des niveaux de qualification dont sont maintenant dépourvues les entreprises algériennes (sauf Cosider, seule EPE ayant survécue au mouvement de dissolution). Avec la libéralisation des prix de réalisation du logement (1990), le Privé va continuer à administrer (à imposer) ses prix sans améliorer sa productivité. Il va accumuler à l'occasion de programmes publics et du marché libre des rentes qui constitueront un détournement des crédits et des produits des entreprises publiques vers l'économie informelle.

En effet, les prix de l'offre, en situation concurrentielle, sont dus aux coûts de production plus un profit moyen et dépendent des conditions de productivité des entreprises les plus efficaces, mais en situation de pénurie des moyens de réalisation, ces prix sont imposés par les entreprises les moins productives.

Lorsqu'il y a pénurie de logements, les activités immobilières en général, constituent d'énormes sources de profits sous-taxés, réalisés sans efforts d'investissement des constructeurs. Le faible nombre d'entrepreneurs, au sens d'innovateurs, de preneurs de risques, est dû

en grande partie à la facilité avec laquelle des revenus considérables peuvent être obtenus dans ces activités non innovantes tout en échappant à la ponction fiscale.

La main d'œuvre qualifiée libérée par les entreprises publiques n'a pas ou peu constitué une source de création de petites entreprises du fait des structures clientélistes dans l'attribution des marchés publics (dominée par les confédérations patronales) et du développement d'une économie de corruption par la correction du niveau des revenus formels des agents de l'Etat appauvris, constituant un enrichissement pour certains et le maintien d'un statut socio-économique minimal pour d'autres. La structure des qualifications de cette main d'œuvre disposait d'un potentiel pour la création d'entreprises innovantes aux seins de structures productives concurrentielles avec un appui initial du système financier et de l'Etat.

Cette structure (enquête CNAT-1990) présente peu d'ouvriers sans spécialisation (25 à 30%) des effectifs d'usines de préfabrication et de chantier, de 20 à 23% pour les personnels n'intervenant pas dans la production (administration, transport, entretien, etc.) et autour de 50% pour les ouvriers qualifiés avec une expérience sur différents matériels et procédés industriels de construction.

Sur des effectifs d'environ 150.000 libérés, une partie va rejoindre les 100 000 emplois informels recensés durant les années quatre vingt dans l'auto construction; celle qui reste constituera le réservoir où vont puiser des pseudos entrepreneurs patrons de « micro-entreprises » (détenteurs de marchés publics) transformant cette main d'œuvre qualifiée en « tâcherons » peu rémunérés et souvent non déclarés (voir plus loin la faible part des salaires dans la VA nette). Ce qui leur a permis de soumissionner à des prix très bas avec le retour à la règle du « moins disant » et au replafonnement des prix de réalisation du logement social (16 000 DA le m² y compris VRD) pour les appels d'offres publics : le plus souvent, en prenant leurs marges bénéficiaires sur le gros œuvre, ils abandonnent les chantiers, utilisent les financements publics pour leurs activités successives (fuite en avant) ou détournent ces financements pour leurs chantiers sur le marché

libre où les marges sont plus importantes, avec pour conséquence l'allongement des délais de réalisation des commandes publiques.

D'autre part, leur présence sur les marchés publics leur permet d'étendre la défiscalisation liée aux activités du logement social à leurs activités et à leurs profits sur les autres marchés.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

Pour l'ensemble du secteur privé, la population occupée, selon les données ONS (1997, n°248), l'effectif des salariés non permanents passe de 416 000 en 1992 à 673 000 en 1996 et le nombre de non assurés de 326 000 à 390 000. Les « emplois indépendants » (surtout agriculture et bâtiment) constituent les 55% des non assurés totaux et parmi eux 68% ne cotisent pas à la Sécurité Sociale. Pour le BTP, les non cotisants représentent 14,2% en 1992 et 16,83% en 1996 du total des non cotisants. Du total des effectifs du BTP, 41% ne cotisaient pas en 1996 contre 35,6% en 1992.

L'écart avec la moyenne nationale s'est creusé de 1992 à 1996 puisque ce pourcentage était respectivement de 32,86% au niveau national et 35,6% pour le BTP contre 30,32% et 41%. En 1997, sur le total secteur privé (hors agriculture), la part du BTP est de 17% (98 000) du total « Non Enregistrés » et 25% (117 000) des « Enregistrés Partiellement ». Ces deux rubriques représentent respectivement 33% et 39% des effectifs (296 000) du BTP du secteur privé [ONS cité par Musette].

D'autre part, au niveau des rémunérations, les écarts entre les taux de croissance des différents agrégats d'entreprise du secteur privé et celui des salaires (cf. Annexe) sont significatifs des conditions d'utilisation de la main d'œuvre. Par exemple, quand les excédents nets sont multipliés par 1,59 et la production par 1,27 entre 1993 et 1994, les salaires versés sont « multipliés » par 0,93. Alors qu'il représente, en 1994, 68% de la Production Brute du BTP, il ne verse que 38,6% du total des salaires et en 1974 avec une part de 53% il versait 38,8%. Ceci dénote un niveau bas des rémunérations mais aussi un nombre de

personnels non déclarés que l'on peut pressentir à l'étude de l'évolution du rapport Salaires Versés sur Valeur Ajoutée nette qui est en moyenne pour les PVD de 70% dans le BTP (ONUUDI). Celui-ci s'est maintenu entre 57% et 60% de 1974 à 1993, puis 40% en 1994 et autour de 45% jusqu'à 2001 où il passe à 35,8%.

La part, de plus en plus croissante de l'excédent net d'exploitation qui était dans la norme des 30% entre 1974-1989, atteint 40,3% en 1990 et reste ensuite supérieure à 45% pour représenter 57% en 2001.

En fait, il s'agit d'un mouvement, accentué depuis 1990, de non déclaration de travailleurs (au niveau national l'emploi informel passe de 28,9% à 45% (2,7 millions) entre 1992-2001 [Musette 2002], dont l'importance peut être saisie dans le BTP à partir du renversement, dès 1994, du rapport Excédent net sur Salaires versés où il devient supérieur à un et, d'autre part, du rapport Impôts sur cet Excédent qui, s'il était autour de 30% de 1974 à 1989, sera de 17% en 1990 puis 12% jusqu'en 2001.

Ce qui est illustré par les enquêtes MOD (ONS) sur la structure de l'emploi national. En effet, si la part du secteur privé dans les effectifs permanents (53,4% en 1989 et 42,3% en 2001 du total) est de 7,27% puis 7,1%, elle passe pour les emplois temporaires de 4,38% sur 5,3% à 13,9% sur 17,3% et dans les emplois classés « Autres », de 31% sur 31,2% à 39,26% sur 40,33% [ONS; Musette 2002].

Par ailleurs, ces entreprises sont de moins en moins équipées puisque la part des consommations de frais fixes sur le total des consommations intermédiaires (CI+CFF), passe de 8 à 9%, période 1974-1988, à 3,1% en 1990 et ne dépassera guère les 1,2% à fin 2001. Cette part a été constamment de 20 à 27% pour les entreprises publiques.

Cette utilisation « régressive » de l'usage de la force de travail semble rendre peu nécessaire la mise en œuvre d'innovations techniques et sociales permettant d'augmenter de façon cumulative et à long terme l'efficacité du secteur de la construction. Ceci en plus du fait que les gains de productivité peuvent être grignotés par la montée

des problèmes de coordination de la sous-traitance, de contrôle des chantiers et du travail tertiaire, associés à la multiplication d'opérations de tailles réduites.

Ainsi, se dessine la nouvelle configuration du système de l'acte de bâtir dominé par l'entreprise privée.

Le mythe de l'efficacité de l'entreprise privée est orienté sur le fait que celle-ci est source de redressement de l'emploi et du secteur productif de la construction de par leur adaptabilité. Cependant, leur essor peut aussi signifier la détérioration de la cohésion du système productif et la généralisation de la précarité des conditions d'emploi.

Ainsi en est-il de l'intensification du travail, de la substitution d'une main d'œuvre peu qualifiée et mal payée et de certaines formes de polyvalence qui utilisent des savoir-faire antérieurs constitués au sein des entreprises publiques, sans assurer nécessairement leur reproduction dans le temps.

Pour autant que l'essentiel des mutations actuelles soit le fait des entreprises (surtout privées), comment les interventions de la puissance publique, des travailleurs et de leurs syndicats pourraient-elles infléchir et modifier les stratégies correspondantes, dès lors qu'elles risquent de conduire à des résultats préjudiciables en termes de relations sociales et d'efficacité économique ?

ANNEXES

Tableau 1 : Compte de production BTP : secteur privé

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
VA nette	44,8	47,8	45,1	45,8	47,6	48,8	47,2	47
Salaires	(40,4)	(45,3)	(45,7)	(46)	(42,1)	(40,7)	(39,5)	(35,8)
Impôts	(6,7)	(6,3)	(8,2)	(8)	(7,9)	(7,3)	(7,5)	(7)
Exéd. Net	(52,9)	(48,4)	(46,1)	(46)	(50)	(52)	(53)	(57,2)
CI+CFF	55,2	52,2	54,9	54,2	52,4	51,2	52,8	53
Prod.Brute	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ONS Série E – n° 29- Coll. Stats. N° 111/2003.

Informalisation et précarisation de l'emploi dans le bâtiment

Tableau 2 : Production apparente – BTP – Prix constants 1978

	1967	1973	1977	1978	1992	1994
PIB (Mrds DA)	4,6	7,1	11,6	12,8	26	15,2
Emploi (millier)	71	190	364	399	684	600
PIB/emploi (DA)	64 790	37 370	31 860	32 000	38 000	25 300
S.Public/PIB	37% (1)	47%	79%	73%	73%	40%

(1)- 1969 – Source : MPAT 1978; MUCH 1992; ONS-D.St. n°232

Tableau 3 : Evolution de l'emploi par secteur (en milliers)

	1990	%	2001	%
Agriculture	907	19,32	1413	22,68
Industrie	701	14,93	890	14,29
BTP	651	13,87	722	11,59
Commerce	445	9,48	900	14,45
Service	1811	38,57	2238	35,93
N-D	180	3,83	66	1,06
Total	4695	100	6229	100

Enquête MOD-ONS citée par Musette (2002)

BIBLIOGRAPHIE

- BENACHENHOU A., 1998, *Communication sur les PAS*, Alger, Juin.
- CNAT : « Evaluation du secteur de l'emploi dans le BTP ». Sept. 1990.
- HAMAMDA M.T., « L'industrie de la construction dans l'économie algérienne » Doc. 3^e cycle Paris X, 1986.
- LIABÈS D., « Contradictions sociales ou contradictions de la socialisation » Colloque –SETIF, 1986.
- MESSAHEL N., 1979, in « mémoire de DEA » – Grenoble II – Oct. & « l'informel structurant », *Cahiers du GREMAMO*, n°17, Paris 7, 2002.
- MUSETTE M. S., in Rapport CMEP-CREAD-2002.
- PRENANT A., « Services publics au Maghreb et au Machrek », Colloque SEDET, Paris 7, 1999.
- THIERRY S. P., « Crise du système productif algérien », Doc. d'Etat, Grenoble.

LE DUALISME DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN TUNISIE : CHOIX OCCUPATIONNEL ET ÉCART SALARIAL

*Faouzi SBOUI**

INTRODUCTION

Le dualisme du marché du travail est la forme la plus restrictive de sa segmentation. Par définition, un marché du travail est segmenté lorsque des travailleurs à caractéristiques productives similaires sont rémunérés différemment selon le secteur d'emplois où ils sont affectés. Cette situation sous-entend naturellement l'absence de mobilité entre les secteurs.

La théorie de la segmentation du marché du travail a été initialement développée aux Etats-Unis pour expliquer l'accroissement de la pauvreté durant la période de croissance des années 60. Les travaux de Doeringer et Piore (1971), puis Piore (1978) en constituent les piliers¹. Toutefois, cette théorie a été largement validée dans les pays en voie de développement, pour lesquels une modélisation dualiste des économies était déjà ancienne. En effet, depuis les travaux de Lewis (1954) et de Harris et Todaro (1971) les économies en voie de développement étaient caractérisées par une opposition entre deux formes d'activité (traditionnelle dans le monde rural et moderne dans le monde urbain).

* Maître assistant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax.

1. D'autres travaux peuvent être considérés comme fondateurs de cette théorie: Thurow et Lucas (1972); Gordon (1972); Harrison (1972); Edwards, Reich et Gordon (1973).

La vulgarisation de la conception dualiste du marché du travail a fait naître plusieurs formes de dichotomie allant de l'opposition traditionnelle entre rural et urbain à l'opposition plus institutionnalisée entre privé et public en passant par la forme la plus « féconde » entre formel (moderne) et informel dans le milieu urbain. Dans sa forme dualiste, le marché du travail n'a rien de walrasien. Le fonctionnement différencié des deux secteurs qui le composent n'est pas dû à des imperfections de la concurrence mais plutôt associé à leurs logiques propres. Les écarts de salaires observés ne sont pas nécessairement expliqués par les différentiels de dotations individuelles en capital humain (i.e. des différentiels de productivité). Il est généralement admis, à cet égard, que le marché du travail est scindé en deux secteurs complètement opposés en matière de protections institutionnelles associées aux occupations. Le premier, qualifié de secteur primaire, est généralement réputé par ses salaires élevés, la forte stabilité de l'emploi et des perspectives importantes de carrière. Le second, naturellement secondaire, est caractérisé par des salaires relativement faibles, une forte rotation de sa main-d'œuvre et l'absence de perspectives de carrière au sein de l'entreprise.

Bien que la transposition de ce type de modèle dans les économies en voie de développement semble retenir quasi-exclusivement la dichotomie formel/informel, plusieurs études¹ ont montré que la solidité de cette opposition n'est pas évidente. L'hétérogénéité à l'intérieur de chaque secteur constitue une véritable limite analytique. En effet, certaines occupations dans le secteur informel semblent assurer une rentabilité au capital humain, comparable à celle dans le secteur moderne (Sboui, 1997; 2002). En outre, des occupations similaires dans le secteur formel sont souvent inégalement rémunérées. Les faits dans certaines régions du monde² indiquent une certaine continuité, plutôt qu'une rupture, dans les formes d'emploi au sein des deux secteurs.

Le présent travail adhère au dépassement du dualisme du marché du travail basé sur un clivage entre formel et informel et propose une

1. Voir S. Kannappan (1985).

2. Comme l'Amérique Latine et le Maghreb.

stratification déterminée par les caractéristiques des emplois occupés. Il s'agit de procéder à la détermination à posteriori de catégories d'emplois conformément aux critères capitaux avancés par les théories dualistes ou de la segmentation du marché du travail, à savoir, les écarts de salaires non compensatoires et le rationnement à l'entrée de la partie primaire du marché. Une telle démarche pourrait mieux rendre compte des réalités de fonctionnement des marchés du travail et propose un terrain fertile à l'analyse de la vulnérabilité associée à l'occupation. D'autant plus que l'analyse de la pauvreté dans les pays en voie de développement a mis en évidence que l'incidence de la pauvreté est étroitement liée à la segmentation du marché du travail.

Ce papier est organisé comme suit. La première section propose de mettre en évidence la segmentation du marché du travail en Tunisie. Cet objectif est atteint en deux étapes. D'abord, une stratification à posteriori du marché du travail nous suggère les groupes d'emplois à retenir. Ensuite, la condition de rationnement des emplois protégés est examinée. La seconde section appréhende les écarts de salaires entre les groupes d'emplois retenus et tente de mettre en évidence leur caractère non compensatoire.

LA SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL EN TUNISIE

La mise en évidence de la structure segmentée du marché du travail repose sur une démarche à plusieurs niveaux couplant une analyse en classification de groupes et un ensemble d'estimations économétriques visant à appréhender l'accès au secteur d'emplois protégés. Les données à la base de cette étude proviennent de l'enquête population-emploi réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 1999. Il s'agit d'un échantillon de 5979 salariés tiré d'une base nationale couvrant des individus des deux sexes, âgés de 15 ans ou plus, de 125 000 ménages. Tout le territoire tunisien est représenté par ses deux milieux urbain et rural. Les informations disponibles renseignent sur les caractéristiques des individus (sexe, âge, milieu, niveau d'ins-

truction, état matrimonial) et sur l'emploi occupé (secteur d'activité, rythme de travail, mode de paiement et salaire).

Stratification du marché du travail en Tunisie

Dans le but d'identifier des groupes d'individus occupant des emplois relativement homogènes, constituant le marché du travail en Tunisie, le recours à la procédure de classification en nuées dynamiques (l'analyse Cluster de SPSS) semble opportun. Contrairement aux approches généralement retenues pour le découpage du marché du travail qui se fondent sur des critères prédéfinis, l'analyse Clusters propose une stratification à posteriori. Cette procédure est basée sur un algorithme inhérent au critère centroïde (Nearest centroid sorting). Celui-ci est décrit par Lachaud (1995) de la manière suivante : « Si n est le nombre de groupes requis, les n premiers cas du fichier¹ seront sélectionnés en tant que centres temporaires. Par la suite, lorsque des cas supplémentaires sont pris en compte, un cas remplace un centre si sa plus petite distance à un centre est supérieure à l'écart entre les deux centres les plus proches². Le centre le moins éloigné du cas est remplacé. De même, un cas se substitue à un centre si sa plus faible distance d'un cas à un centre est supérieure à la plus petite distance entre ce centre et tous les autres centres; de la même manière, il remplace le centre qui lui est le plus proche ».

La fiabilité de la procédure requiert que les variables utilisées pour identifier les groupes d'emplois soient exprimées dans la même échelle³. La transformation des variables sous formes dichotomiques assure cette standardisation. Par ailleurs, ces variables doivent être exclusivement relatives aux occupations des individus.

1. Des individus dans notre cas.

2. La distance Euclidienne est utilisée; distance $(X, Y) = \sqrt{\sum (X_i - Y_i)^2}$

3. Autrement, leurs contributions au score des distances seraient fonctions de la grandeur absolue de leur unité de mesure.

Tableau 1 : Caractéristiques des variables introduites dans la classification

Variables	N	Min	Max	Moy	Ecart-type
Milieu					
Urbain	5979	0	1	0,72	0,447
Rural	5979	0	1	0,28	0,447
CSP					
Cadre supérieur	5979	0	1	0,03	0,166
Profession intellectuelle	5979	0	1	0,06	0,239
Profession intermédiaire	5979	0	1	0,12	0,325
Employé administratif	5979	0	1	0,09	0,286
Service domestique	5979	0	1	0,11	0,313
Agriculteur et pêcheur	5979	0	1	0,03	0,169
Artisan	5979	0	1	0,12	0,328
Agent d'exécution	5979	0	1	0,15	0,358
Ouvrier non qualifié	5979	0	1	0,29	0,452
Secteur d'activité					
Agriculture et pêche	5979	0	1	0,22	0,417
Industrie extractive	5979	0	1	0,07	0,257
Industrie manufacturière	5979	0	1	0,03	0,158
Electricité, eau et gaz	5979	0	1	0,16	0,365
Commerce	5979	0	1	0,13	0,331
Transport et télécommunication	5979	0	1	0,06	0,233
Activité financière	5979	0	1	0,15	0,357
Administration publique	5979	0	1	0,15	0,358
Service collectif	5979	0	1	0,04	0,192
Rythme de travail					
Permanent	5979	0	1	0,88	0,324
Conjoncturel	5979	0	1	0,11	0,313
Saisonnier	5979	0	1	0,01	0,092
Mode de paiement					
Mensuel	5979	0	1	0,82	0,382
Hebdomadaire	5979	0	1	0,04	0,185
Journalier	5979	0	1	0,13	0,332
Forfaitaire	5979	0	1	0,02	0,124

L'analyse en classification de groupes a généré deux groupes d'emplois statistiquement homogènes¹. L'examen des tableaux croisés entre les groupes suggérés par l'analyse et un certain nombre de variables, y compris celles non introduites dans la classification, permet d'identifier les secteurs d'emplois dualisant le marché du travail en Tunisie.

Le premier secteur occupe 4884 salariés, soit 81,7% du total de l'échantillon étudié. Il est composé par des occupations majoritairement localisées dans le milieu urbain (80,4%). Le sexe féminin y est relativement fortement représenté dans la mesure où les femmes occupent 28,2% des postes dans ce secteur, ce qui est supérieur à leur taux de présence dans l'ensemble de l'échantillon des salariés (24,1%). En moyenne, le nombre d'années de scolarisation est d'environ 9 années. Une part relativement importante de salariés, soit 14,1%, a atteint le niveau supérieur. En revanche, le niveau d'instruction dominant est celui du secondaire (41,1%). La totalité des cadres supérieurs de l'échantillon est occupée par ce secteur. Ce qui constitue une part de 3,5% des emplois dans ce secteur. Plus du tiers des emplois (36,2%) sont répartis, également, entre les agents d'exécution et les ouvriers non qualifiés. Il s'agit, respectivement, de 97,7% et 51,6% de ces statuts socioprofessionnels dans l'échantillon global. Le secteur agriculture et pêche est à la tête des employeurs dans ce premier segment de travail (22,3% des emplois), suivi par l'administration publique et les établissements financiers qui détiennent chacun 18,4% des emplois. Les salariés de ce groupe bénéficient d'une stabilité de l'emploi dans la mesure où 99,3% exercent des activités permanentes et 96,5% touchent des salaires en mensualité. Les caractéristiques de ces emplois, notamment leur caractère stable, légitiment sa qualification de *secteur protégé*.

1. Des tentatives de classification en 3 et 4 groupes ont été réalisées avant de retenir ce résultat. Toutefois, la classification en deux groupes nous a semblé plus pertinente et elle est largement significative du point de vue statistique (analyse de la variance).

Tableau 2 : Identification des segments du marché du travail, effectifs et pourcentage dans le groupe

Variables	Secteur protégé	Secteur non protégé	Total
Milieu			
Urbain	3929 (80,4)*	396 (36,2)	4325 (72,3)
Rural	955 (19,6)	699 (63,8)	1654 (27,7)
Genre			
Homme	3508 (71,8)	1029 (94,0)	4537 (75,9)
Femme	1376 (28,2)	66 (6,0)	1442 (24,1)
Niveau d'instruction			
Néant	510 (10,4)	334 (30,5)	844 (14,1)
Primaire	1675 (34,3)	618 (56,4)	2293 (38,4)
Secondaire	2008 (41,1)	140 (12,8)	2148 (35,9)
Supérieur	691 (14,1)	3 (0,3)	694 (11,6)

Tableau 2 : (suite)

Variables	Secteur protégé	Secteur non protégé	Total
CSP			
Cadre supérieur	169 (3,5)	0 (0,0)	169 (2,8)
Profession intellectuelle	361 (7,4)	1 (0,1)	362 (6,1)
Profession intermédiaire	716 (14,7)	2 (0,2)	718 (12,0)
Employé administratif	538 (11,0)	0 (0,0)	538 (9,0)
Service domestique	650 (13,3)	10 (0,9)	660 (11,0)
Agriculteur et pêcheur	118 (2,4)	58 (5,3)	176 (2,9)
Artisan	563 (11,5)	172 (15,7)	735 (12,3)
Agent d'exécution	883 (18,1)	21 (1,9)	904 (15,1)
Ouvrier non qualifié	886 (18,1)	831 (75,9)	1717 (28,7)
Secteur d'activité			
Agriculture et pêche.	1091 (22,3)	246 (22,5)	1337 (22,4)
Industrie extractive.	381 (7,8)	43 (3,9)	424 (7,1)
Industrie manufacturière	149 (3,1)	4 (0,4)	153 (2,6)
Electricité, eau et gaz	228 (4,7)	715 (65,3)	943 (15,8)
Commerce	713 (14,6)	35 (3,2)	748 (12,5)
Transport et télécommunication	327 (6,7)	17 (1,6)	344 (5,8)
Activité financière	886 (18,1)	11 (1,0)	897 (15,0)
Administration publique	901 (18,4)	3 (0,3)	904 (15,1)
Service collectif	208 (4,3)	21 (1,9)	229 (3,8)
Rythme de travail			
Permanent	4884 (99,3)	421 (38,4)	5269 (88,1)
Conjoncturel	26 (0,5)	631 (57,6)	657 (11,0)
Saisonnier	8 (0,2)	43 (3,9)	51 (0,9)
Mode de paiement			
Mensuel	4712 (96,5)	204 (18,6)	4916 (82,2)
Hebdomadaire	87 (1,8)	126 (11,5)	213 (3,6)
Journalier	42 (0,9)	714 (65,2)	756 (12,6)
Forfaitaire	43 (0,9)	51 (4,7)	94 (1,6)
Total	4884 (81,7)	1095 (18,3)	5979 (100)

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage dans la colonne (dans le groupe).

Le second groupe occupe 18,3% des emplois de l'échantillon étudié. Il concerne surtout les hommes (94%) dans le milieu rural (63,8%), ayant un niveau d'instruction, souvent, inférieur ou égal au niveau primaire (86,9% d'entre eux). Les ouvriers non qualifiés, suivis des artisans, occupent la majorité écrasante (91,6%) des emplois dans ce secteur, soit, respectivement, 75,9% et 15,7% des emplois. Pour la plupart des cas (65,3%), ils sont occupés dans la branche d'électricité, eau et gaz¹.

Tableau 3

Variables	Secteur protégé	Secteur non protégé	Total
Niveau d'instruction			
Néant	198 (83,9)*	38 (16,1)	236
Primaire	412 (82,4)	88 (17,6)	500
Secondaire	104 (53,9)	89 (46,1)	193
Supérieur	1 (7,1)	13 (92,9)	14
CSP			
Cadre supérieur	0	6 (100)	6
Profession intellectuelle	0	11 (100)	11
Profession intermédiaire	0	21 (100)	21
Employé administratif	0	25 (100)	25
Artisan	143 (62,4)	86 (37,6)	229
Agent d'exécution	1 (4,2)	23 (95,8)	24
Ouvrier non qualifié	571 (91,1)	56 (8,9)	627
Rythme de travail			
Permanent	283 (55,4)	228 (44,6)	511
Conjoncturel	420 (100)	0	420
Saisonnier	12 (100)	0	12

1. La forte présence du secteur d'activité « électricité, eau et gaz » dans le secteur non protégé mérite d'être examinée surtout lorsque l'on prend en considération la réputation de ce secteur d'activité, généralement reconnu par un grand nombre d'avantages. Le tableau suivant appréhende un ensemble de caractéristiques des individus interrogés dans ce secteur d'activité. Les résultats y affichés pourraient vraisemblablement contribuer à éclaircir la situation.

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage en ligne.

Les emplois de ce secteur sont relativement moins stables. En effet, 61,5% des employés exercent à titre conjoncturel ou saisonnier et 70% d'entre eux sont payés à la journée ou forfaitairement. Ce secteur d'emplois, vraisemblablement plus exposé aux forces de la concurrence, mérite d'être qualifié de *non protégé*.

Accès au secteur protégé, biais de sélectivité et test de segmentation

Bien que le test de l'hypothèse de mobilité intersectorielle nécessite la disposition de données longitudinales, certaines démarches exploratoires permettent de réduire ce handicap lorsque les données disponibles se rapportent à une coupe transversale. La procédure de correction du biais de sélection de l'échantillon dans l'estimation des fonctions de gains « minceriennes », proposée par Heckman (1976; 1979), est la plus utilisée à cette fin. Il s'agit d'associer la détermination des salaires aux processus d'affectation des employés aux différents secteurs. En effet, sans la prise en compte du biais de sélection, une estimation des fonctions de gains prétend supposer que les employés, compte tenu de leurs caractéristiques inobservables qui peuvent influencer leurs salaires, sont aléatoirement affectés aux différents secteurs du marché du travail. Toutefois, il est probable que l'accès des individus à leurs occupations observées, au moment de l'enquête, s'est effectué sur la base des décisions conjointes des employés eux-mêmes et des employeurs, ce qui fait perdre à l'échantillon son caractère aléatoire. Si cela est le cas, les coefficients estimés dans la fonction de gains renseignent non seulement l'influence des variables du capital humain retenues mais également la probabilité d'être occupé dans un groupe d'emplois donné sur le marché du travail (Lachaud, 1994). L'identification du détenteur de la décision ayant généré l'occupation observée, constitue un résultat du test de la segmentation du marché du travail. Une application référentielle de cette procédure semble celle initiée par Gindling (1991) portant sur le processus d'affectation des employés aux secteurs public, formel privé et informel dans le contexte du Costa Rica.

En général, l'étude de la nature de l'allocation des travailleurs sur le marché du travail requiert l'intégration des individus non occupés dans l'échantillon de référence. L'examen des déterminants de l'accès à l'un des secteurs d'emplois du marché du travail se fait alors en référence au statut inoccupé sur le marché du travail. Conformément à la procédure décrite ci-dessus, un modèle probabiliste (Probit) associé à une variable multinomiale¹, décrivant l'appartenance à l'un des secteurs d'emplois, est estimé. Les coefficients estimés dans ce genre de modèle permettent de définir une nouvelle variable – inverse du ratio de Mills (λ_i) – interprétée par la théorie du capital humain comme le capital humain « non observé » ayant permis à l'individu i de surmonter les aléas et les exigences du segment du marché du travail auquel il est affecté, qui se calcule selon la formule suivante :

$$\lambda_{ik} = \frac{\phi(X_{ik}\beta_k)}{\Phi(X_{ik}\beta_k)}$$

où ϕ est la fonction de densité normale, F est la fonction de distribution cumulative normale, X_{ik} est un vecteur de caractéristiques individuelles influençant l'accès au secteur k , et β_k est un vecteur de coefficients estimés au moyen de la fonction Probit.

La correction d'un éventuel biais de sélection consiste à introduire *lambda* dans les fonctions de gains² comme variable explicative. Cela permet de tester si le terme d'erreur des fonctions de gains est corrélé avec les probabilités de participation. Le coefficient associé à λ_i estime l'effet de la sélection sur le salaire. L'existence d'un biais de sélection se traduit par un coefficient significatif et notifie que l'allocation non aléatoire des individus dans les secteurs d'emplois affecte les salaires obtenus. En d'autres termes, on peut considérer que les choix occupationnels des individus s'opèrent librement en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs. Une situation contraire serait synonyme

1. $Z_i = 0$ si l'individu i est inoccupé et $Z_i = k$ avec $k = 1, 2, \dots, N$ où N est le nombre de secteurs ou groupes d'emplois retenus.

2. Propres à chaque secteur d'emplois, le groupe des non occupés étant la référence.

de choix occupationnels contraints et d'une vérification de l'hypothèse de la segmentation du marché du travail.

L'échantillon de données exploité étant composé exclusivement de salariés, l'application de la procédure explicitée, dans le cadre de la présente recherche, appelle quelques ajustements. Plus précisément, l'occupation dans un poste d'emploi non protégé prend la place du statut inoccupé, en tant que situation de référence. Les deux étapes de la procédure impliquent la démarche suivante.

Dans un premier temps, un modèle de choix binaire (Probit) décrivant l'accès au secteur protégé sera estimé. Il s'agit d'examiner l'effet des facteurs observés qui peuvent déterminer l'appartenance au secteur protégé. La variable dépendante de ce modèle est dichotomique, elle prend la valeur 1 lorsque l'individu est occupé dans le secteur protégé et la valeur nulle dans le cas contraire. Formellement, il s'agit du modèle Probit classique ayant la forme suivante :

$$P_i = \text{Prob} [Z_i = 1 / X_i] = \Phi (X_i\beta)$$

Où P_i est la probabilité conditionnelle à X_i d'être occupé dans un emploi protégé, X_i est un ensemble de caractéristiques individuelles, Φ est la fonction de distribution cumulative de la loi normale et β est un vecteur de paramètres à estimer. Compte tenu des variables disponibles, la spécification choisie de $X_i\beta$ est la suivante :

$$X_i\beta = \beta_0 + \beta_1 \text{ milieu} + \beta_2 \text{ genre} + \beta_3 \text{ âge} + \beta_4 \text{ primaire} + \beta_5 \text{ secondaire} + \beta_6 \text{ supérieur}$$

Où, en dehors de l'âge, toutes les autres variables sont dichotomiques. Le milieu rural, la femme et néant étant les modalités de référence, respectivement, pour le milieu, le genre et le niveau d'instruction. Les résultats de cette estimation figurent dans le tableau 3 et appellent les commentaires suivants.

Tout d'abord, compte tenu du nombre de cas bien classés (83,75%), l'estimation du modèle proposé est acceptable. Par ailleurs,

exceptée la constante, toutes les variables introduites dans l'équation sont statistiquement significatives au seuil de 1%.

Tableau 4 : Coefficients de l'équation de participation au secteur protégé (Probit)

Variable	Coefficient	Erreur std.	Wald	Signification
Constante	- 0,057	0,114	0,702	0,402
Milieu	0,862	0,045	359,526	0,000
Genre	-0,985	0,075	174,763	0,000
Âge	0,018	0,002	69,507	0,000
Primaire	0,423	0,064	43,817	0,000
Secondaire	1,242	0,073	286,749	0,000
Supérieur	2,389	0,229	108,838	0,000
Log de vraisemblance				- 604,147
Chi-Square (sig)				15542,560 (0,000)
Pseudo R ² (Cox et Snell, Nagelkerke, McFadden)				0,227; 0,370; 0,271
N				4884
Pourcentage de cas bien classés				83,75

Ensuite, les signes des coefficients estimés, associés aux variables significatives, indiquent la nature de l'effet qu'exerce chacune d'elles sur la probabilité d'accéder à un emploi protégé. Quatre observations méritent d'être transcrites à cet égard. La première est relative à l'effet du milieu et stipule que la résidence en milieu urbain accroît la probabilité d'être dans un emploi protégé. Ce résultat semble se justifier par le simple fait que 80,4% des emplois protégés sont localisés en milieu urbain. Le privilège des citadins est vraisemblablement imputable à la relative faiblesse de leurs coûts de recherche d'emploi protégé puis à leur avantage en matière d'accès à l'information relative aux besoins du marché du travail protégé. La deuxième est liée à l'effet du genre et indique que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont plus de chance d'être allouées à des emplois protégés. La troisième indique que la probabilité d'être salarié protégé s'accroît avec le niveau d'instruction. En examinant la probabilité d'appartenir au secteur protégé, estimée pour chaque individu de l'échantillon (tableau 4), on retient qu'avoir un niveau d'instruction primaire augmente les chances d'ac-

céder à un emploi protégé de 21,96% par rapport au niveau néant. En outre, cette probabilité augmente de 27,8% en passant du primaire au secondaire et de 6,45% en passant de ce dernier au niveau supérieur. La quatrième observation révèle la contribution positive de l'âge dans la constitution des chances d'accéder à un emploi protégé. L'âge étant une proxy de l'expérience, ce résultat corrobore l'effet positif des facteurs du capital humain.

Tableau 4 : *Probabilité d'affectation dans les secteurs d'emplois (en pourcentage)*

Niveau d'instruction	Probabilité d'affectation dans un emploi protégé	Probabilité d'affectation dans un emploi non protégé
Néant	60,01	30,99
Primaire	73,19	26,81
Secondaire	93,54	6,46
Supérieur	99,58	0,42

Enfin, la comparaison des affectations observées aux allocations prédites par le modèle estimé, suggère un dysfonctionnement dans le processus d'allocation de la main d'œuvre sur le marché du travail en Tunisie. En effet, 655 salariés non protégés, soit près de 60%, auraient dû être occupés dans des emplois protégés, compte tenu de leurs caractéristiques individuelles. Par ailleurs, 316 salariés protégés, soit 6,5%, occupent des emplois qui ne leur sont pas théoriquement prévus selon leurs caractéristiques. Ce résultat offre les premiers indices de la présence d'un éventuel goût discriminatoire des employeurs lorsqu'il s'agit de recruter. En d'autres termes, l'hypothèse d'une affectation des individus dans les occupations sur la base des décisions et préférences des employeurs est vraisemblablement significative. La confirmation de cette conclusion intuitive complète le tableau d'un marché de travail segmenté en Tunisie.

Dans un deuxième temps, le test de l'hypothèse de la segmentation est effectué en intégrant, dans la fonction de gains estimée dans le secteur protégé, l'inverse du ratio de Mills (λ_i), calculé au moyen des coefficients estimés dans le modèle Probit, comme variable explicative supplémentaire. Formellement, l'équation de gains estimée prend

la forme suivante : $Ln Y_i = \beta_0 + \beta_1 Niv2 + \beta_2 Niv3 + \beta_3 + \beta_3 Niv4 + \beta_4 Exp + \beta_5 Exp^2 + \beta_6 (\lambda_i) + \varepsilon_i$

Où :

$Ln Y_i$ désigne le logarithme népérien du salaire¹ de l'individu i ;

La scolarité est représentée par des variables dichotomiques : Niv2 indique un niveau primaire, Niv3 se réfère au niveau secondaire et Niv4 représente un niveau supérieur, le niveau de référence étant néant (Niv1);

Exp est l'expérience professionnelle mesurée comme la différence entre l'âge de l'individu, son âge préscolaire et la durée de sa scolarité: $Exp = \text{âge} - (6 + \text{durée de scolarisation})^2$;

λ_i est la variable correspondant à l'inverse du ratio de Mills calculé à partir du Probit déjà estimé et ε_i est le terme d'erreur.

Les résultats de cette estimation sont affichés au tableau 5 et appellent les observations suivantes.

Premièrement, la valeur du R^2 ajusté indique que le modèle retenu explique une part relativement élevée de la variance du logarithme des salaires, soit 48,3%. Par ailleurs, toutes les variables explicatives introduites dans le modèle sont significatives au seuil de 1%, sauf la variable relative au biais de sélection (λ_i).

1. Il s'agit du salaire mensuel qui est calculé selon les modalités de paiement :
= salaire mensuel net, si l'individu en a déclaré le montant;
= salaire hebdomadaire net x (30/7);
= salaire journalier net x 30;
= montant total reçu le mois précédent l'enquête, déclaré par l'individu si autre modalité de paiement.

2. Ce genre de convention conduit à un risque de surestimation de l'expérience professionnelle. En effet, la durée d'attente d'un primo-emploi ainsi que les interruptions de carrière ne sont pas pris en considération. Plusieurs travaux ont mis en évidence que la surestimation de l'expérience professionnelle conduit à en sous évaluer le rendement marginal.

Tableau 5 : Equation de gains des salariés protégés avec correction du biais de sélection

	Coefficients non standardisés	Erreur standard	Coefficients standardisés	t	Signification
	B		Bêta		
(constante)	4,238	0,036		116,740	0,000
Primaire	0,265	0,027	0,218	9,948	0,000
Secondaire	0,747	0,031	0,638	24,168	0,000
Supérieur	1,382	0,036	0,836	38,884	0,000
Expérience	0,04837	0,002	1,070	32,028	0,000
Expérience au carré	-,0006456	0,000	-0,804	-22,901	0,000
inverse du ratio de Mills	0,004076	0,034	0,002	0,122	0,903
R ²					0,483
R ² ajusté					0,483
F					759,948
Sig de F					0,000
N					4884

Deuxièmement, la présence de l'inverse du ratio de Mills dans l'équation estimée a pour objectif de tenir compte d'un biais de sélection potentiel. Le coefficient associé à cette variable représente la covariance entre les termes relatifs aux erreurs (perturbations) de l'équation d'accès au secteur protégé (Probit) et les termes relatifs aux erreurs de l'équation de gains dans le même secteur. Il indique l'éventuelle corrélation entre le fait d'accéder à un emploi protégé et le niveau attendu de rémunération. Plus précisément, il sert à examiner la nature de la covariance entre les facteurs omis dans le modèle probabiliste analysant l'accès au secteur protégé et les facteurs dans l'équation de gains. Si l'on admet que les individus choisissent leurs postes d'emploi librement de manière à maximiser leurs salaires attendus, le coefficient de *lambda* devrait être significatif et positif. Un coefficient significatif et négatif notifie que l'existence de facteurs non observables, renforçant la probabilité d'accéder au secteur protégé, accroît la probabilité que le salaire dans ce secteur soit plus faible. Le coefficient estimé dans notre modèle est statistiquement non

significatif. Cela signifie qu'il n'existe pas de biais d'auto-sélection associé à l'échantillon des salariés protégés. Autrement dit, la probabilité qu'un individu accède à un emploi protégé n'est pas corrélée avec le terme d'erreur de l'équation de gains. On peut alors avancer que les individus n'ont pas la liberté d'accès au secteur des emplois protégés et que ce sont les employeurs qui décident la destination des individus. Cette conclusion corrobore l'hypothèse d'un marché du travail segmenté.

Troisièmement, les Coefficients estimés des variables du capital humain authentifient les effets théoriques des investissements en capital humain. D'une part, les taux de rendement de l'instruction sont croissants en fonction du niveau éducatif. D'autre part, l'expérience professionnelle a un effet positif et décroissant¹.

LES ECARTS DE SALAIRE

Pour l'ensemble des salariés (tous rythmes de travail confondus), l'écart salarial estimé est de 70,5%² en faveur des salariés protégés. Cet écart est ostensiblement plus élevé lorsque l'on considère les salaires des femmes des deux secteurs (105,7%) et beaucoup moins élevé quand il s'agit des salariés dans le milieu rural (44,2%). Ces différences de rémunération entre salariés protégés et ceux non protégés peuvent résulter de multiples facteurs. Tout d'abord, elles peuvent être sous-jacentes aux caractéristiques des emplois occupés, notamment la durée et le rythme de travail. En effet, 99,3% des salariés protégés exercent à titre permanent alors que 61,5% des salariés non protégés occupent leurs emplois selon la conjoncture ou d'une manière saisonnière. Ensuite, elles peuvent être dues aux différences de caractéristiques individuelles observables des salariés, notamment celles révé-

1. La décroissance de l'effet de l'expérience professionnelle est indiquée par la négativité de son effet quadratique.

2. Ce pourcentage est calculé comme suit : (salaire moyen dans le secteur protégé - salaire moyen dans le secteur non protégé) / salaire moyen dans le secteur non protégé x 100.

lant leurs productivités potentielles (niveau éducatif et expérience professionnelle). Enfin, un « favoritisme » à l'égard des salariés protégés peut exister. Si cela est le cas, on peut avancer que la protection institutionnelle dont bénéficient les emplois protégés génère une sorte de discrimination dans le système salarial.

Pour détecter la présence d'un double système de rémunération associé aux secteurs d'emplois, indépendamment des caractéristiques des individus et de leurs postes d'emploi, on introduit dans la fonction de gains standard, une variable « dummy » indiquant l'appartenance au secteur protégé. Un coefficient significatif de cette variable prouve la présence d'une discrimination sur le marché du travail. L'utilisation de cette méthode (cf. annexe 2) attribue une valeur de 0,165 au coefficient de la variable indicatrice. Cette valeur indique que, toutes choses égales par ailleurs, l'appartenance au secteur protégé accroît le logarithme du salaire de 16,5%.

L'effet du rythme de travail est capturé de la même manière, en introduisant une variable « dummy » indiquant le statut de permanent. Cette variable s'avère significative et s'associe à un coefficient ayant une valeur de 0,223 (cf. annexe 3). Ce résultat indique que, toutes choses égales par ailleurs, occuper un emploi à titre permanent amplifie le logarithme du salaire de 22,3%.

Portrait de l'écart des salaires moyens entre protégés et non protégés¹

Compte tenu des différences au niveau de la composition sectorielle (cf. tableau 2), l'écart des salaires moyens mérite d'être appréhendé pour des groupes d'emplois ayant les mêmes caractéristiques. Le tableau 6 affiche les résultats d'une comparaison des salaires moyens pour les critères niveau d'instruction, rythme de travail permanent et les statuts professionnels artisan et ouvrier non qualifié. Il s'agit des caractéristiques pour lesquelles les observations sont en

1. Dans ce qui suivra, les qualificatifs protégés et non protégés seront attribués, respectivement, aux salariés dans le secteur protégé et à ceux dans le secteur non protégé.

nombre autorisant des comparaisons statistiques. La distinction urbain/rural et homme/femme a été établie pour les critères niveau d'instruction et rythme de travail. Les résultats obtenus inspirent les interprétations suivantes.

Tableau 6 : Ecart des salaires moyens

	Emplois protégés		Emplois non protégés		Ecart salarial	
	Salaire mensuel moyen (en DT)	N	Salaire mensuel moyen (en DT)	N	En valeur	
Ensemble des salariés	275,874	4884	161,754	1095	114,120	70,55
Urbain	287,053	3929	165,871	396	121,182	73,05
Rural	229,884	955	159,422	699	70,462	44,19
Homme	290,016	3508	164,652	1029	125,364	76,13
Femme	239,822	1376	116,575	66	123,247	105,72
Niveau d'instruction						
- Primaire	198,157	1675	163,522	618	34,635	21,18
Urbain	202,410	1309	170,366	243	32,044	18,80
Rural	182,948	366	159,088	375	23,860	14,99
Homme	212,407	1199	164,794	594	47,613	28,89
Femme	162,264	476	132,041	24	30,223	22,88
- Secondaire	287,642	2008	171,700	140	115,942	67,52
Urbain	290,978	1717	183,774	71	107,204	58,33
Rural	267,958	291	159,275	69	108,683	68,23
Homme	304,167	1444	174,029	136	130,138	74,77
Femme	245,333	564	92,500	4	152,833	165,22
- Supérieur	500,454	691	236,666	3	263,788	111,46
Urbain	512,332	601	-	0		
Rural	421,133	90	-	3		
Homme	529,170	468	-	2		
Femme	440,188	223	-	1		
Rythme de travail						
- Permanent	276,620	4848	180,532	421	96,088	53,22
Urbain	288,048	3897	181,629	127	106,419	58,59
Rural	229,789	951	180,057	294	49,732	27,62
Homme	290,938	3478	182,672	400	108,266	59,26
Femme	240,270	1370	139,761	21	100,509	71,91
CSP						
- Artisan	222,303	563	221,825	172	0,478	0,20
- Ouvrier non qualifié	163,106	886	146,620	831	16,486	11,24

Premièrement, l'écart des salaires moyens entre protégés et non protégés s'accroît avec le niveau d'instruction. Il est de 67,5% pour les salariés du niveau secondaire contre 21,2% pour ceux du niveau primaire.¹ Cette observation est vraie pour les deux milieux et les deux sexes. Par ailleurs, l'avantage relatif des salariés protégés est plus important dans le milieu urbain que dans le milieu rural pour le niveau primaire alors qu'il est plus important dans le milieu rural pour le niveau secondaire. Cette inversion de tendance est aussi valable dans la distinction par genre. En effet, les salariés protégés masculins détiennent plus d'avantage salarial que ceux de sexe féminin par rapport à leurs homologues non protégés, en considérant le niveau d'instruction primaire. En revanche, l'avantage devient au profit des femmes lorsqu'il s'agit des salariés ayant un niveau secondaire.

Deuxièmement, les salariés permanents du secteur protégé jouissent d'un avantage salarial moyen de 53,2% par rapport à leurs homologues non protégés. Cette information est d'un grand apport dans le sens où elle ajuste le constat des écarts de salaires moyens à son niveau le plus réaliste. Ainsi, la comparaison des salaires moyens pour des employés permanents réduit l'écart de salaire entre protégés et non protégés de 17,3 points. Cette réduction est notable au niveau des salariés féminins (33,8 points). Il semble alors qu'une grande part de l'écart des salaires moyens chez les femmes est expliquée par les différences en termes de rythme et durée de travail. En effet, 68,2% des femmes non protégées occupent leurs emplois à titre non permanent.

Troisièmement, la confrontation des salaires moyens pour les catégories socio-professionnelles artisans et ouvriers non qualifiés qui sont relativement fréquents dans les deux secteurs d'emploi montre un écart significatif seulement pour la deuxième catégorie. La prise en compte du rythme de travail pourrait expliquer substantiellement cet écart. En effet, 61,3% des ouvriers non qualifiés dans des emplois non protégés exercent à titre non permanent.

1. L'écart pour les salariés du niveau supérieur est à interpréter avec prudence dans la mesure où les salariés de ce niveau ne représentent que 0,3% (soit 3 individus) des employés protégés contre 14,1% (soit 691 individus) dans le secteur protégé.

Décomposition de l'écart salarial

La démarche empirique qui sera suivie dans ce qui suit est celle empruntée aux travaux d'Oaxaca (1973) et de Blinder (1973). Cette démarche permet d'évaluer le pourcentage de l'écart de salaire moyen entre deux groupes (hommes et femmes, nationaux et étrangers, syndiqués et non syndiqués, etc.) pouvant être attribué à une discrimination salariale. Il s'agit de la part de l'écart salarial qui est non justifié par des différences de caractéristiques productives individuelles.

Notant, \overline{LnYp} , \overline{Xp} , $\hat{\beta}_p$, respectivement, le salaire moyen exprimé en logarithme, la moyenne des caractéristiques individuelles (scolarité et expérience) d'un salarié protégé et le vecteur des rendements moyens de ces caractéristiques estimés dans une fonction de gains et \overline{LnYnp} , \overline{Xnp} , $\hat{\beta}_{np}$, respectivement, le salaire moyen exprimé en logarithme, la moyenne des caractéristiques individuelles d'un salarié non protégé et le vecteur des rendements moyens de ces caractéristiques estimés dans une fonction de gains. L'écart salarial peut s'écrire de la manière formelle suivante :

$$\overline{LnYp} - \overline{LnYnp} = (\hat{\beta}_0 p - \hat{\beta}_0 np) + \hat{\beta}_p (\overline{Xp} - \overline{Xnp}) + \overline{Xnp} (\hat{\beta}_p - \hat{\beta}_{np}) \quad (1)$$

Le premier terme de l'équation (1) représente l'écart dû aux salaires autonomes dans chacun des deux secteurs. Le deuxième terme mesure les écarts de caractéristiques individuelles pondérés par les rendements de ces caractéristiques dans le secteur protégé, ce qui est équivalent à la part expliquée de l'écart salarial ou à l'effet profil. Quant au dernier terme, il mesure l'écart des rendements des caractéristiques individuelles pondéré par la moyenne de ces caractéristiques dans le secteur non protégé, ce qui correspond à la part inexpliquée de l'écart salarial ou encore à l'effet rentabilité.

Oaxaca et Ransom (1988 et 1994) ont proposé une autre formalisation de la décomposition de l'écart salarial dans laquelle ils suggèrent le recours à une norme non discriminante des rendements des caractéristiques individuelles. Cette norme correspond aux rendements esti-

més dans une fonction de gains pour l'ensemble des salariés, quel que soit le secteur d'emploi. L'équation (1) devient alors :

$$\ln Y_p - \ln Y_{np} = (\hat{\beta}_{0p} - \hat{\beta}_{0np}) + X_p (\hat{\beta}_p - \hat{\beta}_{nor}) + X_{np} (\hat{\beta}_{nor} - \hat{\beta}_{np}) + \hat{\beta}_{nor} (X_p - X_{np}) \quad (2)$$

$\hat{\beta}_{nor}$ où désigne les rendements des caractéristiques individuelles estimés pour l'ensemble des salariés.

Les termes de l'équation (2) peuvent être lus de la manière suivante. Le premier correspond, comme dans l'équation (1), à l'écart dû aux salaires autonomes. Le deuxième représente le gain de rendement des caractéristiques dû au fait d'être un salarié protégé par rapport à la norme, ou encore l'avantage des salariés protégés. Le troisième mesure le déficit de rendement des caractéristiques imputé à l'appartenance au secteur non protégé par rapport à la norme, correspondant au désavantage des salariés non protégés. La somme des trois premiers termes constitue la part de l'écart salarial indépendante des profils des individus ou encore non justifiée. En dehors de l'effet autonome, l'écart est sous-jacent à un différentiel de rentabilité des dotations liées au capital humain entre les deux secteurs d'emplois. Le dernier terme indique la part expliquée de cet écart. Les différences de profils individuels fondent cette part de l'écart salarial.

Pour détecter une éventuelle discrimination par genre, une variable indicatrice du genre, où le sexe féminin sert de référence, a été introduite dans la fonction de gains estimée. Le nombre réduit de permanents non protégés affaiblit l'analyse lorsque l'on considère uniquement les salariés permanents des secteurs d'emploi. Nonobstant, la limitation de l'analyse à un échantillon relativement homogène aurait un apport moins nuancé. L'homogénéisation sera tentée en analysant le salaire journalier des employés pour qui l'information sur le nombre de jours travaillés durant le mois de référence est disponible et en excluant ceux qui touchent une rémunération forfaitaire ne correspondant pas à un nombre précis de jours. Dès lors, l'échantillon retenu est composé de

5885¹ salariés répartis en 4841 dans le secteur protégé et 1044 dans le secteur non protégé. Les résultats des estimations des fonctions de gains pour l'ensemble des salariés de l'échantillon étudié, pour les salariés protégés et pour les salariés non protégés figurent dans le tableau 7.

Avant de procéder à la décomposition de l'écart salarial, les résultats des estimations des fonctions de gains appellent plusieurs observations. Premièrement, l'examen du R² ajusté montre que le pourcentage de variance du logarithme de salaire expliqué est relativement élevé pour l'ensemble des salariés et pour les salariés protégés. Ce pourcentage devient faible lorsque l'estimation porte sur les salariés non protégés. Les variables retenues dans le modèle estimé ont une contribution limitée dans l'explication de la variance du logarithme de salaire dans le secteur non protégé. D'autres facteurs, en dehors des caractéristiques liées au capital humain, semblent expliquer largement la constitution des salaires dans ce secteur. Toutefois, la lecture du niveau de signification du F indique que toutes les régressions sont statistiquement significatives. Par ailleurs, le test de Chow² inhérent à la stabilité structurelle des coefficients suggère le rejet de l'hypothèse nulle, indiquant l'intérêt de les estimer dans chaque secteur à part.

Tableau 7 : Equations de gains pour l'ensemble des salariés, protégés et les non protégés

Variables	Ensemble des salariés		Salariés protégés		Salariés non protégés	
	$\hat{\beta}$	t(1)	$\hat{\beta}$	t	$\hat{\beta}$	T
Constante	0,743	31,724	0,672	26,378	1,135	16,276
Nombre d'années de scolarisation	0,07633	59,259	0,08175	56,325	0,02309	5,450
Expérience	0,04028	28,946	0,04252	27,613	0,01814	5,648
Expérience au carré	-0,000510	-21,490	-0,000534	-19,763	-0,000275	-5,660
Genre (homme =1)	0,143	10,711	0,125	8,738	0,379	7,484
R ²		0,427		0,460		0,114
R ² ajusté		0,427		0,460		0,110
F		1096,828		1029,797		33,311
Sig de F		0,000		0,000		0,000
N		5885		4841		1044

(1) toutes les variables sont significatives au seuil de 1%.

1. Au total 94 salariés sont payés au régime forfaitaire, indépendamment du nombre de jours travaillés : 43 dans le secteur protégé et 51 dans le secteur non protégé.

2. La procédure de Chow consiste à tester : $H_0 : \hat{\beta}_p = \hat{\beta}_{np}$ contre $H_1 : \hat{\beta}_p \neq \hat{\beta}_{np}$.
 $F^c = 16,106 > F(\text{table})$ signifie le rejet de H_0 .

Deuxièmement, les facteurs de capital humain (éducation et expérience) ont des rendements moyens plus élevés lorsque l'emploi occupé est protégé. Par ailleurs, les profils de gains en fonction de l'expérience dans le secteur protégé sont plus concaves que ceux dans le secteur non protégé¹. Les salariés dans le secteur protégé commencent leur carrière avec des salaires relativement faibles, comparés à ceux de leurs homologues dans le secteur non protégé, et s'attendent à des augmentations de rémunérations en faisant preuve de leur compétence au fil du temps. Cette augmentation des salaires induite par l'expérience est beaucoup plus faible pour les salariés dans le secteur non protégé, en raison des faibles perspectives de carrière.

Troisièmement, le coefficient associé à la variable indicatrice du genre est significatif et positif dans les trois échantillons analysés. La valeur de ce coefficient dans le secteur protégé indique, toutes choses égales par ailleurs, un écart salarial en faveur des hommes de l'ordre de 12,5%. La discrimination à l'égard des femmes est encore plus importante dans le secteur non protégé puisque l'avantage salarial des hommes est de près de 40%.

Quatrièmement, l'examen de la grandeur de la constante dans chaque équation estimée montre un avantage au profit des salariés non protégés en terme de salaire autonome. Conformément à la théorie du capital humain, le terme constant désigne les gains de base, en l'absence de toutes dotations en terme de capital humain (Lachaud, 1994).

En considérant les salariés pour qui la rémunération correspond à un nombre précis de jours travaillés, l'écart de salaire journalier moyen est de 38,4% en faveur des salariés protégés. Cet écart est de 13,1% lorsque l'on compare les moyennes des logarithmes de salaires journaliers. La décomposition de cet écart selon la méthodologie décrite par l'équation (2) fait ressortir les résultats affichés dans le tableau 8.

1. L'effet marginal de l'expérience ($\partial \ln Y / \partial \text{Exp}$) :
= 0,04252 - 0,001068 Exp, dans le secteur protégé;
= 0,01814 - 0,000550 Exp, dans le secteur non protégé.

Tableau 8 : Décomposition de l'écart salarial

Composantes de l'écart		Valeur	Poids (en%)
Avantage des salariés protégés	$[\overline{X_p} (\hat{\beta}_p - \hat{\beta}_{nor})]$	(1) 0,068	28,45
Désavantage des salariés non protégés	$[\overline{X_{np}} (\hat{\beta}_{nor} - \hat{\beta}_{np})]$	(2) 0,372	155,65
Effet rentabilité	[(1) + (2)]	0,440	184,10
Effet autonome = écart dû aux salaires autonomes	$(\hat{\beta}_{0p} - \hat{\beta}_{0np})$	(3) -0,463	193,72
Ecart dû au différentiel de discrimination par genre		(4) -0,031	12,97
Ecart expliqué par l'ensemble des caractéristiques observables	$[\hat{\beta}_{nor} (\overline{X_p} - \overline{X_{np}})]$	(5) 0,262	109,62
Effet profil = écart expliqué par les caractéristiques individuelles (éducation et expérience)		[(5) - (4)] 0,293	122,59
Ecart salarial, effet autonome exclu =		[(1)+(2)+(5)] 0,702	293,7
Ecart salarial = $(\overline{Ln Y_p} - \overline{Ln Y_{np}})$	[(1) + (2) + (3) + (5)]	0,239	100

En ignorant les salaires autonomes dans chaque secteur, l'écart salarial s'élèvera à 0,702, soit environ trois fois l'écart calculé entre les moyennes des logarithmes des salaires journaliers. La discrimination salariale contre les non protégés, mesurée par les différences de rentabilité des dotations en capital humain, y représente 62,7%. Cette part est répartie entre un avantage pour les salariés protégés (15,5%) et un désavantage subi par les salariés non protégés (84,5%). Par ailleurs, les différences en termes de caractéristiques individuelles justifient 37,3% de cet écart. La différence dans le comportement discriminatoire à l'égard des femmes, entre les secteurs d'emplois, contribue à réduire l'écart salarial expliqué par les caractéristiques individuelles. *In fine*, c'est l'avantage des salariés non protégés en terme de salaire autonome qui simplifie l'écart salarial. Ce constat pourrait vraisemblablement être expliqué par l'une et/ou l'autre des deux raisons suivantes. D'une part, la forte incertitude caractérisant les perspectives de carrière pourrait conduire les employés dans le secteur non protégé à exiger un salaire de départ (autonome) relativement plus élevé que celui requis par leurs homologues dans le secteur

protégé. D'autre part, compte tenu de la faiblesse des rendements des dotations en capital humain dans le secteur non protégé, le salaire autonome représente une grande part dans le salaire global perçu.

CONCLUSION

En dépit des limites générées par la nature des données¹ à la base de cette étude, l'investigation empirique tentée a permis d'établir un diagnostic porteur dans l'examen de l'état du marché du travail en Tunisie. Plusieurs éléments retenus dans l'analyse convergent pour corroborer sa segmentation. Mis à part la technique ayant permis de regrouper les salariés selon les caractéristiques des emplois occupés, le choix occupationnel qui s'est révélé l'œuvre des employeurs, ainsi que les écarts de salaire qui s'expliquent largement par une discrimination sectorielle (i.e. non compensatoires) argumentent ostensiblement la vulnérabilité de certains salariés sur le marché du travail.

Dans un contexte plus récent, caractérisé par un choix résolu d'insertion accentuée dans l'économie internationale, les aspects de non protection que génère le processus d'ouverture sont de nature à renforcer les barrières à l'accès aux emplois protégés et à réduire le poids du secteur de cette catégorie d'emplois. Cette présomption est d'autant plus inquiétante lorsqu'elle s'associe à une période où l'output du système éducatif est en forte croissance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABDENNADHER, Ch., PLASSARD, J.-M. 1995, « Segmentation du marché du travail et différentiels de salaires », in Vernières, M., *Ajustement, éducation et emploi*, chapitre 6, Economica, Paris.

1. D'une part, dans l'échantillon analysé manquent les exclus du marché du travail alors que la disposition d'informations les concernant conforte la procédure économétrique préconisée par cette recherche. D'autre part, le nombre d'informations disponibles à propos des salariés est très limité.

- ARESTOFF, F. 2000, « Taux de rendement de l'éducation sur le marché du travail d'un pays en développement », *document de travail du DIAL*, n°11.
- BLINDER, A.-S. 1973, « Wage discrimination : reduced form and structural estimates », in *The journal of Human Resources*, vol. 8 n°4.
- DOERINGER P.-B, PIORE, M.-J., 1971, « Internal labor markets and manpower analysis, Heath Lexington Books », Lexington Massachussets.
- EL AYNAOUI, J.-Ph.-K. 1995, « Pauvreté et stratification du marché du travail urbain au Maroc : éléments d'analyse », *document de travail du CED*, n°8.
- GINDLING, T.-H. 1991, « Labor market segmentation and the determination of wages in the public, private-formal, and informal sectors in San José, Costa Rica », in *Economic Development and Cultural Change*, vol. 39, n°3.
- GOURIÉROUX, Ch. 1989, *Econométrie des variables qualitatives, Economica*, Paris.
- GOUX, D., MAURIN, E. 1994, « Education, expérience et salaire: tendances récentes et évolution de long terme », in *Economie et Prévision*, vol 5, n°116.
- FIELDS, G.-S. 1990, « Rural-urban migration, urban unemployment, and job search activities » in *LDCS, Journal of Development Economics*, vol. 2.
- HARRIS, J., TODARO, M. 1970, « Migration, unemployment and development : a two sector analysis », in *American Economic Review*, vol. 60, n°1.
- HECKMAN, J. 1979, « Sample selection bias as specification error », in *Econometrica*, vol. 47, n°1.
- . 1976, The common structure of statistical models of truncation, sample selection and limited dependent variables and a sample estimator for such models, *Annals of Economic and Social Measurement*, vol. 5.
- KANNAPPAN, S. 1985, « Urban unemployment and the labor market in developing nations », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 33, n°4.

- LACHAUD, J.-P. 1995, «Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique Subsaharienne: rhétoriques et réalités, le cas de la Côte d'Ivoire », in *document de travail du CED*, n°5.
- . 1994, «Les écarts de salaires entre les secteurs public et privé en Afrique francophone : analyse comparative», *Economie et Prévision*, vol. 5, n°116.
- MEURS, D., PONTHEUX, S. 2000, «Une mesure de la discrimination dans l'écart de salaire entre hommes et femmes», *Economie et Statistiques*, n°351.
- OAXACA, R.-L., RANSOM, M.-R. 1994, «On discrimination and the decomposition of wage differentials», *Journal of Econometrics*, vol. 61, n°1.
- . 1988, «Searching for the effect of unionism on the wage of union and non union workers», *Journal of Labor Research*, vol. 9.
- OAXACA, R.-L. 1973, «Male-female wage differentials in urban labor markets», *International Economic Review*, vol. 14 n°3.
- PERROT, A. 1992, «Les nouvelles théories du marché du travail», éd, *La Découverte*, Paris.
- PIORE, M.-J. 1978, «Dualism in the labor market – A response to uncertainty and flux – the case of France», *Revue Economique*, vol. 29, n°1.
- SBOUI, F. 2002, «Le système productif informel en Tunisie : diversité, dynamisme et efficacité», *Cahiers du Gratice*, n°22.
- SBOUI, F. 1997, «Le secteur informel urbain en Tunisie : hétérogénéité des structures et contribution au développement», *Thèse de doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV*.

ANNEXES

Annexe 2 : Statistiques de la l'analyse Cluster (ANOVA).

Variables	Classe	ddl	Erreur	ddl	F	Signification
	Moyenne des carrés		Moyenne des carrés			
Milieu urbain	175,394	1	0,171	5977	1026,717	0,000
Milieu rural	175,394	1	0,171	5977	1026,717	0,000
Cadre supérieur	1,071	1	0,027	5977	39,235	0,000
Profession intellectuelle	4,767	1	0,056	5977	84,968	0,000
Profession intermédiaire	18,748	1	0,103	5977	182,788	0,000
Employé administratif	10,854	1	0,080	5977	135,507	0,000
Service domestique	13,743	1	0,096	5977	143,257	0,000
Agriculteur et pêcheur	0,742	1	0,028	5977	26,086	0,000
Artisan	1,563	1	0,108	5977	14,528	0,000
Agent d'exécution	23,363	1	0,124	5977	187,702	0,000
Ouvrier non qualifié	298,303	1	0,155	5977	1926,228	0,000
Agriculture et pêche	0,001	1	0,174	5977	,008	0,927
Industrie extractive	1,342	1	0,066	5977	20,438	0,000
Industrie manufacturière	0,645	1	0,025	5977	25,974	0,000
Electricité, eau et gaz	328,787	1	0,078	5977	4221,757	0,000
Commerce	11,629	1	0,108	5977	108,134	0,000
Transport et telecommunication	2,366	1	0,054	5977	43,934	0,000
Activité financière	26,266	1	0,123	5977	213,258	0,000
Administration publique	29,544	1	0,123	5977	239,344	0,000
Service collectif	0,490	1	0,037	5977	13,333	0,000
Permanent	330,818	1	0,049	5977	6705,638	0,000
Conjoncturel	291,562	1	0,049	5977	5942,704	0,000
Saisonnier	1,267	1	0,008	5977	153,572	0,000
Mensuel	542,073	1	0,056	5977	9760,797	0,000
Hebdomadaire	8,460	1	0,033	5977	256,750	0,000
Journalier	370,338	1	0,049	5977	7630,902	0,000
Forfaitaire	1,276	1	0,015	5977	83,589	0,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

**Annexe 3 : Equation de gains de l'ensemble des salariés,
avec distinction des protégés**

	Coefficients		Coefficients		t	Signification
	non standardisés	Erreur standard	standardisés	Bêta		
	B					
(constante)	4,023	0,024			165,247	0,000
nombre d'années de scolarisation	0,07879	0,001	0,691		57,364	0,000
Expérience	0,04120	0,001	0,939		30,082	0,000
EXP2	-0,0004910	0,000	-0,646		-20,908	0,000
salarié protégé	0,165	0,015	0,111		10,791	0,000
R ²	0,450					
R ² ajusté	0,450					
F	1221,738					
Sig de F	0,000					
N	5979					

**Annexe 3 : Equation de gains de l'ensemble des salariés,
avec distinction des permanents**

	Coefficients		Coefficients		t	Signification
	non standardisés	Erreur standard	standardisés	Bêta		
	B					
(constante)	3,958	0,026			152,741	0,000
nombre d'années de scolarisation	0,07939	0,001	0,696		59,386	0,000
Expérience	0,04118	0,001	0,939		30,171	0,000
EXP2	-0,0004919	0,000	-0,647		-21,018	0,000
Permanent	0,223	0,018	0,125		12,585	0,000
R ²	0,454					
R ² ajusté	0,453					
F	1240,432					
Sig de F	0,000					
N	5979					

LE TRAVAIL FÉMININ À DOMICILE, TAUX DE CHOMAGE ET PRODUCTIVITÉ : LE CAS DE LA TUNISIE

*Hamadi SIDHOM**

INTRODUCTION

Avec la montée du chômage l'on assiste à une controverse exacerbée sous-jacente à la méthodologie de détermination du taux de chômage en Tunisie (Charmes, 1990; Rama, 1995)¹.

La réalité des pays en développement souvent très complexe est à la base de ces tergiversations et polémiques. Le concept du chômage est lié à la montée et à la généralisation du salariat, ce faisant le salaire serait la principale source de revenu d'une large part de la population en âge de travailler dans les pays développés. La diffusion progressive et généralisée du salariat constitue une mesure du degré de développement des pays émergents. La salarisation de l'économie peut être saisie par le poids de la population active salariée dans la population active occupée, cet indicateur est passé de 51.6% en 1961, à 65% en 1993, à 67.93% en 1997 pour atteindre 68.36% en 1999². La notion du chômage est intimement liée à ce concept de salariat.

* Université de la Manouba, Ecole Supérieure de Commerce de Tunis.

1. Rama R. «Notes sur le marché de travail tunisien», IEQ, Tunis, novembre 1995.
Charmes J. «Deux études sur l'emploi dans le monde arabe» les dossiers du CEPED 11, paris, février 1990.

2. L'emploi salarié représente 80% de l'emploi total dans les pays de l'Union Européenne et 90% aux USA.

La Tunisie, pays en développement, où les chômeurs ne sont pas indemnisés, connaît plusieurs formes d'emploi. En effet la délimitation n'est pas nette entre ce qu'on nomme communément emploi, sous-emploi et chômage. Ce faisant, l'emploi peut être saisi à travers l'ensemble des formes d'activité rémunéré ou non à une période donnée. Ainsi, le concept d'emploi renvoie non seulement à la notion de temps mais aussi à l'expression de rémunération et donc de productivité. Ainsi, le taux de chômage en Tunisie serait-il surestimé, ou sous-estimé? L'on s'intéresse plus particulièrement à l'estimation du taux de chômage féminin et à ses implications économiques. Il en est de même en ce qui concerne la population active en Tunisie.

Les différents recensements et enquêtes en Tunisie depuis l'indépendance ont essayé de saisir et d'identifier les spécificités de cette réalité en perfectionnant les outils d'analyse. Ce faisant, la population active serait constituée par : les actifs effectifs, les actifs potentiels, les actifs marginaux (principalement les femmes au foyer).

Ce papier s'intéresse principalement à cette dernière catégorie afin de mesurer son impact sur le taux de chômage en Tunisie. Pour ce faire, on part d'une analyse statistique d'une enquête relative aux femmes au foyer réalisée par le CGDR¹ (Ministère de l'économie); cette enquête aura pour objectif de saisir l'activité (et l'inactivité) au niveau micro-économique. Ensuite l'on essayera de remonter au niveau macro-économique concernant la détermination du taux de chômage et d'analyser la portée et les limites du concept de la productivité de cette catégorie de population. Il importe de noter que l'offre de travail des femmes tunisiennes a été très élastique. Ceci a été le produit d'une conjoncture économique souvent favorable découlant de l'expansion rapide des industries textile-habillement-cuir, une généralisation de la scolarisation et une maîtrise de la fécondité féminine. Bien que ces femmes acceptent des emplois précaires et peu stables, le taux de chômage féminin est plus élevé que celui des hommes et ce depuis 1989, cependant l'écart s'est progressivement réduit. Les hommes

1. Commissariat Général au Développement Régional.

connaissent le processus suivant: inactivité – emploi – chômage. Par contre, les femmes en Tunisie connaissent les situations suivantes : inactivité – emploi. Pendant cette dernière décennie, le marché de travail tunisien s'est profondément remodelé, une précarisation des emplois offerts s'est progressivement renforcée. La population féminine localisée dans les régions de l'intérieur a été la plus vulnérable. Par contre la situation des primo-demandeurs d'emplois s'est nettement améliorée; à cet égard l'action de la BTS a été déterminante. Avant de passer à l'analyse empirique il convient de définir et de préciser un certain nombre de concepts et d'expression tels que le travail à domicile, le concept de chômage, d'activité... Enfin, il importe d'analyser et d'évaluer le taux de chômage et principalement le taux de chômage féminin en intégrant la notion de productivité et de temps de travail à l'aide d'une enquête relative aux femmes au foyer.

Lorsque les femmes ne sont pas salariées, elles assurent des fonctions sociales et déclarent spontanément qu'elles sont femmes au foyer. Il est possible d'estimer le taux de chômage féminin d'une façon approfondie en analysant de plus près le travail féminin à domicile. Il convient d'adopter les étapes suivantes :

- Concept du travail à domicile et théorie économique
- Les concepts de chômage et d'activité
- Le travail féminin à domicile et évaluation du taux de chômage

CONCEPT DU TRAVAIL A DOMICILE ET THEORIE ECONOMIQUE

Concept du travail à domicile

L'expression travail à domicile est un concept ambigu qui est difficile à saisir. Plusieurs raisons expliquent ce constat. En premier lieu l'inadaptation des investigations statistiques sur le terrain fait que la recherche théorique dans ce domaine demeure balbutiante; certains auteurs s'intéressent plutôt à la production domestique¹, à l'emploi du temps des femmes.

1. Cahuc P. et Zylberberg A. (1996), *Economie du travail*, Ed. De Boeck.

En second lieu le travail à domicile constitue une composante de ce que l'on nomme communément secteur informel, celui-ci demeure encore flou, il est mal défini et mal mesuré malgré l'abondance des recherches aussi bien théoriques qu'empiriques dans ce domaine.

Il convient tout d'abord de définir cette notion de travail à domicile, selon l'article 1 de la convention n°177¹ concernant le travail à domicile de l'OIT (1996).

L'expression travail à domicile « signifie un travail qu'une personne désignée comme travailleur à domicile effectue : à son domicile ou dans d'autres locaux de son choix, autres que les locaux de travail de l'employeur moyennant rémunération, en vue de la réalisation d'un produit ou d'un service répondant aux spécifications de l'employeur, quelle que soit la provenance de l'équipement, des matériaux ou des autres éléments utilisés à cette fin, à moins que cette personne ne dispose du degré d'autonomie et d'indépendance économique nécessaire pour être considéré comme travailleur indépendant en vertu de la législation nationale ou de décisions de justice. Une personne ayant la qualité de salarié ne devient pas un travailleur à domicile au sens de la présente convention par le seul fait qu'elle effectue occasionnellement son travail de salarié à son domicile et non à son lieu de travail habituel; le terme « employeur » signifie toute personne physique ou morale qui directement ou par un intermédiaire, que l'existence de ce dernier soit ou non prévue par la législation nationale, donne du travail à domicile pour le compte de son entreprise »² (BIT, 1996).

Malgré l'intérêt que portent les organisations internationales au travail à domicile, celui-ci demeure mal connu, mal mesuré et mal défini. Le travail à domicile en Tunisie qui représentait le quart des emplois en 1980 continue aujourd'hui à être une zone d'ombre. Le travail à domicile des femmes est considéré comme « à temps partiel ne pouvant en aucun cas être assimilé au sous-emploi »; les femmes figurent cependant nommément dans les services non localisés au titre de

1. Conférence internationale du travail, 83^e session « le travail à domicile » rapport IV (1) BIT 1996.

2. Convention du BIT juin 1996.

« femme au foyer », selon l'enquête de 1980 Selon l'enquête de 1997, l'on dénombre 339 684 actifs qui exercent leur activité a domicile ou sous forme (ambulante)

Une tentative de définition de l'activité et de la production des femmes dans le cadre informel met l'accent sur la difficulté évidente de mesurer cette activité dans un secteur lui-même qualifié de « fourre-tout »

Il est possible de répartir l'activité féminine entre la sphère marchande proprement productive, celle de la production auto-consommée mais théoriquement commercialisable et enfin la sphère dont la production est fondamentalement non échangeable

Il est commode d'envisager la mesure de l'activité féminine selon une approche de flux de production qui tient compte des spécificités des milieux (urbain/rural, favorise/défavorisé) C'est ainsi que la production domestique qui est différente du travail a domicile (cf ci-dessous) est elle-même divisée en production ayant un équivalent marchand et une production dépourvue d'équivalent direct marchand Les théories économiques, principalement la théorie néoclassique, n'éclaircissent pas davantage ce concept de travail a domicile ¹

Théorie économique et travail à domicile

• La théorie néoclassique et l'arbitrage travail-loisir

La théorie néoclassique de l'offre de travail analyse les problèmes d'allocation du temps sur la base d'un modèle d'arbitrage entre le travail et le loisir Ce modèle de base peut être enrichi par la prise en considération de la production domestique et les décisions intra-familiales

L'approche néoclassique de base de l'offre de travail, faut-il le rappeler, se fonde sur l'idée que chaque consommateur a la possibilité d'arbitrer entre une consommation de biens et une consommation de

¹ La théorie néoclassique demeure une référence pour les autres théories (théorie keynésienne, théorie marxiste, théorie de la croissance endogène) puisque c'est par réaction à la théorie néoclassique que ces théories ont été forgées ¹

loisir, ce dernier est défini comme étant le temps qui n'est pas alloué au travail

Les revenus d'un individu proviennent de son activité en tant que salarié (secteur capitaliste moderne) et son activité en dehors du marché du travail, il s'agit de travail domestique ou d'indépendants vulnérables (secteur informel) Le travail féminin à domicile constitue une composante principale de cette catégorie pour le cas tunisien Dans ce papier nous ne revenons pas sur les fondements et les développements du modèle néoclassique d'arbitrage travail-loisir, par contre il serait intéressant de réfléchir sur l'élargissement de ce modèle à la production domestique

La dichotomie nette entre le loisir d'une part et le travail salarié d'autre part dans le modèle néoclassique de référence cache une partie importante de la complexité des décisions individuelles en matière d'allocation du temps, la réalité très complexe montre que le loisir n'est pas l'unique alternative au travail salarié, le temps consacré à la production domestique et aux tâches ménagères doit être distingué du loisir Ceci est d'autant plus ardu lorsque l'on est en présence d'autres formes de travail différentes du salariat très courantes dans les PED Il importe d'observer que cette réalité a retenu l'attention des théoriciens de l'offre de travail L'analyse qui intègre le travail domestique non rémunéré trouve ses soubassements théoriques dans les travaux pionniers de G Becker, 1981¹ dans sa théorie économique de la famille et de Lancaster, 1966² Les travaux de ces auteurs, entre autres, auront pour résultat un remodelage pertinent des schémas néoclassiques de l'offre de travail, cependant la logique théorique n'a pas profondément changé Par conséquent il est possible d'étudier l'impact du temps consacré à la production domestique en modifiant à la marge le modèle de base d'offre de travail En effet, la plupart des biens et services produits d'une manière domestique peuvent être

1 G Becker (1981), *A treatise on the family*, Harvard University Press, édition refondue, 1991

2 Lancaster K J (1966), « A new approach to consumer theory », *Journal of Political Economy*, 74 132-157

achetés La maximisation d'une fonction de satisfaction dans le modèle néoclassique devient désormais celle d'une production domestique qui inclut le loisir Les biens de consommation qui étaient dans ce modèle de base des biens finals deviennent ainsi des biens intermédiaires et leur liste inclut le temps disponible Autrement dit, les préférences d'une famille ne se limitent plus aux biens qu'on peut se procurer sur le marché (modèle néoclassique de base), un certain nombre de services domestiques font intervenir des biens qui sont considérés comme étant des biens intermédiaires dans l'activité intra-familiale Ceci pose le problème du concept du temps non seulement en tant que facteur rare mais aussi l'affectation de ce temps entre les différentes catégories d'activité

Ces extensions se retrouvent dans la théorie de la prospection d'emploi qui enrichit le modèle de base

• ***La théorie de la recherche d'emploi (job search)***

En réalité la théorie de la prospection d'emploi vise à décrire le comportement d'un chômeur qui consacre tout son temps à la recherche d'un emploi, cette théorie s'inspire des principaux concepts des travaux consacrés à la prospection des produits en situation d'information asymétrique Il convient de noter que les éléments essentiels qui caractérisent l'imperfection de l'information (Stiglitz J E, 1988)¹ sur le marché de travail sont la dispersion des salaires, l'hétérogénéité du travail, la localisation des postes vacants dans l'économie

L'hypothèse des modèles de base de la prospection d'emploi est que le chômeur ne connaît pas exactement les salaires correspondant à chaque emploi Ainsi à chaque période on réalise un tirage aléatoire d'une offre à partir d'une distribution des salaires sur laquelle il y a une information à priori Cette théorie suppose que cette distribution est la même à chaque période et qu'il n'y a aucune dépendance tem-

1 Stiglitz J E (1988), «Economic organisation, information and development», Handbook of development Economics, Vol I, Chenery and Srinivasan (Editors), Elsevier science publisher

poirelle dans l'acquisition d'information Cette hypothèse de stationnarité signifie qu'à chaque période le chômeur est confronté à la même structure d'information

L'on peut considérer la personne qui occupe un travail à domicile comme étant un actif potentiel en file d'attente dès qu'il y a un poste de travail offert qui peut procurer un revenu supérieur au revenu du travail à domicile (salaire de réserve) celui-ci quitte le travail à domicile pour ce poste Les femmes qui décident d'être au foyer et qui prospectent un emploi n'acceptent pas le salaire offert sur le segment du marché informel souvent rémunéré en tant qu'apprenti Elles cherchent des opportunités de rémunération meilleure que celle du travail à domicile

Il est commode de noter qu'un certain nombre d'observations peuvent être adressées à ces théories en ce qui concerne leur adaptabilité à notre champ d'investigation empirique

Il est judicieux d'observer que pour le cas du travail à domicile des femmes tunisiennes, la production domestique connaît une certaine nuance dans sa rémunération Dans le modèle néoclassique élargi à la production domestique, on ne tient pas compte de la production rémunérée pour des raisons de formalisations théoriques évidentes alors que selon l'enquête réalisée par le CGDR en Tunisie cette production domestique est très souvent commercialisée et rémunérée L'on se placera sur ce segment de travail à domicile rémunéré (cf ci-dessous) D'autres théories ont essayé d'expliquer la participation de la femme au marché de travail à l'image des théories de développement

Travail à domicile et théorie de développement

D'autres approches ont essayé d'expliquer le travail à domicile en terme de surplus de travail et en terme de dualisme sectoriel

• *L'approche de surplus de travail*

C'est Joan Robinson [1936] qui utilisa pour la première fois l'expression chômage déguisé dans un contexte de cycle décroissant de la demande Cependant, l'expression de surplus de travail a connu de

nombreuses interprétations depuis que Paul N. Rosenstein-Rodan et R. Nurkse¹ l'explicitèrent dans un sens structurel fondé sur la notion de productivité et de revenu. Ces différentes approches du surplus de travail relèvent toutes de la nécessité d'assurer l'utilisation satisfaisante des facteurs et des ressources redondantes afin de contribuer au développement.

Nous verrons dans l'approche empirique dans quelle mesure cette théorie peut-elle être appliquée au travail féminin a domicile.

• **La théorie dualiste du chômage**

D'autres approches théoriques, telle la théorie dualiste du chômage, ont essayé d'apporter des réponses sous-jacentes à la mobilité de main-d'œuvre. Celle-ci est déterminée par le différentiel de salaire et la probabilité de trouver un emploi en milieu urbain. L'on reconnaît les modèles de Todaro, Harris [1970], Stark² [1991]. La théorie dualiste du chômage rejoint finalement celle de "*la job search*" dans une situation d'information imparfaite [Stark, 1997]. Cette recherche est d'autant plus efficace que le temps qui lui est consacré est grand. Un chômeur est alors censé avoir une plus grande probabilité d'être sélectionné par une firme proposant un bon emploi qu'un actif occupé dans le secteur secondaire (travail a domicile, marchand ambulant...). Si l'on intègre le concept de salaire de réserve dans le cadre des modèles dualistes l'on peut observer que sa valeur peut se situer entre les salaires pratiques dans le secteur primaire (capitaliste), qui lui sont supérieurs et ceux du secteur secondaire qui lui sont inférieurs. Ainsi le chômage s'il existe serait le produit de la recherche d'emploi dans les segments privilégiés du marché du travail. Il est quasi-volontaire.

1 Nurkse R, Excess population and capital construction. *Malayan economic review*, oct 1957

2 M P Todaro, J R Harris (1970) "Migration, Unemployment and Development a Two-sector Analysis" *American Economic Review*, 60 126-142

LES CONCEPTS DU CHOMAGE ET D'ACTIVITE

L'approche du chômage

Selon le Bureau International de Travail (BIT), est chômeur toute personne sans travail rémunéré (n'ayant pas travaillé ne serait-ce qu'une heure dans la semaine qui précède l'enquête), disponible pour occuper un emploi (dans un délai inférieur à quinze jours) et effectuant activement une démarche de recherche d'emploi (par exemple en visitant régulièrement l'Agence Tunisienne de l'Emploi (ATE) et en répondant aux annonces) Il est possible de définir le chômage comme la différence entre la demande de travail, mesurée par le nombre d'emplois, et l'offre de travail, mesurée par la population active, mais cette définition révèle plusieurs questions

Ceci suppose l'existence d'un marché du travail où il y a confrontation entre l'offre et la demande de travail, or dans le cas des pays en développement, il n'existe pas un seul marché de travail mais plusieurs marchés, voire à l'intérieur de chaque marché des segments étanches de « micro-marchés »

La prolifération des emplois précaires et atypiques rend les frontières entre actifs, inactifs, chômeurs de plus en plus floues [Freyssinet, 1976] ¹

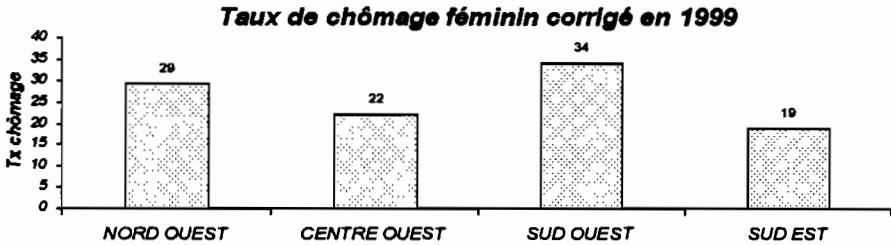
Les imbrications et les interactions entre l'offre et la demande de travail ne permettent pas de définir le chômage comme un résidu entre ces composantes du marché de travail De surcroît, l'évolution de la population active n'est pas indépendante de l'activité économique, les femmes peuvent décider ou ne pas décider de participer au marché de travail selon la situation de la conjoncture économique

Tous ces éléments constituent les déterminants de l'estimation du chômage aussi bien sur le plan théorique que sur le plan empirique

Le taux de chômage masculin ainsi que le taux de chômage global connaissent une stabilisation à partir de 1994, mais cette stabilité cache des mutations au niveau de la structure des composantes de la

¹ Freyssinet J « Méthodes d'analyse des structures d'emploi en économie sous-développée » Institut de Recherche Economique et de Planification, Grenoble, 1976

population en chômage et notamment le taux de chômage féminin qui est resté relativement élevé comparativement aux deux autres taux ci-dessous signalés.



Les concepts d'activité et de sous-emploi

Dans la réalité la mesure de l'emploi en Tunisie se heurte à des écueils innombrables comme partout dans les pays en développement : l'emploi se caractérise par sa durée, son rythme, la délimitation n'est pas nette entre ce qu'on nomme communément emploi, sous-emploi et chômage. La population active comprend les personnes occupées et celles qui ne le sont pas. L'emploi peut être saisi à travers l'ensemble des formes d'activités rémunérées ou non (bénévolat) à une période donnée; le non emploi quant à lui est difficile à définir puisqu'il présente plusieurs formes : inanité de l'offre de travail ou chômage, incapacité physique, obligations militaires...

Ces formes particulières d'emploi précaire dont l'avenir est incertain se sont fortement répandues en raison d'une incertitude économique croissante dans les pays dits en développement, la fragilité de la croissance économique, le sous-investissement, les mutations socio-économiques engendrées par le phénomène de mondialisation sont de nature à accroître le travail à domicile et à contribuer à la prolifération des emplois précaires.

Il est intéressant de creuser davantage la notion d'activité. En effet, le concept d'activité est fondamental dans la détermination de l'offre sur un marché donné.

Si, théoriquement la frontière entre les situations d'activité et d'inactivité est claire, dans la pratique elle devient ambiguë (travail à domicile des femmes au foyer).

Ainsi, selon la définition de l'INS (Enquête Nationale sur l'Emploi, 1997) la population active serait constituée de trois catégories d'actifs. D'une part les actifs effectifs groupant les personnes qui se sont déclarées spontanément occupées ou à la recherche d'un emploi. D'autre part, les actifs marginaux groupant les personnes qui se sont déclarées spontanément actives (femmes au foyer, élèves, étudiants, retraités, vieillards, handicapés ou autre cas) et ayant participé marginalement à la vie active pendant l'année qui précède l'enquête. Enfin, les actifs potentiels, groupant les personnes qui se sont déclarées spontanément inactives et n'ayant pas du tout participé à la vie active pendant l'année qui précède l'enquête par manque d'emploi ou refus d'emploi non convenable.

En 1989, le concept d'activité potentielle a évolué par rapport au recensement de 1984 et a concerné les femmes au foyer qui n'ont jamais travaillé, qui se déclarent prêtes à accepter un travail. En 1984, cette définition s'appliquant aux femmes actives n'appartenant pas à la classe d'âge 18-59 ans (essentiellement et théoriquement inactives) auxquelles on ajoute les personnes qui n'ont pas travaillé et qui recherchent un emploi non salarié. Comme le fait remarquer [Charmes, 1990]¹ une mauvaise interpellation des questions sur l'activité marginale a rendu inutilisables les réponses du recensement en raison du télescopage des questions posées.

Le souci d'améliorer les concepts utilisés pour mesurer l'activité, s'est accompagné d'une évolution de leurs définitions. Cette situation met en évidence le problème de comparabilité des données d'une enquête à une autre [Kriaa, 1990]².

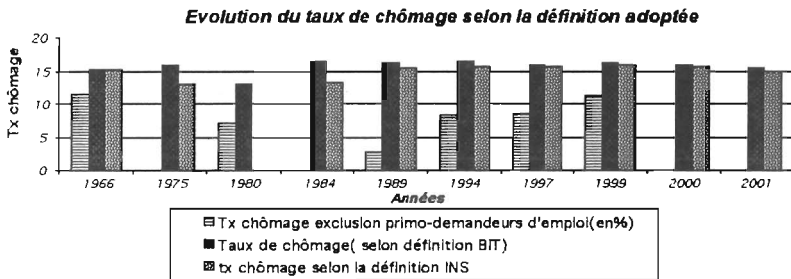
A l'image de l'enquête de 1989 et selon le recensement de 1994, l'Enquête Nationale de l'Emploi de 1997, les actifs marginaux (notam-

1. Charmes J. « Deux études sur l'emploi dans le monde arabe » les dossiers du CEPED 11, Paris, février 1990.

2. Kriaa F. Politique de l'emploi en Tunisie IFID, 1990.

ment les femmes au foyer) sont comptabilisés comme étant des chômeurs lorsqu'ils se déclarent sans travail, mais seulement pour la tranche d'âge de 18 à 59 ans ce qui est, à première vue, de nature à sous-estimer le niveau de chômage en général et le chômage féminin en particulier en Tunisie. Le graphique suivant montre que le taux de chômage selon la définition du BIT est plus élevé que celui de l'INS.

D'autre part, il est patent d'observer que le taux de chômage n'est plus déterminé par l'importance du volume élevé des primo demandeurs d'emplois

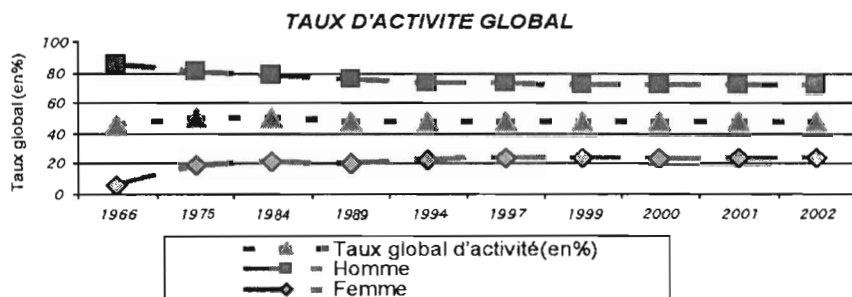


Exclusion faite de la population dite primo-demandeurs d'emplois, le taux de chômage est passé de 2.7% en 1989 à 11% en 1999, ceci est le produit de l'ajustement du marché de travail et l'assainissement de certaines entreprises récemment privatisées. Le noyau dur du chômage n'est plus constitué par les primo-demandeurs d'emplois. Les effets de l'action la Banque Tunisienne de la-Solidarité (BTS) et des instruments d'intervention sur le marché du travail (CEF, SIVP, FNE, FNS, Fonds 21-21...) pour éponger la demande additionnelle d'emplois commencent à produire leurs fruits.

A présent, il convient d'analyser les caractéristiques de la population active tunisienne afin de déceler les particularités de l'activité féminine à domicile.

Le taux global d'activité est resté relativement stable durant la période 1984-1989 (48,1 % en 1989 contre 50,5 % en 1984). Cette stabilité se confirme au cours de la période 1994-1997 (respectivement 48,4% en 1994 contre 48,6% en 1997).

Le taux d'activité féminin qui a été caractérisé par une progression constante est le produit de deux éléments : d'une part, une augmentation du niveau d'instruction de la population féminine ce qui lui permet de s'insérer plus aisément dans le marché du travail et d'autre part, une amélioration des concepts permettant de mieux cerner l'activité des femmes. Puis l'on assiste à une stabilisation de ce taux à partir de 1997. Le graphique suivant illustre bien cette évolution de l'activité par genre.



L'enquête socio-économique réalisée par le ministère du développement économique donne d'amples renseignements sur l'activité des femmes au foyer.

LE TRAVAIL FEMININ A DOMICILE ET EVALUATION DU TAUX DE CHOMAGE

Présentation de l'enquête femme au foyer

L'enquête s'est intéressée à quinze quartiers urbains jugés pauvres. Ceux-ci sont caractérisés par un niveau de revenu en général proche du seuil de pauvreté, un niveau d'infrastructure de base très faible (faiblesse du taux de raccordement à l'eau potable, le taux d'électrification est inférieur à la moyenne nationale...). Cette enquête a été réalisée sur le terrain sur un échantillon au 1/10, en utilisant pour la collecte des informations un questionnaire qui comporte plusieurs fiches.

La fiche femmes/filles au foyer concerne les femmes exerçant des activités productives à domicile. Il s'agit de mesurer le nombre et la nature de ces activités, le niveau d'emploi, la contribution aux revenus du ménage. L'enquête a eu pour but d'effectuer un diagnostic des conditions d'exercice du métier à domicile : financement, commercialisation, approvisionnement, capacités de développement et besoins d'assistance, etc.

Cette enquête s'est intéressée à 11.243 individus (tout le ménage a été recensé, père, mère, enfants...).

Activité, inactivité et productivité des femme au foyer

Le concept du chômage a été analysé comme étant une notion qui intéresse plutôt les pays développés à économie de marché qui ont connu une généralisation du salariat. Dans les pays en développement l'approche de la réalité du chômage rencontre un certain nombre d'écueils car une large part de la population dans ces pays est encore rurale, la sous-utilisation de la force de travail prend plutôt la forme du sous-emploi, dit aussi « chômage déguisé », notamment dans l'agriculture, que du chômage « visible »¹.

Les femmes tunisiennes au foyer souffrent d'un sous-emploi à la fois visible (temps de travail réduit) et invisible (la productivité et le revenu du travail sont faibles). L'enquête concernant les femmes au foyer corrobore cette approche théorique dans le sens où les femmes qui pratiquent le travail de l'artisanat traditionnel ont un revenu faible; elles ne maîtrisent pas les modalités d'approvisionnement, de production et de commercialisation de leur produit; elles travaillent à temps partiel... L'enquête nationale sur l'emploi en 1997 montre que 21.5% des actifs occupés ont travaillé moins de 9 mois durant l'année qui a précédé l'enquête et 13.5% ont travaillé moins de 6 mois. Le travail partiel occupe 343 590 actifs. Enfin, il importe de signaler que 339 684 actifs exercent leurs activités à domicile. L'ouverture et la libéralisation de plus en plus poussée de l'économie tunisienne ont eu

1. Le BIT par exemple a suggéré que le rapport du nombre de personnes victimes du sous-emploi sur celui des chômeurs allait jusqu'à trois ou quatre.

certaines des effets positifs sur la création de nouveaux emplois, mais l'on assiste à une précarisation de plus en plus prononcée de l'activité de certaines catégories d'individus et principalement les femmes au foyer localisées dans les régions tunisiennes défavorisées.

L'enquête réalisée par le ministère de développement confirme ce constat d'une fragilisation des emplois des catégories vulnérables.

Les résultats de l'enquête (la fiche femmes/filles au foyer)

L'analyse de l'enquête a nécessité l'utilisation du logiciel SPSS. En effet, sur un total de 2.173 femmes/filles au foyer enquêtées seulement 1.315 déclarent connaître un métier. Il convient de signaler que 52.7% des métiers exercés par les femmes au foyer de la zone d'étude sont des métiers qui utilisent comme matière première la laine; si l'on ajoute les tapis et mergoums l'on atteint un pourcentage de 78.2%. Ceci témoigne de l'ancrage de ces activités dans les traditions ancestrales de ces régions réputées jadis par l'élevage des ovins et des caprins; l'on est bien en présence d'un schéma de développement traditionnel qui remonte à plusieurs siècles; la révolution industrielle est venue perturber ce schéma traditionnel harmonieux.

A cet égard, l'exemple de la laine est éloquent, autrefois filée localement, elle est fabriquée aujourd'hui dans la filature de type industriel. La poterie suit le même processus; rares sont les branches qui résistent à ce processus involutif. Le résultat le plus apparent de ce phénomène est la faiblesse du revenu des femmes au foyer. L'enquête a montré que 95.7% des actives recensées exerçant un petit métier, enregistrent un revenu inférieur à 50 dinars tunisiens par mois¹. Ceci atteste de la faible productivité de ces activités. Ainsi, les revenus récupérés sont faibles, ce qui témoigne d'une productivité faible qui est le résultat entre autre d'un manque de financement et d'investissement, de formation, et d'une méconnaissance totale des circuits d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

1. Le Salaire interprofessionnel minimum Garanti (SMIG) est de 195,520 DT pour 48 heures de travail par semaine Décret N°2001-1746 du premier Août 2001 JORT N°63.

50DT=33 \$ US

D'une façon générale, les femmes qui travaillent à domicile doivent faire preuve de plus d'audace, d'imagination, d'initiative et de créativité pour briser l'image d'un produit banal non différencié afin de pouvoir concurrencer un produit industriel compétitif, couvertures et tapis synthétiques, et par là-même espérer améliorer leur productivité et donc leur revenu. Dans la majorité des cas, soit 62.1%, la commercialisation des produits se fait à domicile. En ce qui concerne la fonction acquisition du savoir-faire-instruction, l'enquête a montré que la plupart des femmes au foyer sont analphabètes. Ainsi, 87.7% de la population féminine artisanale enquêtée ont un niveau d'instruction au plus primaire ; ceci est de nature à rendre la formation difficile et le changement des mentalités est de plus en plus compromis. L'analyse des coefficients de corrélation de Spearman est significative, ce qui suppose une relation de dépendance entre le niveau d'instruction et les métiers pratiqués par les femmes au foyer, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le métier pratiqué est « noble ». La transmission du savoir-faire familial reste le principal mode d'apprentissage des femmes artisanes au foyer, ainsi le tissage et le tapis sont-ils appris de mère en fille ?

**Tableau : Récapitulatif de certaines caractéristiques
des femmes travaillant à domicile en Tunisie**

Métiers (activités)	Laine et tissage	Tapis et mergoum	Couture	Tricot	Broderie	Coiffure	Total
Q1: Fréquence	693	335	204	28	19	36	1315
Q2: Ventes/mois							
≤ à 50DT	62.1%	19.4%	8.6%	3.0%	2.2%	-	95.3%
> à 100DT	2.2%	1.3%	1.3%	-	-	-	4.7%
Q3 : Commercialisation							
à la maison	43.5%	9.6%	6.2%		0.6%	-	62.1%
au marché (souk)	10.2%	2.8%	6.2%	2.3%	-	-	13.6%
pour des commerçants	4.0%	4.0%	-	.6%	-	-	7.9%
chez des gens	6.8%	0.6%	0.6%	-	-	-	7.9%
Autres modalités	4.0%	2.8%	1.7%	-	-	-	8.5%
Q4 : instruction							
Analphabète	35.4%	11.0%	1.5%	0.6%	0.2%	0.2%	48.7%
Primaire	15.2%	13.4%	7.4%	1.2%	1.2%	0.6%	39.0%
1 ^{er} cycle secondaire	1.0%	1.0%	4.9%	0.2%	0.1%	0.6%	7.8%
2 ^e cycle secondaire	0.9%	0.3%	1.8%	0.2%	-	1.4%	4.5%
Q5 : apprentissage							
A la maison	47.5%	13.1%	2.1%	1.1%	0.6%	0.2%	64.5%
Chez une patronne	3.2%	6.8%	3.5%	0.5%	0.4%	1.0%	15.4%
Dans un collège de FP	0.2%	0.5%	6.7%	0.1%	0.1%	0.9%	8.6%
Dans un centre de FP	1.9%	4.6%	3.1%	0.5%	0.4%	0.6%	11.0%
Autre	0.1%	0.2%	0.2%	-	-	0.1%	0.5%
Q6 : employés							
Oui	11.7%	2.2%	2.5%			0.3%	16.8%
Non	55.6%	15.6%	7.3%	2.9%	1.6%	0.3%	83.2%
Q7 : temps de travail							
Parfois	50.8%	8.2%	4.9%			1.6%	65.6%
Souvent	21.3%	4.9%				8.2%	34.4%

Source : élaboré à partir des différentes enquêtes et recensements de l'INS

La faiblesse de la productivité s'explique par la difficulté d'accéder à un crédit; le financement est considéré comme un leitmotiv chez les femmes enquêtées. Il constitue un obstacle de taille et explique certainement le niveau bas des revenus.

Les conditions d'existence précaire et la faiblesse de la demande ne permettent pas aux femmes artisanes de planifier, elles sont obli-

gées d'agir au jour au jour, d'où l'absence d'épargne et d'investissement et par conséquent une faiblesse de la productivité et du revenu. La faiblesse du revenu explique l'absence d'épargne, finalement on est en présence d'un cercle vicieux. Le sous-emploi des femmes au foyer des quartiers pauvres semble la règle. Par conséquent, ces femmes au foyer doivent être comptabilisées comme étant des chômeuses, il n'est pas permis de se limiter à la frange de population située entre 18 et 59 ans. Il importe d'appliquer la définition du BIT et intégrer dans les actifs la population âgée de 15 à 17 ans et de 60 ans et plus. Ce faisant, il serait possible de faire des analyses comparatives entre pays.

D'autre part, le fait de comptabiliser systématiquement les femmes au foyer comme étant des actives marginales occupées et par là-même ne faisant pas partie de l'offre globale de la force de travail, est de nature à sous-estimer le nombre global de chômeurs. Dans ces conditions le taux de chômage serait sous-estimé. A la question posée aux femmes travaillant à domicile : cherchez-vous un emploi? La réponse a été donnée par le tableau suivant :

Tableau : Cherchez-vous un emploi ?

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Oui	858	49.6	49.6
Non	873	50.4	100
Total	1731	100	

Ce tableau montre qu'à peu près 50% des femmes au foyer désirent travailler, par conséquent elles sont involontairement au chômage. De surcroît, les femmes au foyer occupées et qui ne cherchent pas un emploi, sont sous-employées; ceci est patent dans les régions de l'intérieur à l'image du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

La correction du phénomène sous-emploi montre que le chômage féminin peut dépasser les 30% dans ces régions défavorisées sources d'exode rural. Les nouveaux programmes de développement mis en œuvre depuis 1995 (PDUI, PDRI...), la création de la Banque

Tunisienne de Solidarité (BTS), les différents programmes de formation en cours... sont de nature à créer plus d'emplois et à atténuer le chômage d'une façon générale et le chômage féminin en particulier. Les pouvoirs publics essayent de maîtriser le niveau financement et de formation mais aussi de favoriser l'infrastructure de base. Ce sont les primo-demandeurs d'emplois qui ont bénéficié de l'ensemble de ces actions. Ce sont les régions relativement dotées (Nord-Est, Centre-Est...) qui ont accaparé la plus forte part des crédits alloués aux micro-entreprises soit 54.2% des 68 814 crédits octroyés entre 1998 et avril 2004 et qui sont censés créer 51 149 postes d'emplois des 98 588 emplois à créer. Les hommes bénéficient davantage de la manne de crédits octroyés par la BTS soit 69.3% contre seulement 30.7% pour les femmes. La BTS demeure une Banque commerciale qui cherche en priorité la rentabilité financière et la solvabilité des clients. Il se fait que les clients les plus dynamiques sont localisés dans les régions côtières, qui ont un niveau d'instruction convenable, qui maîtrisent un métier, qui font partie de la population masculine et qui sont jeunes (76.2% des bénéficiaires de crédits ont un âge inférieur à 39 ans). Toutefois, la contribution de la BTS dans sa lutte contre le chômage concerne principalement les primo-demandeurs d'emplois : ces derniers ont vu leur volume considérablement atténué. Il en est de même des demandes d'emplois additionnelles; l'objectif des pouvoirs publics a été la satisfaction de cette demande; pour ce faire la priorité des crédits accordés vise la création de micro-projets soit 58 666 unités (85.3%) contre seulement 10 148 unités (14.7%) pour des extensions de micro-projets. L'action de la BTS n'a empêché ni la précarisation des emplois ni l'aggravation de la disparité régionale des taux de chômage et principalement le taux de chômage féminin.

CONCLUSION GENERALE

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce papier de recherche concernant le travail féminin à domicile et ses implications sous-jacentes au calcul du taux de chômage aussi bien féminin que

national. Tout d'abord, les définitions utilisées changent au gré du statisticien, le corollaire est la difficulté de faire des comparaisons dans le temps à l'échelle nationale mais la difficulté se pose aussi pour des comparaisons dans l'espace entre pays. Ensuite il n'est pas admis d'étudier la notion de chômage dans un pays en développement sans tenir compte de la notion de productivité et de revenu. A ce titre les analyses de J. Robinson [1936] et R. Nurkse [1953] doivent être réhabilitées. L'on doit ici raisonner en terme de surplus de travail et par conséquent de chômage déguisé dans des régions tunisiennes de l'intérieur enclavées et repliées sur elles mêmes où le taux de chômage féminin dépasse les 30% selon la définition officielle adoptée (le taux de chômage moyen national avoisine les 15%). Le chômage féminin dans les régions pauvres reste très élevé (34%). Les femmes travaillant à domicile sont comptabilisées comme étant des actives marginales. Pour les tranches d'âge 15 à 17 ans et 60 ans et plus, ce sont des demandeurs d'emploi, mais elles sont évacuées des statistiques, elles ne sont considérées ni comme des actives occupées ni comme des chômeuses alors que dans les autres pays cette catégorie est supposée être chômeuse si elle répond à la définition du BIT. Pour la catégorie de la tranche d'âge 18 à 59 ans, même si ces femmes au foyer sont considérées comme des chômeuses au sens du BIT, la proportion serait beaucoup plus importante si l'on raisonne au sens de Nurkse. En effet, les femmes qui sont considérées comme étant des actives occupées sont en général partiellement occupées, leur productivité est faible, il est de même de leur revenu : souvent il n'atteint pas le seuil de pauvreté (1dollar US par jour). De surcroît les primo-demandeurs d'emploi dans la catégorie des 15 à 17 ans sont nombreux en raison de la jeunesse de la population; tout corrobore la confirmation que le taux de chômage féminin dans les régions de l'intérieur en Tunisie est beaucoup plus important que ne le laissent apparaître les chiffres officiels. L'enquête a montré que les femmes artisanes souffrent d'un sous emploi chronique.

Le sous-emploi est formé du sous-emploi « visible »; les femmes au foyer ont un travail à temps réduit, défini par un nombre insuffi-

sant d'heures travaillées; il faut ajouter le sous-emploi invisible. Ce dernier reflète une sous-affectation du travail, et a lieu quand la productivité et le revenu du travail sont particulièrement faibles. Ceci s'applique parfaitement aux femmes au foyer enquêtées. Les femmes tunisiennes au foyer souffrent d'un sous-emploi à la fois visible (temps de travail réduit) et invisible (la productivité et le revenu de travail sont faibles).

L'enquête réalisée par le CGDR concernant les femmes au foyer corrobore cette approche théorique dans le sens où les femmes qui pratiquent le travail de l'artisanat traditionnel ont un revenu faible; elles ne maîtrisent pas les modalités d'approvisionnement, de production et de commercialisation de leur produit; elles travaillent à temps partiel... Elles cherchent un travail meilleur et elles sont disponibles. C'est la définition même d'une chômeuse au sens du BIT. La prolifération des activités involutives explique la précarisation des emplois des femmes. Ceci est le produit de la libéralisation de l'économie et du désengagement de l'Etat (privatisation des entreprises publiques, programme de mise à niveau des entreprises, restructuration de l'économie ...). Le taux de chômage à l'exclusion des primo-demandeurs d'emploi connaît une évolution ascendante. Les nouvelles politiques économiques des pouvoirs publics s'attaquent aux demandeurs de premier emploi; une panoplie d'instruments a été appliquée à ce dessein: BTS, les différents programmes de développement. A ce titre, les résultats ont été éloquentes. En somme l'on assiste à une réallocation significative de la main d'œuvre entre entreprises et secteurs d'activités dont la conséquence a été une fragilisation des emplois occupés. D'autres pistes de recherche peuvent être envisagées; il s'agit de tester l'efficacité du marché du travail tunisien en utilisant la courbe de Beveridge. Celle-ci représente une relation linéaire entre les postes vacants et le chômage. L'on peut affiner davantage l'analyse en utilisant les fonctions d'appariement (matching) entre offreurs et demandeurs d'emploi. En dernière analyse le marché de travail tunisien est en pleine mutation.

BIBLIOGRAPHIE

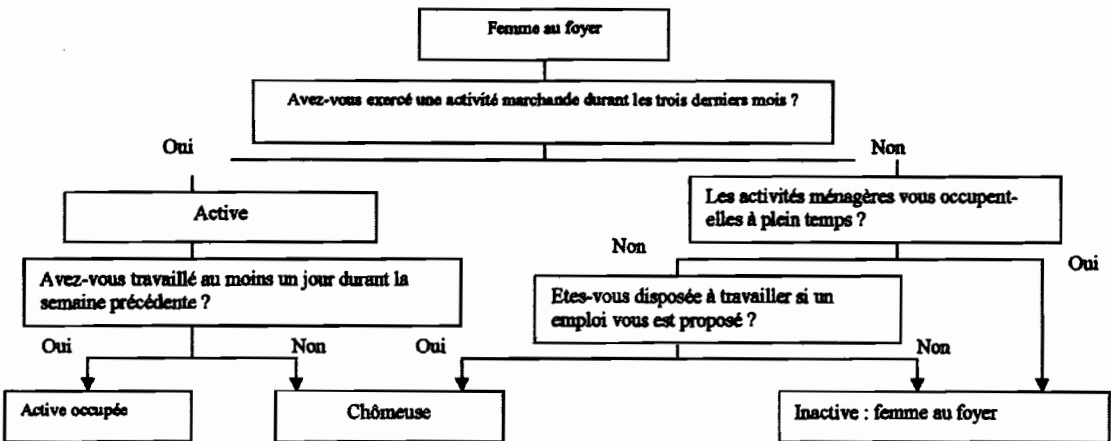
- ADAIR P., 1995 L'économie informelle au Mali, *Cahiers du GRATICE*, N°9.
- ADAIR P., 1985 L'économie informelle – figures et discours, *Anthropos*.
- AKERLOF G. ET YELLEN J., 1990, The fair wage hypothesis and unemployment, *Quarterly journal of economics*, 105, 255-283.
- BECKER CH., 1981, A treatise on the family, *Harvard University Press*, édition refondue : 1991.
- BERNARD CH., 1988, En Algérie, une nouvelle valeur, l'auto-emploi, *Revue Tiers monde*, Vol. 29. n° 114, P.295-318.
- BERNARD CH., 1991, *La nouvelle logique marchande au Maghreb*, édition CNRS.
- Bureau International Du Travail., 1993, *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Quinzième conférence internationale des statisticiens du travail.
- CAHUC P. et ZYLBERBERG A., 1996, *Economie du travail*, De Boeck.
- CHARMES J., 2001, La mondialisation favorise-t-elle le travail informel?, Journée d'étude, Regards critiques sur les enjeux de la mondialisation, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines C3ED Paris.
- CHARMES J., 1990, Deux études sur l'emploi dans le monde arabe, les dossiers du CEPED 11, Paris, février.
- DOERINGER and PIORE, 1971, Internal labor markets and manpower analysis, MA. Heath. Lexington.
- FREYSSINET J., 1976, Méthodes d'analyse des structures d'emploi en économie sous-développée, Institut de Recherche Economique et de Planification, Grenoble.
- KRIAA F., 1990, politique de l'emploi en Tunisie IFID.
- LACHAUD J.P., 1994, marché du travail et exclusion sociale en Afrique francophone : quelques éléments d'analyse, CED, Bordeaux.
- LANCASTER K.J., 1966, A new approach to consumer theory, *Journal of Political Economy*, 74 : 132-157.
- ROBINSON J., 1936, Disguised unemployment, *Economic journal* vol. 46 June.

- TODARO, M. P. and Harris., 1970 : Migration, Unemployment and Development : a Two-sector Analysis, *American Economic Review*, 60 : 126-142.
- MAZUMDAR, 1994, Wages in Africa, *Washington D.C, World Bank*.
- NURKSE R., 1953, Problems of capital formation in underdeveloped countries, Oxford.
- STARK O., Gupta M.R. and Levhari D., 1991, Equilibrium of urban unemployment in developing countries : is migration the upright?, *Economics letters* 37; 477-482 .
- STARK O., 1997, Return and dynamics : the path of labour migration when workers differ in their skills and information is asymmetric, *Scandinavian journal of economics* : 55-71.
- ROSENTEIN-RODAN P.N., 1957, Disguised unemployment and underemployment in agriculture, *Monthly bulletin of agricultural economics and statistics*. vol. 6.
- NURKSE, R., 1957, Excess population and capital construction, *Malayan economic review*, octobre.
- RAMA R., 1995, Notes sur le marché de travail tunisien, IEQ, Tunis, novembre.
- SALLAIS R., BAVEREZ N., REYNAUD B., 1986, L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des 1890 aux années 1980 Paris, PUF, *Economie en Liberté*.
- SIDHOM H., 1986, L'urbanisation, un élément du développement économique : les homologues et les disparités des cas tunisiens et ivoiriens, *Thèse de doctorat, nouveau régime*, Univ. de Bordeaux I.
- SIDHOM H., 1990, Le secteur informel, un élément d'équilibre régional : l'exemple de l'hinterland de Sfax, Séminaire organisé par la Faculté des sciences économiques et de Gestion de Sfax.
- SIDHOM H., 1995, Migration intérieure et développement économique, Institut National de la Statistique, Tunis, Tunisie.
- SIDHOM H., 2002, Les nouvelles orientations des stratégies de développement : le développement par les petits métiers en Tunisie, *cahier du GRATICE*, n°22.
- SPENCE M., 1973, Job market signalling, *Quarterly journal of economics*, 87, p.355-374.

- STIGLER G.J., 1962, Information in the labor market, J.P.E.70(5)
- STIGLITZ J.E., 1988, Economic organisation, information and development, Handbook of development Economics, vol. I, Chenery and Srinivasan (Editors), *Elsevier science publisher*.
- THELOT C., 1985, La croissance du chômage depuis vingt ans : Interprétation macro-économique, *Economie et statistique*, 183, 61-77.

ANNEXE

Annexe I : Affectation des femmes se déclarant au foyer



CREAD

Centre de Recherche
en Economie Appliquée
pour le Développement

BP 197 – Rostomia
Bouzaréah, Alger
Algérie

Tél.: +213(0)21 94 12 72 / 11 74

Fax : +213(0)21 94 17 16

E-mail : cread@wissal.dz

Web : <http://www.cread.edu.dz>

ISBN : 9961-9596-3-9

Dépôt légal : 504 – 2006